

Rapport Annuel 2024 **ORES Assets**



ORES 

DÉNOMINATION ET FORME

ORES Assets. Société coopérative.
Numéro BCE 0543.696.579.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 31 décembre 2013.
Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge
du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois
aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN,
Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 28 novembre 2024, publié
aux annexes au Moniteur belge du 30 décembre 2024 sous le numéro 24456809.

Rapport annuel
ORES Assets
2024

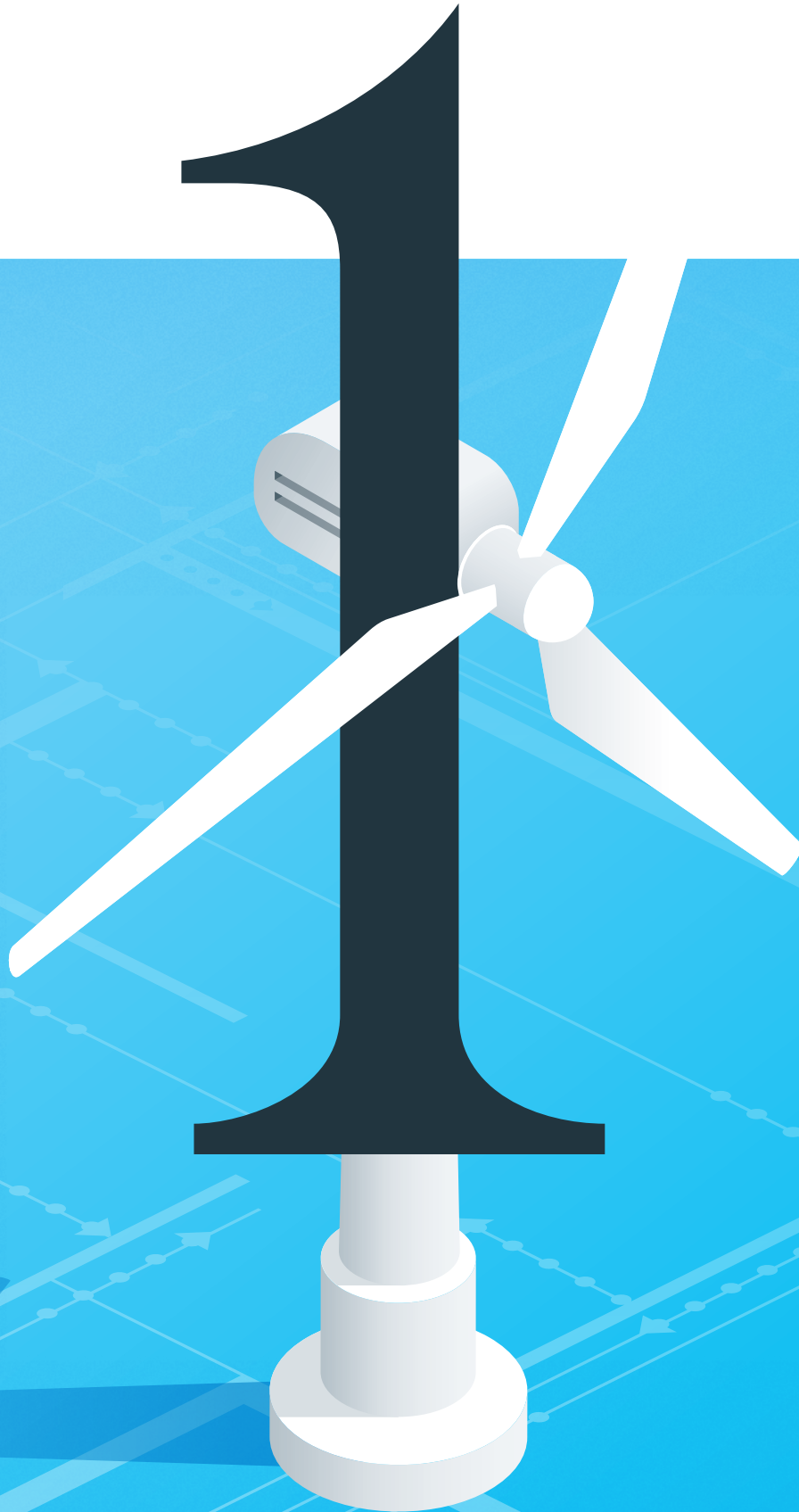
ORES



Table des matières

1	Introduction	5
1	Message du Président du Comité de direction	6
2	Présentation de l'entreprise: « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
2	Rapport d'activités et de développement durable	13
	2024: chiffres et événements marquants	14
1	Responsabilité sociétale et durabilité	18
2	Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique	22
3	La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	34
4	Ressources humaines, prévention et environnement	40
3	Index GRI	53
4	Rapport de gestion	67
1	Commentaires sur les comptes annuels	68
2	Comptes annuels	84
5	Répartition bénéficiaire	139
6	Rapport des commissaires	143
1	Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours	144
2	Pour les comptes au 31 décembre 2024	150
7	Rapports de rémunération	157
1	Présentation des organes de gestion	158
2	Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets	160
3	Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES	161
4	Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	163
5	Rapport du Conseil d'administration d'ORES	166
8	Rapport spécifique sur les prises de participation	175
9	Liste des associés	179

Chapitre





Introduction

1 **Message du Président
du Comité de direction** p.6

2 **Présentation de l'entreprise :
« Investir ensemble dans une transition
énergétique pour tous »** p.8

1 Message du Président du Comité de direction

Pour ORES, 2024 aura été une année à la fois particulière et positive. Année particulière parce qu'elle correspond au début de la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique et de notre ambition « d'investir ensemble dans une transition énergétique pour tous ». Année positive aussi parce qu'elle a vu l'approbation, par le régulateur régional, de nos revenus autorisés pour la période 2025-2029 – ce qui est un gage de stabilité pour l'avenir – et l'atteinte des premiers résultats fixés en termes de modernisation de nos réseaux.

Le déploiement de notre plan stratégique publié à la fin d'une année 2023 marquée notamment par l'explosion du photovoltaïque sur nos réseaux basse tension (+60% d'installations en un an) a débuté en 2024. Notre entreprise a déjà engrangé des résultats tangibles. Des investissements conséquents et ciblés ont été réalisés pour moderniser le réseau électrique, en fonction de besoins spécifiques cartographiés de manière précise. Plus de 1.250 circuits ont ainsi été optimisés ou renouvelés au cours de l'année. Nos équipes techniques et administratives ont été au rendez-vous et elles continueront à l'être, en veillant à proposer aux clients des solutions à la fois durables, résilientes et de qualité.

Ces solutions passent notamment par les compteurs communicants, outils incontournables de la transition énergétique. En juin 2024, le Parlement wallon a modifié le décret électricité pour imposer le déploiement généralisé de ces compteurs chez tous les clients d'ici à 2030. À nous maintenant de relever ce défi important, de manière responsable et efficace, afin de faire de ces compteurs de réels outils pour optimiser nos investissements, pour gérer nos réseaux de façon dynamique et pour soutenir nos clients dans leurs initiatives en faveur de la transition énergétique en Région wallonne.

Par ailleurs, bien d'autres étapes ont été franchies en 2024. Pêle-mêle, on citera les procédures de certification ISO 14001 et ISO 27001, l'actualisation de notre bilan carbone, l'obtention de subventions aux niveaux wallon et européen pour renforcer le financement de nos investis-

sements dans la transition énergétique, nos nouvelles valeurs d'entreprise ou encore la mise à jour de notre code d'éthique et de déontologie.

En 2024, un nouveau Gouvernement a été mis en place en Région wallonne suite aux élections régionales du 9 juin 2024. L'énergie occupe une place importante dans la Déclaration de politique régionale qui en a résulté, avec des attentes fortes en termes de modernisation du réseau, de flexibilité et d'efficacité, notamment via la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique. Des contacts ont déjà été pris avec la Ministre de l'Énergie et nous analyserons en 2025 les impacts de cet accord de gouvernement sur notre entreprise.

Ce rapport annuel revient sur les différents accomplissements et avancées de l'exercice. Il évoque également les perspectives de notre entreprise et nos trois objectifs majeurs: la modernisation de nos réseaux dans la continuité du travail entamé, l'implication des clients dans la transition énergétique à travers toute l'aide, l'information et les outils que nous pouvons leur apporter, et enfin, la volonté d'être encore plus efficaces en évitant les complexités et les freins qui ralentissent notre action. Bref, en veillant à faire les choses plus simplement, dans un objectif d'efficacité.

Je vous invite donc à découvrir cette édition 2024.
Bonne lecture !

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction

A portrait of a middle-aged man with short, graying hair, wearing black-rimmed glasses and a brown herringbone jacket over a black shirt. He is smiling and looking directly at the camera against a light blue background.

« Investir ensemble
dans une transition
énergétique
pour tous »

2 Présentation de l'entreprise

«Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous»

Pour ORES en tant que Groupe, la priorité des priorités, c'est désormais la transition énergétique. Nos parties prenantes, consultées pour la préparation de notre plan stratégique, l'ont clairement réaffirmé. Dans ce contexte, nous voulons assumer pleinement notre rôle sociétal et faciliter cette transition, au service de la Wallonie, de ses objectifs et de tous les clients desservis par nos réseaux de distribution d'électricité et de gaz.



Pour mener à bien ses missions de service public en tant que gestionnaire de réseaux de distribution, le groupe ORES s'appuie avant tout sur les compétences et le savoir-faire de ses effectifs. Face aux défis de la transition et aux évolutions constantes du marché, le personnel s'est à nouveau étoffé en 2024. À la fin de l'année, 2.864 femmes et hommes composaient le personnel actif de l'entreprise, en évolution de 7,5% par rapport à 2023. Pas moins de 356 membres du personnel ont été engagés durant l'année pour remplacer les collègues quittant ou ayant quitté l'entreprise et pour renforcer les équipes en place.

Les infrastructures de distribution gérées par ORES couvrent aujourd'hui plus de 53.300 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et plus de 10.200 kilomètres pour le réseau de gaz. Nous assurons ainsi l'alimentation en énergie d'un peu moins de 1,5 million de clients en Wallonie – ménages, professionnels, entreprises, industries ou encore autorités publiques. Ces clients doivent pouvoir participer activement à la transition énergétique et aussi en tirer parti : nombre d'entre eux s'engagent dans de nouveaux modes de consommation et de production, les besoins en électricité s'intensifient et ORES se doit de proposer un service et un accompagnement adéquats dans ce contexte en évolution rapide.

Pour garantir la qualité de ce service, notre entreprise veut s'appuyer sur des réseaux de distribution électriques renforcés, résilients et de qualité. Une politique ambitieuse a été définie, assortie d'investissements massifs qui portent à la fois sur le renforcement des infrastructures physiques ainsi que le développement des systèmes de captation et de gestion des données, essentiels au pilotage efficace des réseaux et à la mise en place des nouveaux mécanismes du marché: tarification incitative, offres de flexibilité ou encore partage d'énergie. Pour ce qui concerne le gaz, les investissements visent avant tout l'entretien du réseau et la facilitation de l'injection de molécules d'origine renouvelable, comme le biométhane.

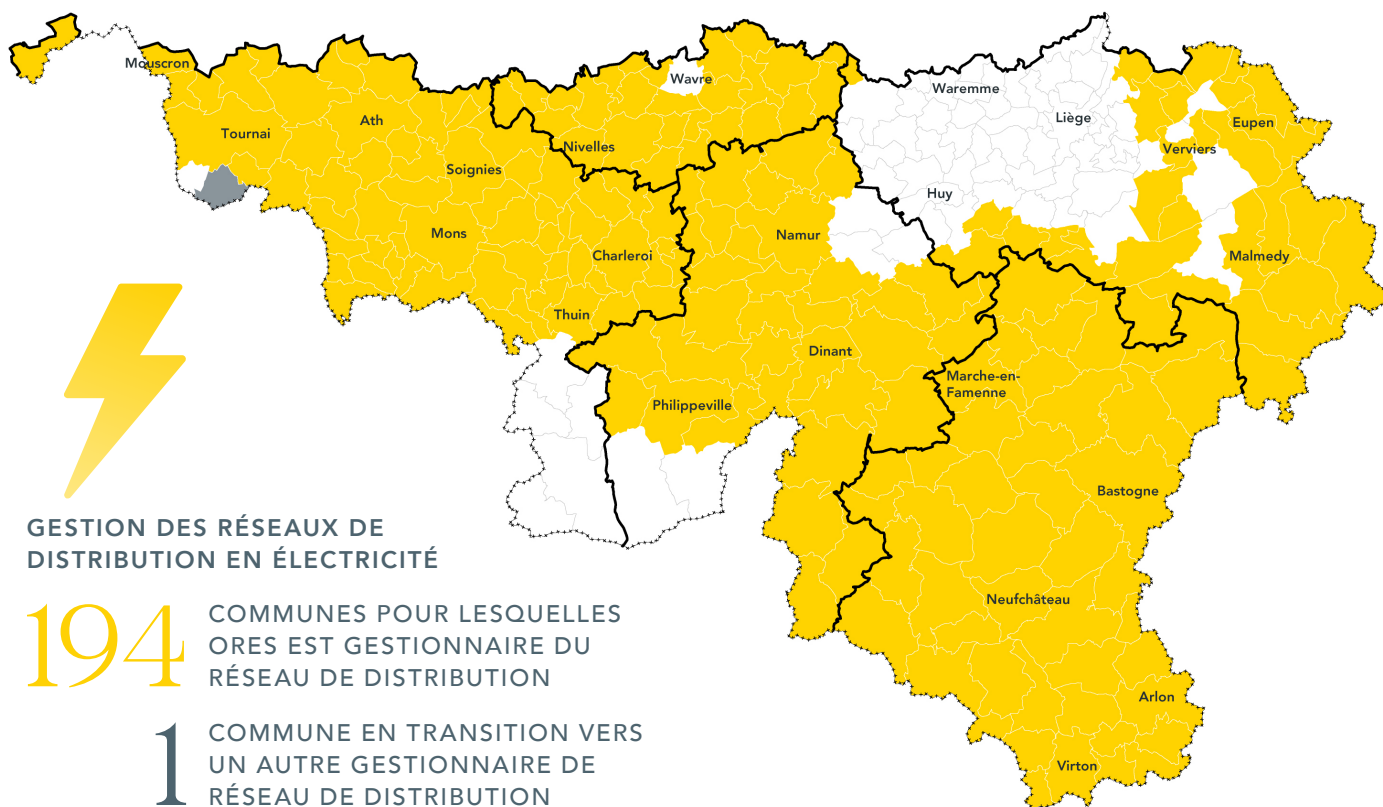
Dans le cadre de sa vision à moyen et long terme, ORES a défini en 2024 un plan d'investissement ambitieux pour soutenir la transition énergétique. Durant les cinq prochaines années, l'entreprise prévoit d'installer 8.400 kilomètres de nouveaux câbles sur son réseau, dont 5.000 en basse tension, afin de renforcer l'infrastructure électrique. En parallèle, 430 kilomètres de câbles supplémentaires seront déployés pour faciliter l'intégration des nouveaux champs éoliens et photovoltaïques. De plus d'ici 2029, 3.850 nouvelles cabines électriques et postes de transformation seront installés pour accompagner cette dynamique.

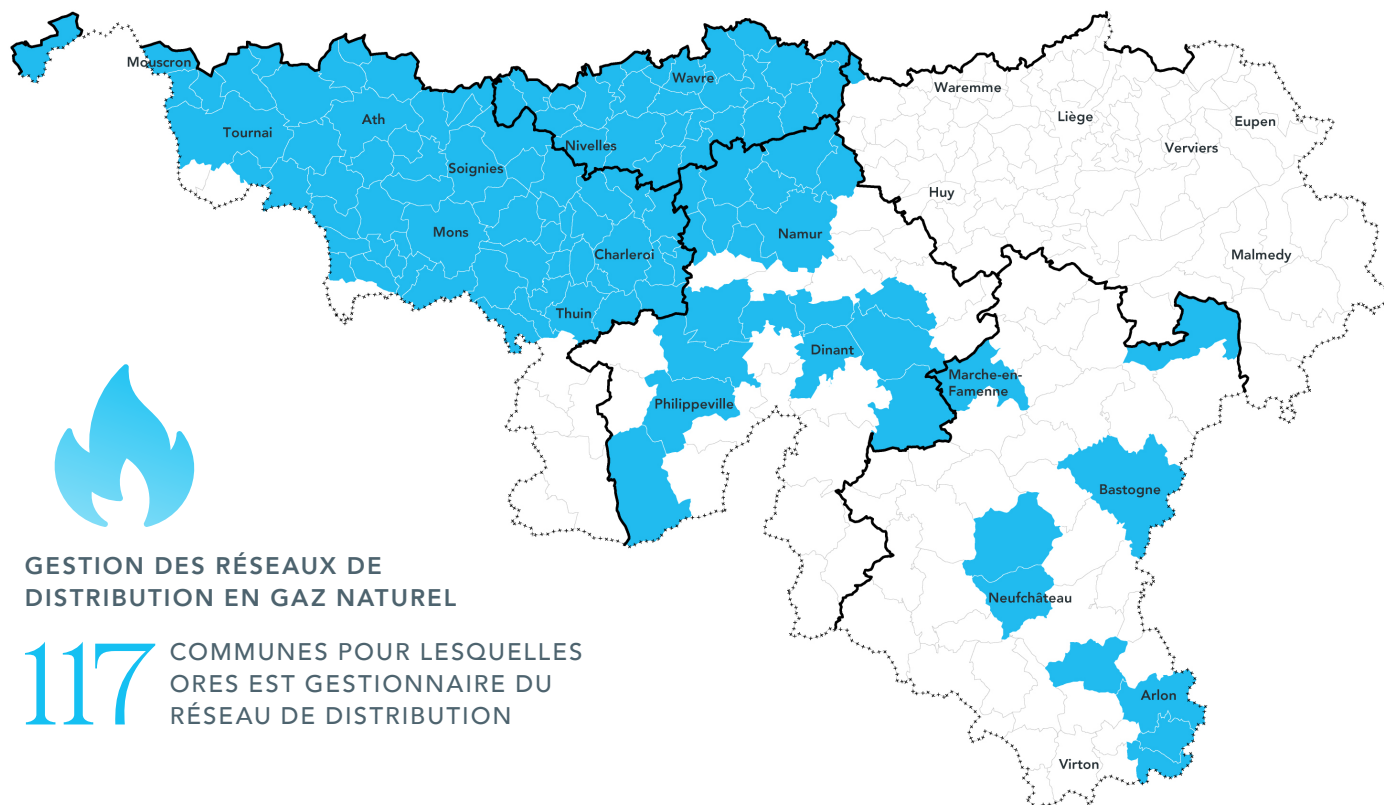
Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de près de 75% des communes de Wallonie (194 pour l'électricité et 117 pour le gaz). À l'issue de la procédure officielle de renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période s'étendant de 2023 à 2043, notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des Villes et Communes où elle assurait préalablement ces missions.

Le transfert vers l'AIESH des entités du nord de la commune de Couvin dont le réseau de distribution d'électricité était historiquement géré par notre entreprise a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Le dossier de transfert relatif à la commune de Brunehaut vers l'AIEG, dont la clôture était envisagée pour l'année 2024, n'est pas finalisé et doit tenir compte des travaux en cours au niveau des autorités sur la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique en Wallonie, annoncée dans la Déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement wallon issu des élections de juin 2024.

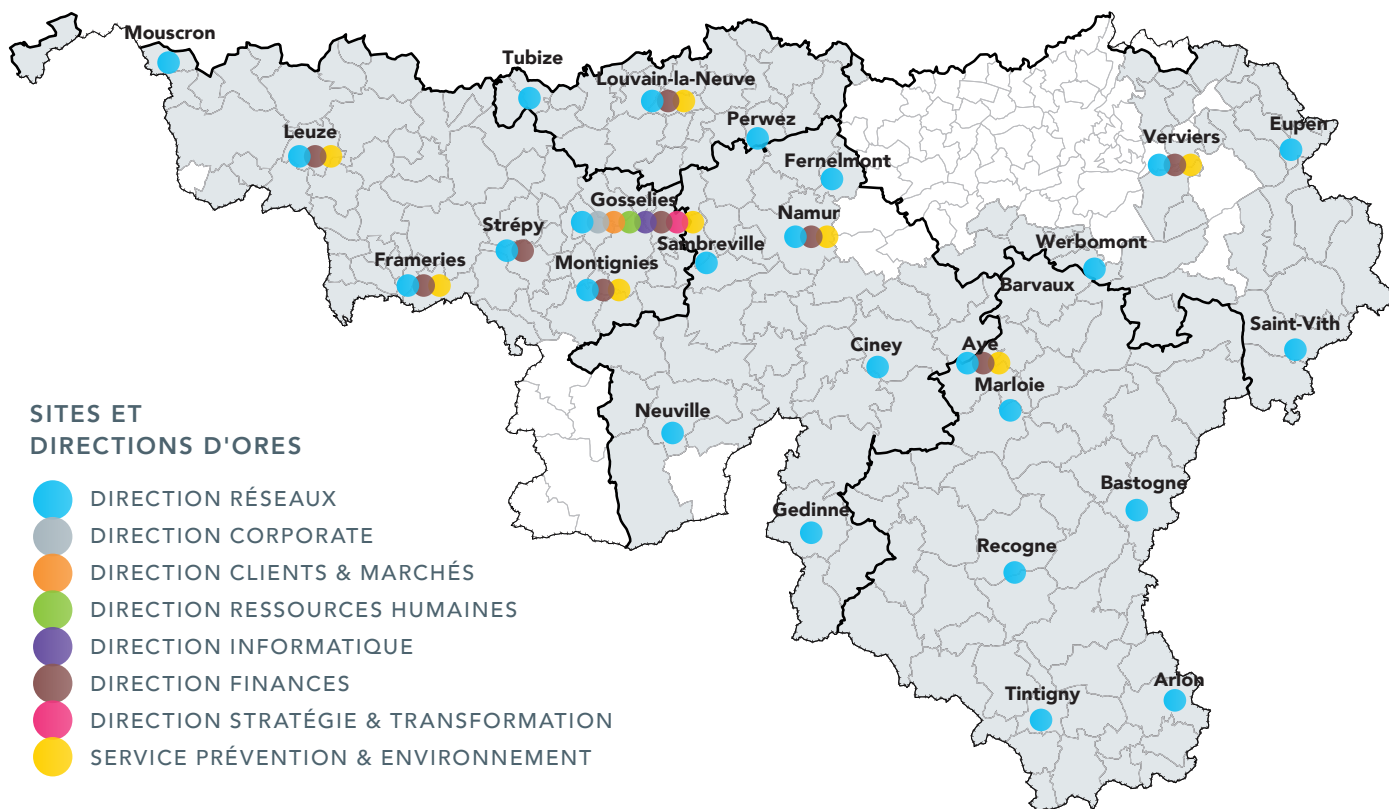
Les deux cartes ci-après présentent la situation qui prévaut pour ORES au début 2025.





La carte suivante présente l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2024, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations.

Pour les Villes et Communes, les clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique décentralisée est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.



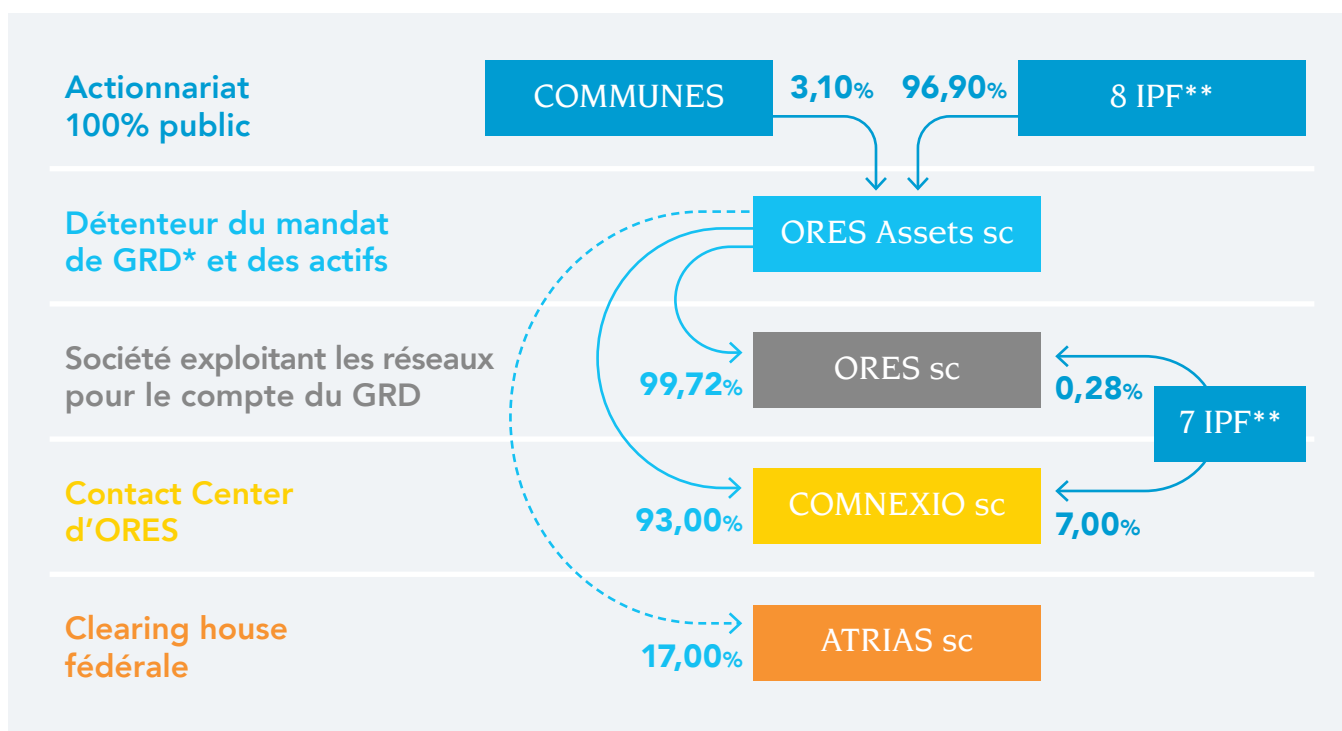


Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que Groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets. Il est composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles des 199 Villes et Communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir ces dernières dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Outre la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, l'intercommunale ORES Assets sc possède des participations dans deux sociétés : d'une part, Connexio sc, sa filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne et, d'autre part, Atrias sc – détenue à hauteur de 17% – qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché (voir ci-après titre 2 - chapitre 3. La relation client comme levier de la transition énergétique).

Structure actionnariale du groupe ORES au 31 décembre 2024



* GRD: gestionnaire de réseaux de distribution ** IPF: intercommunale pure de financement. Associées en ORES Assets: Finest, Finimmo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux. Associées en ORES sc et en Connexio: Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

...

Chapitre



Rapport d'activités et de développement durable

Informations non-financières

2024 : chiffres et événements marquants p.14

1 Responsabilité sociétale et durabilité p.18

2 Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique p.22

3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous p.34

4 Ressources humaines, prévention et environnement p.40

Avertissement

Durant l'année 2024 et en ce début 2025, ORES a poursuivi sa préparation à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations qui découlent de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en droit belge. Ces obligations devaient initialement s'appliquer à l'entreprise dès 2026 sur le reporting relatif à l'exercice 2025. Toutefois, les mesures de simplification proposées le 26 février 2025 par la Commission européenne dans le contexte de la proposition de directive «Omnibus» devraient conduire à des amendements dans le courant de l'année. ORES y reste attentive.

Quoi qu'il en soit, un premier exercice de «double matérialité», préalable indispensable à une analyse complète et équilibrée des impacts de l'entreprise telle que prévue par la CSRD, a été réalisé au printemps 2024 avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise et validé par le Conseil d'administration en septembre. Cet exercice est présenté de manière synthétique au chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité. Il est aussi abordé de manière plus détaillée au titre 3. Index GRI – dans plusieurs points constituant la rubrique GRI 102.

Précision: depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité en s'inspirant des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI - 2016), l'un des standards majeurs reconnus au plan international. Dans le présent rapport, et dans l'attente des dispositions consécutives à la proposition de directive «Omnibus» évoquée ci-dessus, nos initiatives et performances sur les plans économique, social, environnemental et de gouvernance sont évoquées en référence à la méthodologie GRI.

2024 Chiffres et événements marquants

DES ÉQUIPES EN CROISSANCE

2.864

collaborateurs et collaboratrices actifs

34,15% Femmes

65,85% Hommes



29,4 heures de formation

en moyenne par personne

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION WALLON

Près de 2 millions de points de fourniture

1 415.427 536.440



330.000 compteurs communicants



23,4 millions de MWh d'énergie distribuées en 2024

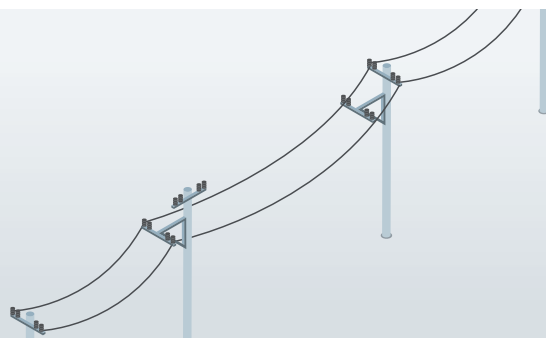
10.814.301 MWh 12.593.995 MWh

>61.000 compteurs à prépaiement actifs

44.218 17.204

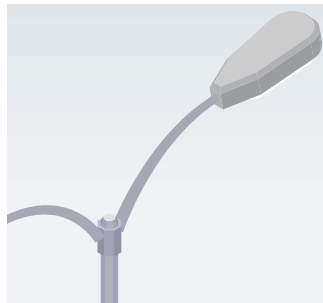
>63.500 km
de réseaux de distribution

⚡ 53.328 km 🔥 10.213 km



470.410 luminaires
d'éclairage public communal

avec 22.237 dépannages / an



>51.600
clients protégés

⚡ 34.005 clients 🔥 17.622 clients



ACTEUR INCONTOURNABLE

1,07 milliard €
chiffre d'affaires consolidé



INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

434 millions €
d'investissements bruts



Retour sur les événements marquants de 2024

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

JANVIER Pour renforcer sa résilience face aux menaces de cyberattaques, ORES lance une campagne visant à sensibiliser et former son personnel à la cybersécurité. Parallèlement, l'entreprise s'engage dans un processus visant à obtenir la certification ISO 27001 relative à la sécurité de l'information des entreprises.



NOUVEAU SITE WEB

FÉVRIER Le site internet www.ores.be fait peau neuve avec trois objectifs principaux : simplifier la recherche et la compréhension de l'information par les clients, mieux présenter les services offerts et leur évolution dans le contexte de la transition énergétique, et faciliter les transactions en ligne.

EMPLOI ET FORMATION

MARS Dans un contexte de pénurie sur le marché de l'emploi, ORES lance une « opération coup de poing » avec le FOREM pour le recrutement d'électriciens. Après 10 mois de formation, les candidats qualifiés sont directement embauchés.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MARS À la fin mars, à travers deux arrêtés qui font suite à un autre déjà adopté en décembre 2023, le Gouvernement wallon approuve l'octroi de subventions visant à accélérer la transition énergétique en Wallonie. Au total, ce sont près de 147 millions d'euros provenant pour une part, du budget du Plan de Relance de la Wallonie et pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, qui sont accordés au groupe ORES.



REVENUS AUTORISÉS

AVRIL Étape importante en vue de la définition des tarifs de distribution, la CWaPE approuve les propositions de revenus autorisés formulées par ORES pour la distribution d'électricité et de gaz pour la période 2025-2029.



COMPTEURS ÉLECTRIQUES COMMUNICANTS

MAI Le Parlement wallon valide une proposition de révision du décret électricité en vue notamment de fixer un nouveau cap pour le déploiement des compteurs électriques communicants. L'objectif est d'atteindre un déploiement généralisé sur l'ensemble du territoire wallon chez tous les clients avant 2030.



REPORTING EXTRA-FINANCIER

MAI Dans le contexte de sa mise en conformité avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier pour les grandes entreprises, ORES consulte ses parties prenantes dans le cadre d'un exercice de double matérialité.



CONVERSION DU RÉSEAU GAZ

JUIN ORES finalise l'opération de conversion du réseau de distribution de gaz entamée cinq ans plus tôt après l'annonce de l'arrêt des exportations de gaz par les Pays-Bas. Les réseaux de distribution des neuf dernières communes encore alimentées en gaz à faible pouvoir calorifique ont été adaptés au gaz dit riche.



MODERNISATION DU RÉSEAU

JUIN ORES publie sur son site internet la liste des investissements prévus à court terme dans les réseaux base tension en faveur de la transition énergétique. Ceux-ci sont intégrés dans l'outil de cartographie des risques de décrochage mis en ligne deux mois plus tôt: près de 1.800 chantiers de modernisation du réseau sont identifiés, dont 1.250 à réaliser en 2024. L'ensemble des travaux programmés pour les trois années à venir y sont également intégrés progressivement.



ÉLECTRICITÉ VERTE LOCALE

JUILLET Une première communauté d'énergie renouvelable (CER) approuvée par le régulateur wallon naît sur le territoire géré par ORES. Établie à Aubange, la CERSA – Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange – s'inscrit dans la démarche de transition énergétique menée par le « Parc naturel de Gaume », en partenariat avec la Ville d'Aubange et l'ASBL Énergie Commune. Grâce au partage d'énergie, ses participants vont accéder à une électricité verte locale à un prix stable et compétitif, y compris les citoyens ne disposant pas d'une unité de production.



GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

AOÛT Publication de la nouvelle politique environnementale d'ORES, qui vise à concrétiser et objectiver l'ensemble des actions destinées à limiter l'impact de nos activités sur l'environnement, notamment via une meilleure gestion environnementale et énergétique de nos sites et des infrastructures de réseaux, en comprenant la gestion des déchets.



SUIVI EN TEMPS RÉEL

OCTOBRE Lancement du projet pilote Solormax par la cellule Innovation d'ORES. Des prosumers volontaires résidant à Flobecq et Marche-en-Famenne sont équipés d'appareils connectés pour suivre en temps réel leur production et l'état du réseau. Grâce à l'analyse des risques locaux de surtension et de décrochage des onduleurs, la production photovoltaïque peut être ajustée pour prévenir les problèmes.



TARIFS PÉRIODIQUES

NOVEMBRE Entre le 29 novembre et le 2 décembre 2024, la CWaPE approuve les propositions des tarifs périodiques de distribution d'électricité pour l'année 2025 et de distribution de gaz pour la période 2025-2029 des différents GRD en Région wallonne.



ENVIRONNEMENT

DÉCEMBRE Le 3 décembre, la certification ISO 14001 est officiellement attribuée à ORES par les certificateurs qui ont passé au crible le système de management environnemental de l'entreprise. Le processus de certification ISO 27001 relatif à la sécurité de l'information a quant à lui débouché sur des non-conformités mineures, qui ont été levées à la fin janvier 2025, et la certification a été obtenue au début du printemps.



DÉCROCHAGE DES ONDULEURS

DÉCEMBRE Au début de l'année, l'entreprise s'était fixé pour objectif de rénover ou optimiser en 2024 au moins 1.250 circuits basse tension pour moderniser son réseau et répondre au phénomène de décrochage des onduleurs chez les prosumers. L'objectif a été atteint grâce à l'engagement sans faille des équipes techniques et administratives.



1 Responsabilité sociétale et durabilité

ORES est totalement mobilisée pour la transition énergétique. C'est d'abord et avant tout à travers cette mobilisation et les projets menés pour accompagner et favoriser cette transition qu'elle exerce sa responsabilité sociétale. Par ailleurs, durant l'année 2024, l'entreprise a poursuivi sa préparation au respect des nouvelles obligations en matière de reporting de durabilité liées à la directive CSRD.



Six grandes lignes d'actions liées aux objectifs de développement durable

En termes de responsabilité sociétale et de durabilité, la politique d'ORES se fonde sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette politique, publiée sur le site internet de l'entreprise, est articulée autour de grandes lignes d'actions. Celles-ci regroupent les principaux enjeux de durabilité de l'entreprise, définis avec ses parties prenantes. Les lignes d'actions sont déclinées en engagements, eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi.

La politique RSE et ses engagements sont suivis à travers un tableau de bord constitué d'une trentaine d'indicateurs. Douze de ces indicateurs sont intégrés au tableau de bord

suivi mensuellement par le Comité de direction de l'entreprise. Le tableau de bord RSE présenté ci-après – non figé et appelé à évoluer au fil des réflexions et développements en cours – est suivi par la Coordination RSE, qui est un organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise. La Coordination et ses membres représentent les différentes Directions d'ORES. Ensemble, ils soutiennent la dynamique de développement de la politique RSE et recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de durabilité. Les différentes activités, engagements et initiatives liés à ces indicateurs sont évoqués au fil des pages du présent rapport.



→ **AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**



→ **ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE**



→ **RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE DE NOS ACTIVITÉS**



→ **ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC**



→ **ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE**



→ **ENTREtenir L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉNERGIE**



INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DE DURABILITÉ		Chiffres à fin 2024
AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Nombre de clients avec production(s) décentralisée(s)*	287.603
	Puissance installée des productions renouvelables sur réseau ORES*	3.518 MVA
	Nombre total de compteurs smart (E) posés* durant l'année	103.791
	Pourcentage de biométhane dans le réseau vs. cible 3.200 GWh	5,25%
	Pourcentage de véhicules hybrides ou électriques vs. flotte de véhicules légers	15,25%
	Émissions de CO ₂ évitées grâce au LED en éclairage public	25.525 tonnes
ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE	Nombre total de clients protégés*	51.627
	Nombre de clients (E) avec 1 plan de paiement sur l'année	6.445
	Nombre de clients (G) avec 1 plan de paiement sur l'année	3.928
	Nombre de dossiers examinés en CLE relatifs à l'octroi d'une aide hivernale	1.376
ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC	Nombre total d'interventions sur réseau (E)	12.498
	Nombre total d'interventions sur réseau (G)	4.938
	Durée moyenne des interventions (E)*	1h11m
	Durée moyenne des interventions (G)*	1h17m
	Taux de smartisation des cabines électriques	13,70%
	Nombre de plaintes fondées	6.748
	Note de satisfaction clientèle (moyenne cumulée)*	8,1/10
	Note de satisfaction clientèle (Comnexio)	8,25/10
ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE	Taux d'absentéisme	7,61%
	Taux de fréquence (accidents du travail)*	8,9
	Taux de gravité (accidents du travail)*	0,22
	Nombre de visites «Qualité chantier Entrepreneurs»	54
	Ratio femmes/hommes dans les fonctions	34,15%
	Moyenne du nombre de jours de formation par collaborateur*	6,7
	Effectif nominal	2.864
ENTRETENIR L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	Nombre de réunions «ORES Proximité»*	9
	Taux de participation aux réunions avec autres parties prenantes*	79,24%

* Indicateurs RSE intégrés dans le tableau de bord du Comité de direction d'ORES

Avertissement: ces valeurs correspondent aux données dûment validées à fin 2024.

Elles ne tiennent pas compte d'éventuelles adaptations ultérieures, liées à des situations spécifiques.

ORES se prépare à la CSRD

Le groupe ORES – c'est-à-dire la société gestionnaire de réseaux ORES Assets, sa filiale d'exploitation ORES et son centre de contact Connexio – se prépare à répondre aux obligations découlant de la directive CSRD (EU 2022/2464) relative au reporting de durabilité et de la loi du 2 décembre 2024 transposant cette directive en droit national. Dans ce contexte, les entreprises vont devoir divulguer des informations détaillées et précises sur leurs impacts, risques et opportunités dans les domaines de l'environnement, des questions sociales et de la gouvernance (ESG). Pour ORES, la première échéance fixée dans les textes pour la publication d'un reporting CSRD est l'année 2026, relativement aux activités de l'exercice 2025.

Une première analyse contextuelle réalisée par le groupe en 2023 avait permis de cerner les tenants et aboutissants de la directive, ses implications, et le chemin à parcourir pour se mettre en ordre de bataille en vue de cette échéance. En mars 2024, les travaux nécessaires à la réalisation d'une analyse dite de double matérialité (DMA) avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise ont été lancés (pour plus de détails voir titre 3. Index GRI – éléments d'information 102-21, 102-40 et 102-47). À l'issue de cette analyse, les six thématiques suivantes sont apparues comme « matérielles » pour ORES, sur les trois piliers ESG de la durabilité.

ENVIRONNEMENT	Changement climatique
	Gestion des déchets
SOCIAL	Accessibilité en termes de coûts
	Qualité du service
GOUVERNANCE	Gouvernance et éthique
	Évolution de la culture d'entreprise

À la fin septembre 2024, ces résultats ont été validés par les Conseils d'administration d'ORES et d'ORES Assets et en conséquence, le groupe ORES devra rapporter sur les critères et indicateurs spécifiques établis dans les normes de reporting « ESRS » correspondantes, à savoir ESRS E1 (Environnement - Changement climatique), ESRS E5 (Environnement - Utilisation des ressources et économie circulaire), ESRS S4 (Social - Consommateurs et utilisation) et ESRS G1 (Gouvernance - Conduite commerciale).

Il faut ajouter que certaines mesures et exigences spécifiques de divulgation – des parties d'information contenues dans les normes de reporting – sont aussi obligatoires, indépendamment de l'identification des enjeux matériels. Le groupe ORES devra donc également rapporter sur ces exigences. Il s'agit :

- de la norme ESRS 2, norme transversale qui établit les exigences générales de publication ;
- des parties « impacts, risques et opportunité » (IRO) des normes ESRS E2, E3, E4, à savoir des informations sur le volet environnemental et plus spécifiquement sur l'identification des incidences, évaluations des risques et opportunités liés à la pollution, aux ressources en eau et marines, ainsi que la biodiversité et les écosystèmes ;
- d'exigences de publication spécifiques liées à la norme ESRS 2 dans les volets environnemental, social et gouvernance.

De plus, le Groupe devrait aussi rapporter sur la norme ESRS S1 relative aux politiques liées aux effectifs, aux processus d'interaction sociale, aux conditions de travail du personnel, ainsi qu'à de multiples aspects liés à la prévention et la sécurité du personnel.

À la fin février 2025, la Commission européenne a présenté une proposition de directive dite « Omnibus ». Celle-ci vise entre autres à clarifier, simplifier et rationaliser les attendus de la CSRD et des rapports de durabilité pour réduire la charge administrative et financière pesant sur les entreprises. Toute une série de mesures d'allègement ont été annoncées, mais le parcours législatif devant conduire à leur mise en place est évalué à plusieurs mois. ORES a choisi d'adopter une attitude prudente et de rester attentive aux évolutions à venir dans ce domaine.

Dans le présent rapport, les thématiques de durabilité abordées au fil des différents chapitres auront donc trait, comme lors de l'exercice précédent, à la transition énergétique, au rôle majeur joué par les réseaux de distribution dans sa mise en œuvre, à la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, aux questions liées aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention et enfin, à la politique environnementale de l'entreprise, y compris son empreinte carbone, les mesures prises pour la réduire et la politique de gestion des déchets. Les aspects liés à la gouvernance sont quant à eux traités en introduction du chapitre consacrés aux Rapports de rémunération.

2 Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique

Panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, pompes à chaleur, ... La transition énergétique amène son lot de sollicitations nouvelles pour les réseaux de distribution électriques. Les équipes d'ORES mettent toute leur énergie et leur expertise pour relever le défi et garantir aux clients fiabilité et flexibilité. Leur travail contribue concrètement à l'atteinte des objectifs européens et wallons en matière de durabilité et de développement des énergies renouvelables.



Développements sur le réseau électrique

Pour faire face aux enjeux de la transition énergétique, ORES a choisi d'investir encore plus massivement dans les infrastructures de réseaux et la gestion de données. Les quantités d'électricité à distribuer vont augmenter au cours

des années à venir, elles seront plus variables que par le passé puisque d'origine renouvelable et donc moins prévisibles. ORES se doit donc de disposer d'infrastructures plus efficaces, plus intelligentes et plus intégrées.



Compteurs communicants : un déploiement en accélération

Les compteurs communicants jouent un rôle crucial dans la transition énergétique. Grâce aux données de consommation, qu'ils mesurent de manière constante et précise, ORES peut gérer le réseau de manière plus précise et efficace. Non seulement en termes de gestion des charges et des injections, mais aussi sur le plan de la détection des anomalies ou des pannes. Globalement, les informations recueillies grâce aux compteurs communicants constituent le socle des outils d'optimisation des investissements dans le réseau et contribuent donc à maintenir des coûts de distribution supportables dans le contexte de la transition énergétique.

Les compteurs communicants sont également essentiels pour intégrer les sources d'énergie renouvelable, comme le solaire et l'éolien, dans le réseau électrique. Ils offrent au gestionnaire de réseau une vue plus précise sur la production et la consommation d'énergie, en favorisant ainsi l'autoconsommation. Le comptage communicant est in-

dispensable pour tout client qui veut devenir acteur de la transition: il lui offre l'opportunité de mieux suivre sa consommation, de prendre action le cas échéant pour mieux profiter de sa production photovoltaïque, d'opter pour des modèles de tarification plus dynamiques, de participer à des formes de partage d'énergie ou encore de souscrire à des produits de flexibilité commerciale.

Le rythme de déploiement des compteurs électriques communicants est en accélération sur le réseau d'ORES: en moyenne, nos équipes en ont installé plus de 9.000 par mois l'an dernier. Il faut souligner que le Parlement wallon a modifié en 2024 le décret électricité, prévoyant le remplacement de l'ensemble des compteurs électriques traditionnels par des compteurs communicants d'ici la fin de l'année 2029. Le compteur communicant existe aussi pour le gaz. Il est installé chez les clients qui prépaient leur énergie (voir aussi au point 4, le paragraphe intitulé « Le développement des compteurs à prépaiement »).

En 2024, plus de 320 millions d'euros ont été investis dans les réseaux électriques. Outre les nécessaires renforcements de ces réseaux, la « smartisation » des infrastructures de distribution via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. À la fin de l'exercice, 13,7% de notre parc de 23.261 cabines

de distribution étaient équipés de ce type de systèmes. Par ailleurs, le déploiement du comptage électronique communicant chez les clients se poursuit et s'accélère: plus de 100.000 compteurs « smart » ont été installés en 2024, portant ainsi à près de 310.000 le nombre de compteurs de ce type sur notre réseau électrique.



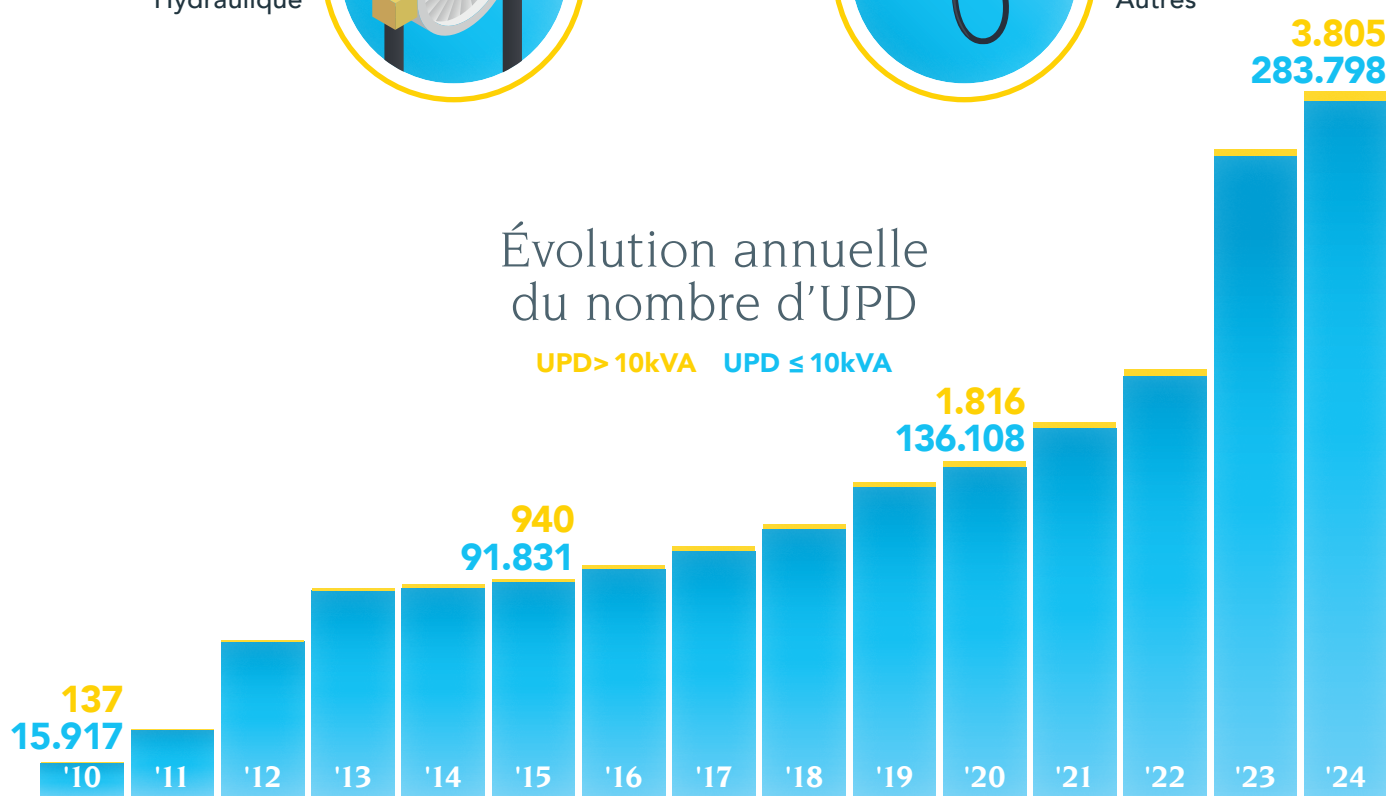
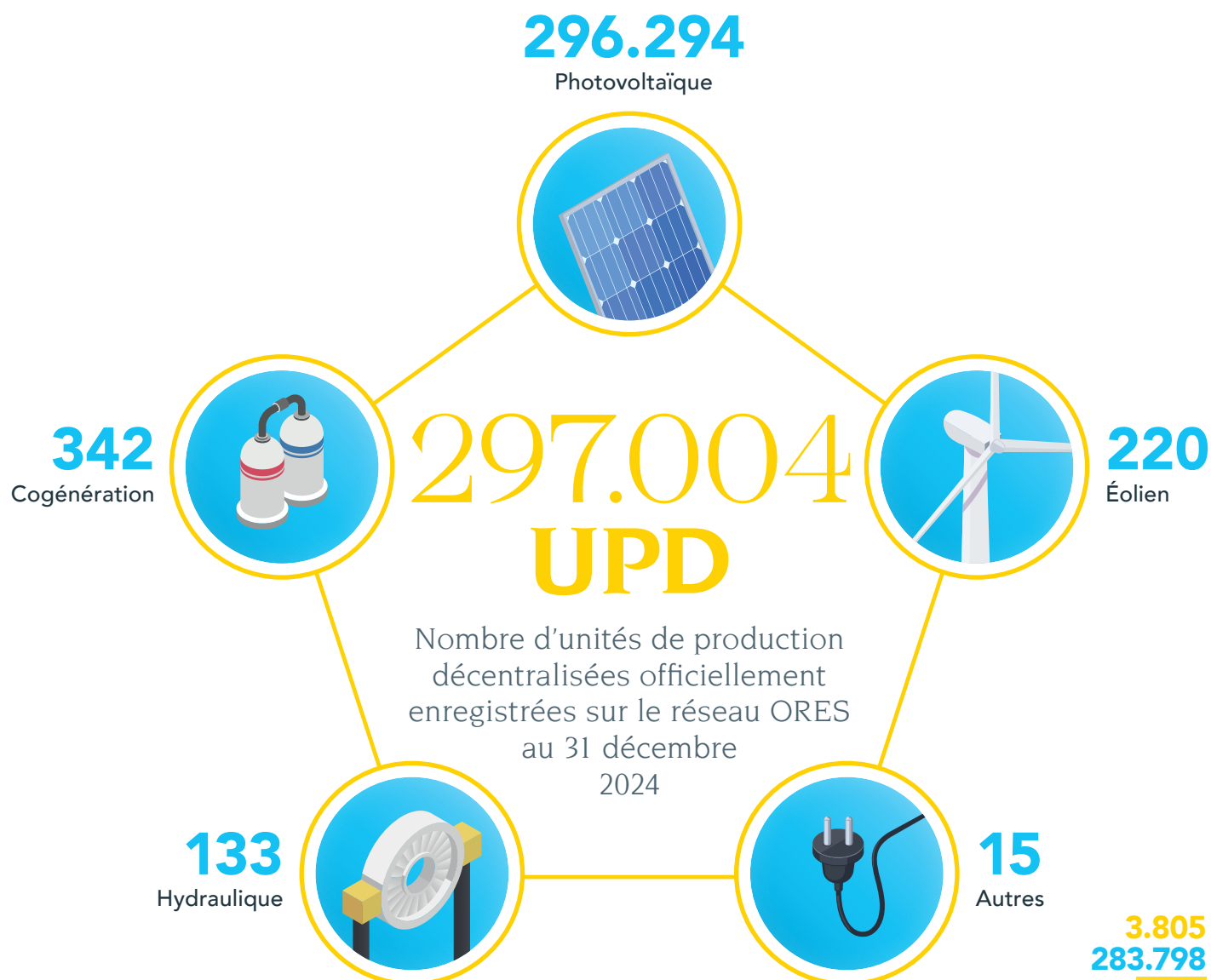
Énergies renouvelables : le photovoltaïque en nombre et l'éolien en puissance

Pour contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique fixés par la Wallonie dans le cadre du Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030. Durant toute l'année 2024, des centaines de chantiers ont été menés pour moderniser et renforcer nos infrastructures électriques. Dans ce contexte, plus de 1.100 km de nouveaux câbles ont été posés, 107 nouvelles cabines de distribution ont été installées et nos équipes ont procédé à la pose de 12.000 nouveaux compteurs.

En nombre d'installations de production, c'est le photovoltaïque qui se taille la part du lion sur le réseau d'ORES. Après l'année 2023, au cours de laquelle l'approche de la fin du système de la compensation prévue au 1^{er} janvier 2024 avait conduit à une véritable explosion du nombre d'installations photovoltaïques – près de 100.000 nouvelles unités raccordées en une année (+60%) – le rythme s'est considérablement ralenti en 2024. Moins de 8.000 nouvelles installations de ce type ont été raccordées et enregistrées par les services d'ORES.

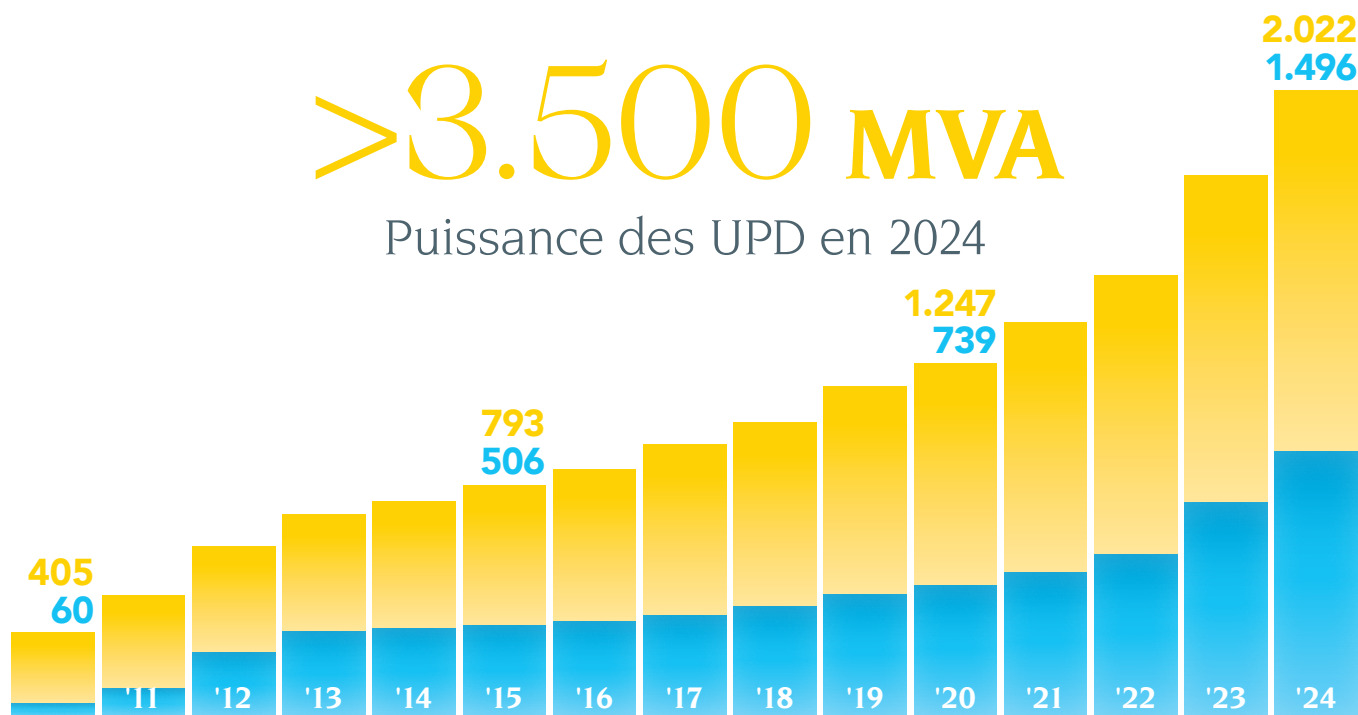
Toutes filières confondues – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, ... – on dénombre un peu plus de 297.000 unités de production renouvelable décentralisées (UPD) au 31 décembre 2024 sur notre territoire. L'ensemble des UPD installées représentent une puissance totale cumulée de plus de 3,5 GW (ou 3.500 MVA – voir schéma ci-après). La majeure partie de cette puissance et de la production est couverte par les parcs éoliens qui génèrent plus de 52% de l'énergie verte injectée sur le réseau d'ORES.

La production électrique d'origine renouvelable ayant transité durant l'année sur notre réseau de distribution représente une consommation d'environ 3.875 GWh, en augmentation de 6,4% en un an. Si les énergies d'origine renouvelable restent encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur le réseau électrique, les chiffres croissent d'année en année et plus de 35% de l'électricité consommée sur le réseau d'ORES en 2024 émanaient des UPD. Les tableaux et graphes ci-après traduisent ce développement constant.



>3.500 MVA

Puissance des UPD en 2024



Évolution de la puissance installée totale des unités de production décentralisées (UPD) exprimée en mégavoltampères (MVA) **UPD > 10KVA** **UPD ≤ 10KVA**

Part et origine de l'énergie renouvelable injectée sur le réseau ORES

64,2%
Sources
conventionnelles



Une première CER sur le territoire d'ORES

Au début de l'été 2024, une étape importante a été franchie dans le domaine du partage d'énergie avec la création de l'asbl Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ou «CERSA». Il s'agit de la première communauté d'énergie renouvelable approuvée par le régulateur du marché wallon, la CWaPE, sur le territoire d'activités d'ORES.

L'initiative s'inscrit dans une démarche de transition énergétique menée par le Groupe d'Action Locale (GAL) «Parc naturel de Gaume», en partenariat avec la Ville d'Aubange et l'ASBL «Énergie Commune». La CERSA regroupe des citoyens aubangeois qui souhaitent promouvoir une économie sociale et durable en milieu rural et urbain, en accord avec les principes du développement durable. La principale activité de cette ASBL réside dans le partage d'électricité entre ses membres. Elle a débuté ses activités à partir de la production



d'une installation photovoltaïque de 45 kWc (30 kVA) mise en service sur le toit du service Travaux de la Ville d'Aubange. Il s'agit de partager l'excédent d'électricité non-autoconsommée sur place, entre les membres de l'ASBL, pour autant que l'équilibre entre injection et consommation du volume partagé soit maintenu. Grâce à ce partage, les participants à l'initiative accèdent à de l'énergie renouvelable locale à un prix stable et compétitif, même s'ils ne disposent pas de leur propre unité de production. Le but recherché est que la communauté se

développe progressivement à mesure que de nouvelles installations et de nouveaux membres s'y ajoutent.

Pour ORES, c'est aussi une réussite dans la mesure où plusieurs collègues, dont l'équipe «Gestion de la transition énergétique» en particulier, ont œuvré à la mise en place des partages d'énergie en Wallonie – notamment à travers le projet «LogisCER» à Verviers qui avait été clôturé au printemps 2024. Une équipe «Accompagnement et conseils» est disponible pour informer et conseiller les clients intéressés par le principe du partage d'énergie.



ACRus : un projet pilote en faveur du partage d'énergie

ORES participe à un projet mené par l'agence de développement IDETA dans la zone d'activité économique Polaris à Péruwelz, en collaboration avec la CWaPE, et les sociétés Engie et Haulogy. Baptisé ACRus, pour «*Auto-consumption in real estate for us*», il vise à tester de nouveaux tarifs de distribution d'électricité dans le cadre d'un partage d'énergie au sein d'un bâtiment occupé par des PME.

Il s'agit d'explorer comment ces tarifs peuvent inciter les sociétés participantes à mieux consommer l'énergie produite localement. ORES est en quelque sorte le «notaire» des données pour le partage d'énergie et apporte son support dans l'évaluation de l'impact du tarif sur les profils de charges des participants. Le projet a débuté en 2022 et doit se terminer le 31 mars 2025.



Sécurité et garantie de la fourniture

En tant que gestionnaire de réseau de distribution, ORES doit garantir la sécurité et la qualité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs qu'elle dessert. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée par l'entreprise depuis sa création il y a plus de quinze ans.

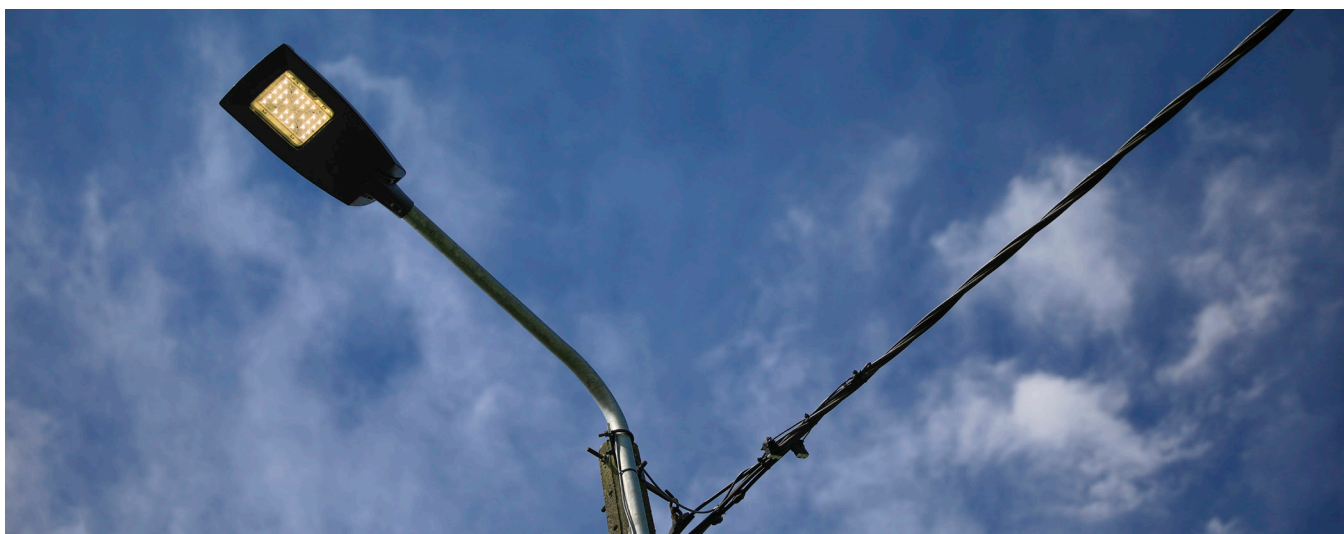
En 2024, les indicateurs de qualité se sont légèrement dégradés, mais ils restent dans la moyenne des résultats enregistrés au cours des dernières années. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à près de 12.450 reprises en 2024, un chiffre en hausse de 3,75% par rapport à l'année précédente. Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-après (exprimées en heures). Elles sont supérieures à celles de 2023, sauf pour la durée de rétablissement en cas d'interruption non planifiée.

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2023	2024
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:39:42	00:42:20
Durée de rétablissement	02:25:40	02:30:06
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non planifiée	00:30:00	00:33:00
Durée de rétablissement	00:34:29	00:34:17

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont généralement dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi à des intempéries voire à des agressions extérieures – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux en domaine public à proximité de nos infrastructures. En ce qui concerne la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques, il faut noter que des lignes aériennes ont été enfouies sur différents tronçons de notre réseau, représentant un total de 52 km à l'échelle d'ORES en 2024. Globalement, près de 58% du réseau électrique sont aujourd'hui enterrés.

L'indicateur relatif à la durée moyenne nécessaire pour clôturer une intervention de dépannage est en baisse sensible par rapport à l'année précédente, les conditions météorologiques extrêmes ayant été moins nombreuses qu'en 2023. Par voie de conséquence, le nombre d'avaries et d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures chez les clients est lui aussi en légère baisse: 163 en 2024 contre 167 en 2023.

INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2023	2024
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:55:32	00:55:34
Durée moyenne de clôture d'intervention (hors intempéries)	02:08:24	02:02:47



Poursuite du programme e-LUMin

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Les équipements d'éclairage public gérés par nos équipes appartiennent aux Villes et Communes qui sont nos partenaires. Celles-ci confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs infrastructures à notre entreprise.

En 2019, un vaste plan de modernisation de l'éclairage public a été lancé au niveau de la Région wallonne afin d'améliorer l'efficacité énergétique des luminaires. Baptisé e-LUMin et s'étalant sur une période de 10 ans, le programme prévoit le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de dimming). En moyenne, la mise en œuvre de ce plan entraîne une réduction de la consommation des luminaires de 60 à 65%. C'est loin d'être négligeable pour les communes puisque que l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une entité moyenne. Lorsque l'ensemble du plan sera terminé pour les 450.000 points lumineux concernés au début du programme, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans. Cela correspondra en outre à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO₂. À la fin de 2024, nos équipes avaient procédé au remplacement de près de 60% des luminaires communaux, ce qui représente plus de 277.000 points lumineux désormais équipés en LED dont 96% sont dimmés.

Évolution du parc d'éclairage public communal géré par ORES

INVENTAIRE PAR TYPE DE LAMPE	2023	2024
NaLP - sodium basse pression	17.857	7.248
NaHP - sodium haute pression	157.725	129.846
MHHP - halogénures/iodures métalliques	60.759	55.491
LED - diodes électroluminescentes	233.707	277.104
Autres	701	721
Total	470.749	470.410

Le nombre de luminaires gérés par l'entreprise a très légèrement diminué, certaines communes ayant choisi de supprimer des points d'éclairage dans le contexte notamment du projet du Service Public Wallon lié à la « trame noire » (réduction de la pollution lumineuse et protection de la biodiversité – voir aussi chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement). La puissance installée totale du parc sous la responsabilité d'ORES, soit 29.261 kW, est cependant en diminution plus nette (-7,1%) par rapport à 2023, grâce au déploiement des nouveaux luminaires.

Depuis 2022 et la période de forte augmentation des prix de l'électricité, la rationalisation des consommations s'est muée en enjeu fondamental pour la majorité des Villes et Communes. Après une période où 80% des Communes avaient choisi d'éteindre l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin en 2023, certaines interrogations se sont fait jour sur la pertinence de maintenir ce régime d'extinction. Les directions locales d'ORES ont alors pris contact avec les administrations communales pour leur proposer trois options de fonctionnement pour l'éclairage public. Elles sont illustrées ci-après.

À l'échelle du territoire d'ORES, l'économie financière totale réalisée par les Communes suite aux choix effectués avait été évaluée à environ six millions d'euros en 2023. En 2024, des changements sont intervenus dans les options prises et, après les élections communales d'octobre, d'autres modifications sont demandées progressivement suite à la mise en place des nouveaux Conseils et Collèges communaux. Globalement, on estime que les régimes d'extinction adoptés et le programme de passage progressif au LED auront conduit, sur le territoire géré par ORES, à une réduction des émissions d'équivalents CO₂ de quelque 25.000 tonnes par rapport à l'année précédente.

3 options d'allumage de l'éclairage public





Un réseau de gaz en phase de transition

Le réseau de distribution de gaz est un élément important de l'activité d'ORES. En 2024, il a permis de distribuer 12.594 GWh d'énergie à plus de 536.000 clients dans 117 Communes wallonnes. Durant l'année, plus de 94,6 millions d'euros ont été investis dans des travaux destinés à garantir son bon fonctionnement, ainsi que le service aux clients alimentés: assainissement et rénovation d'infrastructures, bouclages de réseau, couverture des augmentations de capacité locales et raccordements divers.

Comme lors des dernières années, les activités de nos équipes techniques se sont concentrées sur l'entretien et la rénovation. Il n'y a désormais plus de grandes extensions de réseau et cette année à peine 67 kilomètres de nouvelles canalisations ont été installés. L'assainissement des infrastructures les plus anciennes se poursuit: à la fin 2024, le réseau de distribution – qui couvre au total 10.213 km – ne compte plus que 34 kilomètres d'anciennes conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont été menés sur 19 km. Nos équipes ont aussi installé 5.145 nouveaux branchements, correspondant à 6.482 compteurs supplémentaires. Enfin, un peu plus de 3.450 branchements ont été rénovés durant l'année, notamment dans le contexte de la conversion gaz L / gaz H évoquée ci-après.

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone attendue en 2050, la gestion d'un réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment liés à une potentielle réduction d'activité à terme – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau pourra jouer dans la transition. À l'avenir, il devrait permettre de distribuer aux entreprises ou dans de

nombreux centres urbains d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel: biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert.

Le biométhane fait partie des pistes les plus concrètes. Il a été établi que la Wallonie disposait d'un fort potentiel de biométhanisation pouvant servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses dans les années à venir, 25 à 30% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir quelque 3,2 TWh, pourraient être d'origine renouvelable entre 2035 et 2040. Le marché du gaz pourrait ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers ou de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques. Dans ce domaine, le rôle technique de notre entreprise consiste non seulement à raccorder les unités de biométhanisation au réseau de distribution, mais également à effectuer les éventuels travaux de renforcement nécessaires, réaliser les calculs, analyses et tests préalables pour les porteurs de projets, installer les cabines d'injection et enfin contrôler et garantir la qualité du biométhane injecté dans le réseau et distribué ensuite aux clients. Nos équipes accompagnent ces porteurs de projets en leur apportant une expertise non seulement technique mais aussi de facilitation de leurs démarches administratives.

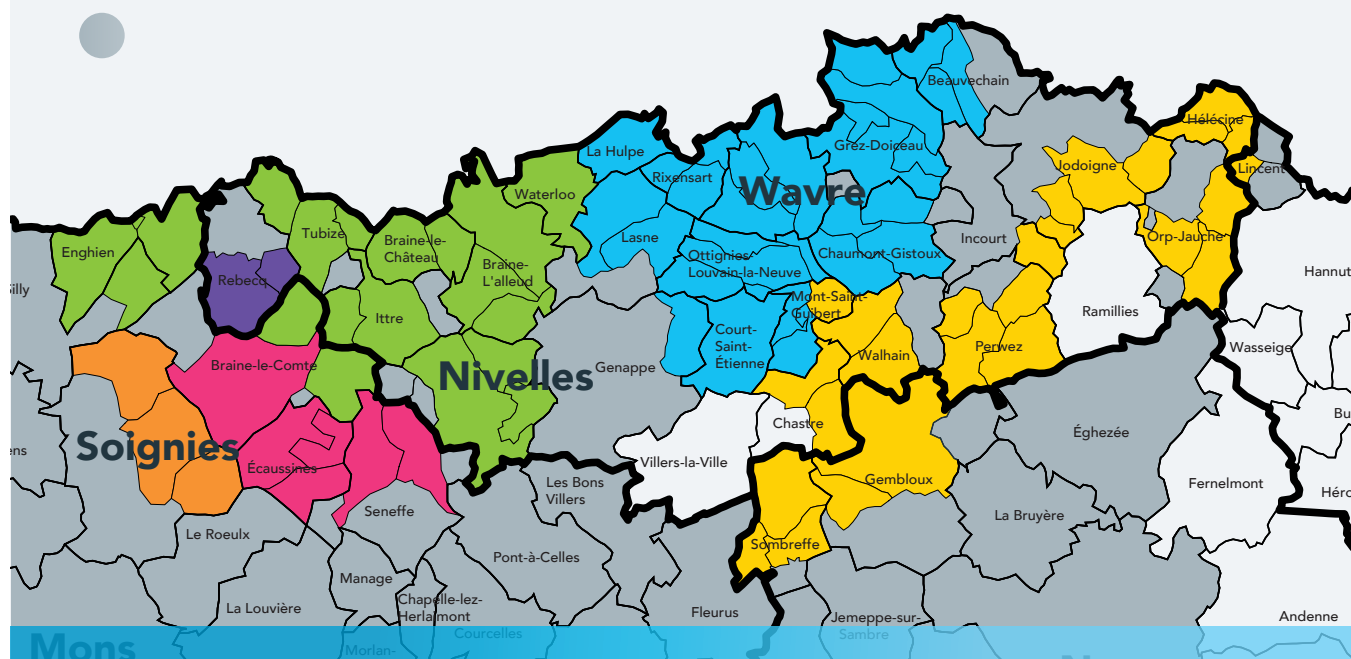
À la fin de 2024, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES. Chacune d'entre elles injecte en moyenne l'équivalent de 50 GWh par an, soit environ 150 GWh. En 2025, l'une de ces unités devrait monter en capacité et atteindre un niveau d'injection de 100 à 120 GWh/an. Deux projets concrets sont en voie de réalisation dans le Hainaut et le Brabant wallon et ils devraient être en mesure d'injecter leur production dans le réseau de distribution pour la fin 2026 ou le début 2027.

Conversion des réseaux de distribution alimentés en gaz pauvre

COMMUNES ALIMENTÉES EN GAZ PAUVRE (L) CONVERTIES AU RÉSEAU POUR UNE ALIMENTATION EN GAZ RICHE (H)



COMMUNES ALIMENTÉES EN GAZ RICHE (H)



Clôture du programme de conversion gaz L / gaz H

Après onze Communes en 2023, les neuf dernières Villes et Communes encore alimentées en gaz pauvre (gaz à faible pouvoir calorifique en provenance des Pays-Bas, dit « gaz L ») sur le territoire d'ORES ont été converties au gaz riche (« gaz H ») en 2024. En Brabant wallon, il s'agit de Tubize, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Waterloo et dans le Hainaut, des communes de Braine-le-Comte (entités de Hennuyères et Ronquières), Enghien et Silly (zone colorée en vert dans la carte ci-dessous).

L'opération a nécessité le renouvellement de plusieurs milliers de raccordements et de branchements, ainsi que le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez certains clients. Ces der-

niers ont été sensibilisés au cours des mois qui ont précédé à travers une campagne de communication afin qu'ils adaptent ou remplacent éventuellement certains appareils ménagers trop anciens non-compatibles avec le gaz riche. Enfin, pour les clients industriels concernés sur la zone de conversion, des travaux de remplacement en cabine ou l'installation d'écrêteurs ont également été nécessaires. Au total, ce sont quelque 30.000 clients supplémentaires qui consomment désormais du gaz à haut pouvoir calorifique. Ce sixième volet de conversion clôture donc le programme entamé en 2019.

Contrôles et sécurité

Dans une approche préventive, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz est contrôlée chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de cette recherche systématique des fuites, 2.067 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2024 et 248 fuites ont été détectées et réparées.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2023	2024
Moyenne pression	808	731
Basse pression	1.022	1.336
Total	1.830	2.067

RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2023	2024
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	207	248
Interventions suite à un appel de tiers	1.015	1.125

La sécurité demeure prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées par des causes ou intervenants externes, le nombre de réparations est en baisse: 565 au total contre 721 en 2023. Les fuites réparées sur des branchements pour défaut de matériel sont aussi en baisse (-18%). Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une légère augmentation de la durée moyenne d'intervention.

TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS) (EN HEURES)	2023	2024
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:46:13	00:45:27
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:22:28	01:28:51
Durée moyenne de clôture d'une intervention (appel - fin)	02:08:41	02:14:18



3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

Si la transition énergétique est le cœur de la stratégie d'ORES, elle concerne avant tout nos clients. Le monde de l'énergie se complexifie et ORES veut les aider à comprendre les changements en cours, en maintenant un service de base de qualité au meilleur prix et en proposant de nouveaux services.



Pour accompagner les clients, ORES mise d'abord sur des services en ligne de qualité et le développement de moyens de communication digitaux, qui leur permettent d'interagir avec nos services quand ils le souhaitent. Le site internet de l'entreprise a fait peau neuve au début 2024, dans le but de simplifier la recherche et la compréhension de l'information et de présenter de manière conviviale les services proposés et leur évolution dans le contexte de la transition énergétique.

L'une des traductions concrètes de cette évolution est la mise à disposition d'un espace personnel en ligne baptisé «myORES» pour les clients équipés d'un compteur communicant. Cet espace est directement nourri par les données récoltées par le compteur du client et lui permet d'accéder en ligne à différents types d'informations et de demandes standards. Le site web propose également des simulateurs et d'autres outils de personnalisation, qui permettent aux utilisateurs de trouver en quelques clics les réponses à leurs questions et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

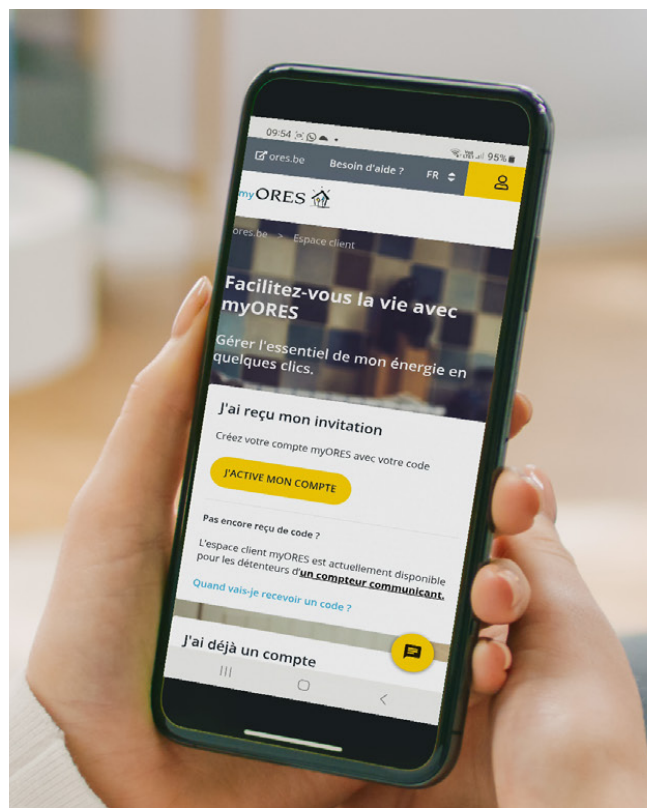
Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site www.ores.be – tutoriels, chatbots, foires aux questions, etc. – visent à présenter les différentes options possibles, mais aussi à informer sur les conséquences des choix posés. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels peut avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent – voire à terme, nécessiter des travaux de renforcement du réseau local. Face à la multiplication actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Un accompagnement actif

Au cours de l'année 2024, plusieurs projets et initiatives ont été déployés par les services d'ORES pour informer et accompagner les clients qui s'investissent activement dans la transition énergétique.

En avril, dans un souci de transparence, une carte interactive du réseau électrique basse tension a été mise en ligne sur le nouveau site web. Objectif : identifier géographiquement les zones à risque de décrochage d'onduleur lors des journées d'ensoleillement. Les zones colorées en rouges correspondent aux quartiers dans lesquels plus de 20% des clients subissent deux heures de décrochage en journée, les zones oranges celles où 10 à 20% des clients connaissent ce type de problèmes et enfin les zones vertes, où ce taux tombe sous les 10%.

Les parties de la carte



apparaissant en gris sont celles où le nombre de compteurs communicants installés est encore trop faible pour réaliser un diagnostic complet. La carte inclut également les travaux réalisés et les investissements prévus pour moderniser le réseau. Pas moins de 1.800 chantiers de modernisation y sont répertoriés, dont 1.250 ont été réalisés en 2024. La carte intègre également la localisation des travaux prévus de 2025 à 2027.





Autre initiative, la mise en ligne par nos services de milliers de données en accès libre sur la plateforme open data de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette plateforme centralise et diffuse de très nombreuses données générées par les services publics, les secteurs de l'environnement, de l'éducation, de la mobilité ou encore de l'énergie : évolution des consommations, nombre d'installations photovoltaïques, déploiement des compteurs communicants. Toutes ces données anonymisées sont aujourd'hui accessibles au grand public, aux entreprises et aux communes. Elles sont une source d'information précieuse pour celles et ceux qui souhaitent prendre des décisions éclairées ou développer de nouveaux services, notamment digitaux.

Sur le terrain, la cellule « Innovation » d'ORES mène actuellement des tests avec des prosumers volontaires des communes de Marche-en-Famenne et Flobecq. Ceux-ci sont équipés à domicile d'appareils connectés qui permettent de suivre en temps réel leur production solaire et l'état du réseau. Un algorithme analyse les risques de surtension et de décrochage des onduleurs, puis ajuste automatiquement la production photovoltaïque de certains prosumers pour prévenir ces problèmes et ainsi permettre à l'ensemble des clients situés sur le circuit de pouvoir profiter pleinement de leur installation. L'approche s'inspire des techniques déjà utilisées sur le réseau haute tension, notamment pour la gestion des parcs éoliens. Baptisé « Solormax », ce projet pilote vise à optimiser la production photovoltaïque de l'ensemble des propriétaires d'installations solaires du quartier, et en particulier ceux d'habitations situées en « bout de ligne » souvent les plus impactées en cas de problème de surtension.

À l'écoute

Aujourd'hui, les clients privilégient clairement les modes de communication numériques : 77% de leurs interactions avec ORES ont eu lieu par la voie digitale en 2024. Toutefois, il est essentiel de maintenir d'autres moyens de contact. La qualité du service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres types d'interaction. À travers Connexio, avec deux centres de contact clientèle implantés à Gosselies et Eupen, nous offrons aux clients des solutions téléphoniques via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature de leur demande. Ce choix assumé permet de répondre en partie au phénomène de la fracture – voire de l'exclusion – numérique.

Les conseillers et conseillères de Connexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions par téléphone, par courriel, par « chat » en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié. En 2024, le trafic téléphonique a connu une réduction notable avec un peu plus d'un million d'appels reçus (-15% par rapport à 2023). Ce sont surtout les appels liés aux travaux et aux relevés d'index qui sont en diminution, compte tenu notamment des solutions digitales proposées. Des mesures sont prises en continu pour personnaliser l'expérience client, anticiper les besoins, recommander des actions proactives, maintenir un temps d'attente satisfaisant et maîtriser les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité 23% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2024.

Il faut par ailleurs mentionner les contacts « physiques » qui interviennent encore dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation et qui répondent aux besoins de clients privilégiant ce mode de communication.



Évolution des problèmes d'échange de données et de blocages sur le marché

Les difficultés rencontrées au lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) ont évolué positivement en 2024 et l'on se rapproche progressivement d'un retour à la normale.

En effet, plusieurs milliers de consommateurs en Belgique étaient encore privés de facture ou ne pouvaient toujours pas changer de fournisseur à la fin de l'exercice précédent. Une task force spécifique a dès lors été constituée au sein d'ORES pour résoudre les blocages de manière prioritaire, et notamment aussi limiter le flux entrant de nouveaux cas problématiques.

À la mi-2024, les problèmes persistant, les régulateurs du marché dans les trois Régions du pays ont demandé officiellement une analyse de la situation aux différents acteurs. Pour ce qui concerne la Wallonie, en octobre, quelque 7.500 points d'accès étaient répertoriés comme bloqués durant plus de six mois et 2.500 autres entre trois et six mois. En dépit d'une diminution avérée des difficultés, la CWaPE a enjoint les opérateurs de réseaux et les fournisseurs à continuer à travailler intensément sur des solutions de déblocage. La résolution des difficultés demeure une priorité pour notre entreprise.

Moins de clients protégés socialement

Dans l'exercice de ses missions de service public à caractère social, ORES est engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés. Le statut de client protégé socialement permet aux consommateurs en situation difficile de bénéficier, sous certaines conditions, du tarif social de l'énergie qui est le moins cher du marché.

Le nombre de clients protégés alimentés par notre entreprise, qui avait connu une forte hausse suite aux mesures de protection prises par les autorités durant la crise de l'énergie, avait baissé sensiblement en 2023 suite à l'arrêt de ces mesures. La même tendance s'est poursuivie mais de manière moins nette en 2024 et à la fin de l'année, ORES était fournisseur social de 34.005 clients protégés pour l'électricité (-4%) et 17.622 clients pour le gaz (-2,7%).

Parallèlement, notre entreprise endosse également le rôle de fournisseur temporaire pour les clients dits «sous fournisseur X» (clients temporairement sans contrat avec un fournisseur commercial). Compte tenu des situations problématiques rencontrées sur le marché au cours des deux

dernières années, le nombre de ces clients est en hausse notable en 2024: 3.949 en électricité (+120%) et 1.994 en gaz (+125%).

Les compteurs communicants au service du prépaiement de l'énergie

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation de compteurs à prépaiement chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur. Traditionnellement, le prépaiement de l'énergie s'opérait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans un module raccordé au compteur et appelé «compteur à budget». Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant lié à l'opération de rechargement de la carte dans des lieux publics, le système du prépaiement par carte était aussi, pour les ménages concernés, un outil de gestion de leur budget énergie.

L'arrivée et le développement de la technologie des compteurs communicants a permis de mettre en place une solution de prépaiement à la fois plus facile d'accès et moins pénalisante. Après un projet pilote mené avec des conclusions positives auprès de 3.600 ménages en collaboration avec le département des Sciences de la Famille de l'UMons, ORES avait lancé en 2022 le déploiement opérationnel des compteurs communicants – qui permettent la gestion du prépaiement à distance – pour les nouveaux clients et pour le remplacement des compteurs à budget dont la technologie est devenue obsolète.

Au terme de l'année 2024, les compteurs communicants avec activation de la fonction de prépaiement étaient très largement majoritaires par rapport aux compteurs à budget (90%). Plus de 55.400 compteurs de ce type avaient été déployés chez des clients pour l'électricité et/ou pour le gaz. Le parc total de compteurs à prépaiement actifs – chiffre cumulé pour les compteurs communicants et les compteurs à budget utilisés par les clients pour prépayer leur énergie – se chiffre à 44.218 unités pour l'électricité et 17.204 pour le gaz.

VENTILATION DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT ACTIFS PAR TYPE

SITUATION À FIN 2024	Électricité	Gaz	Total
Compteurs communicants actifs	40.638	14.824	55.462
Compteurs à budget actifs	3.580	2.380	5.960

Qualité de service

Autre aspect de la relation client d'ORES: les travaux réalisés par nos techniciens et les entrepreneurs sous-traitants. La qualité de ces prestations est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans pour les détenteurs de compteurs classiques, les interactions physiques des consommateurs avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants

de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel pour ORES de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux dans les délais fixés par le régulateur du marché. La qualité du respect des délais réglementaires pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension par nos équipes est stable par rapport à 2023, mais elle se détériore en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Cette situation découle de la forte augmentation du nombre de dossiers de raccordements reçus en 2024, dans le contexte de l'accélération de la transition énergétique. Il y a évidemment matière à amélioration dans ce domaine.

Plaintes et insatisfactions

Pour améliorer ses performances, notre entreprise analyse en permanence les motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement chez les particuliers. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés «en trottoir», devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou encore d'une demande de médiation. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour ce type de demandes également. Compte tenu des difficultés rencontrées – décrochages d'onduleurs et blocages des données ou de dossiers clients – le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation fondées reste élevé en 2024, mais dans une tendance à la baisse par rapport à 2023, à savoir respectivement -28% et -5%.

Respect
des délais
d'exécution

75%

Offres de
raccordement au
réseau électrique
basse tension

88%

Raccordements
au réseau électrique
basse tension

46%

Études de
raccordement au
réseau électrique
haute tension

Du neuf dans les tarifs pour les clients

C'est la CWaPE, le régulateur du marché wallon, qui détermine les revenus autorisés des gestionnaires de réseaux de distribution sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à tous. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution appliqués aux clients à travers la facture de leur fournisseur.

L'année 2024 a vu l'arrivée de changements notables pour les utilisateurs du réseau. Depuis le 1^{er} janvier, une seule grille tarifaire est en vigueur sur tout le territoire d'ORES, pour l'électricité comme pour le gaz. Il n'y a donc plus de différences par secteur géographique comme ce fut le cas par le passé. Autre changement important: une même prestation de travaux (raccordement, augmentation de puissance, viabilisation...) est désormais tarifée de la même manière à travers toute la Wallonie, chez tous les gestionnaires de réseau. L'harmonisation de ces tarifs dits non périodiques impose aux gestionnaires de réseaux wallons d'utiliser le même libellé pour une même prestation – au moins pour les plus courantes – avec une uniformisation des prix. L'année 2024 a été une année de transition et selon la localisation de l'utilisateur et ses besoins précis, l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non périodiques a pu avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur sa facture par rapport au passé.

Durant le premier semestre 2024, les revenus autorisés d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029 ont été approuvés par la CWaPE. C'était un premier jalon vers la fixation de nos tarifs de distribution pour cette période et la définition de l'enveloppe budgétaire mise à disposition pour ces cinq années. Sur cette base, les services d'ORES ont construit et soumis des propositions de tarifs au régulateur. Après analyse, la CWaPE a approuvé nos propositions de tarifs périodiques de distribution d'électricité et de tarifs de refacturation des coûts de transport d'électricité pour l'année 2025 uniquement, ainsi que nos propositions de tarifs périodiques pour la distribution de gaz relatifs aux années 2025 à 2029.

ORES a activement participé cette année aux discussions menées par la CWaPE sur les tarifs de distribution d'électricité pour les années 2026-2029. Au début juillet 2024, le régulateur a publié une nouvelle structure tarifaire qui prévoit que dès 2026, le consommateur wallon aura le choix entre trois configurations tarifaires différentes, à savoir deux configurations tarifaires standards – soit monohoraire, soit bihoraire – et une configuration tarifaire dite incitative.



Cette tarification incitative s'inscrit dans la volonté de faire mieux percevoir la manière dont l'électricité est désormais produite et consommée. Il est en effet indispensable de tenir compte des grandes évolutions liées à la transition énergétique auxquelles le réseau de distribution, principalement en basse tension, est confronté. D'une part, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, décentralisées et intermittentes, ne cesse d'augmenter et, d'autre part, on assiste à une électrification croissante des usages, ce qui entraîne une demande de puissance de plus en plus importante sur le réseau de distribution.

À partir de 2026, le client aura le choix d'opter ou pas pour ce tarif de distribution incitatif qui présentera cinq plages horaires, facturées selon trois tarifs différents. Ces plages horaires reflèteront mieux la réalité des charges constatées sur le réseau. Le consommateur qui n'optera pas pour le tarif incitatif, restera dans sa configuration tarifaire actuelle, monohoraire ou bihoraire. Le tarif bihoraire sera quant à lui modifié: il n'y aura plus d'heures creuses durant tout le weekend et l'heure sera identique chaque jour de la semaine avec une plage d'heures creuses supplémentaire, entre 11h00 et 17h00. Cette plage pendant laquelle l'électricité est abondante sur le réseau constituera également une des deux plages horaires les moins chères de la tarification incitative. À travers celle-ci et l'heure adaptée des plages du bihoraire, la CWaPE veut proposer des incitants tarifaires encourageant des comportements de consommation favorables au réseau et au développement de la production renouvelable.

Enfin, pour être complet sur ce volet tarifaire, il faut signaler qu'à la mi-décembre 2024, la CWaPE a approuvé les tarifs non périodiques pour l'électricité et le gaz pour les années 2025 à 2029.

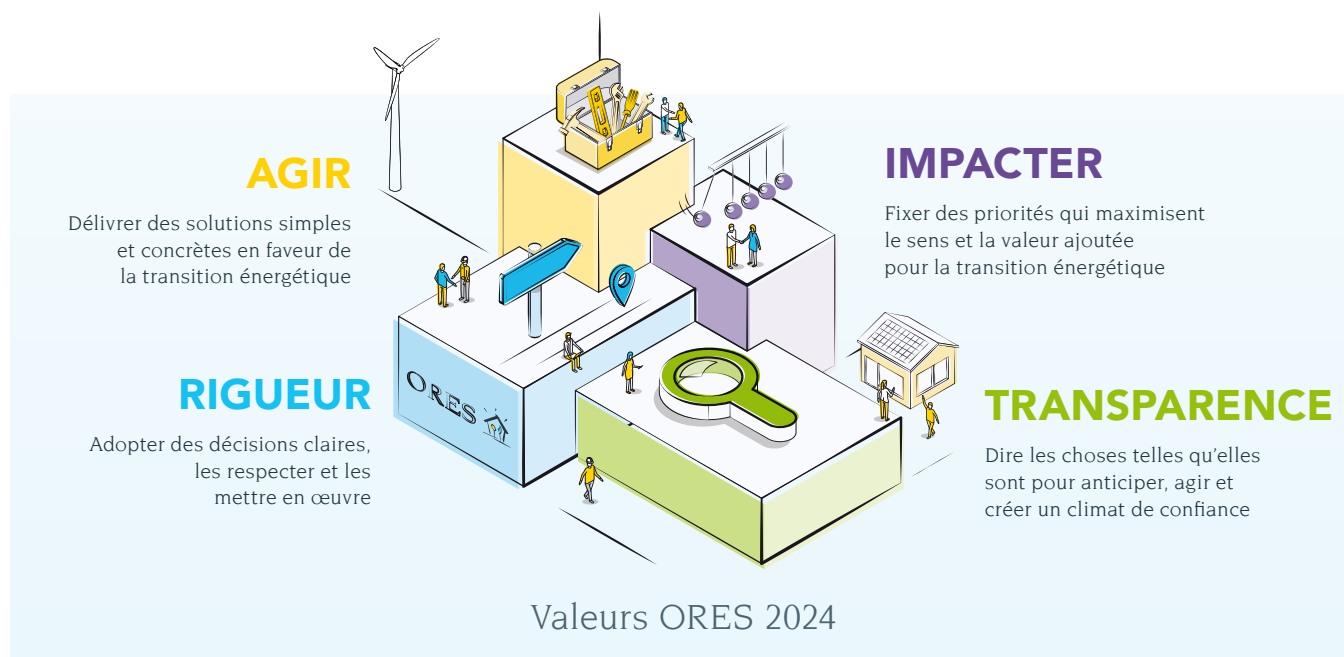
4 Ressources humaines, prévention et environnement

La gestion des ressources humaines, la prévention des risques et accidents, et la protection de l'environnement sont autant de domaines où s'exprime aussi la responsabilité sociétale d'ORES. L'année 2024 a été particulièrement riche sur ce plan : nos valeurs d'entreprise ont été redéfinies, un accord a été conclu avec le FOREM en matière de formation, un accent particulier a été placé sur la récupération et la déconnexion, un nouveau code d'éthique et de déontologie a été édicté et la certification ISO 14001 est venue couronner les efforts entrepris par l'entreprise dans le domaine de l'environnement.



L'année 2024, qui marque le 15^{ème} anniversaire de la naissance d'ORES, a débuté par l'annonce des nouvelles valeurs de l'entreprise. Dans un environnement où les changements sont plus rapides et plus forts, où les attentes des citoyens et du monde politique vis-à-vis de l'entreprise

n'ont jamais été aussi pressantes, le moment était venu d'aligner les valeurs de l'entreprise avec ces évolutions. Pour ORES, le temps est résolument celui du passage à l'action, de l'impact, de la rigueur et de la transparence.



Recrutement et formation au cœur des enjeux

Avec l'accélération de la transition énergétique, notre entreprise se transforme également sur les plans structurel et organisationnel et elle investit massivement dans les réseaux pour répondre aux attentes du monde extérieur. Elle doit donc continuer à disposer de ressources humaines compétentes dans les différentes filières de ses métiers et dès lors recruter du personnel. Après l'engagement de près de 400 collègues en 2023, de nombreux besoins devaient encore être comblés en 2024 : profils administratifs ou technico-administratifs, responsables d'encadrement, techniciens, électriciens de réseaux, raccordeurs, ...

Dans un contexte de pénurie généralisée des profils techniques, ORES et le FOREM se sont une nouvelle fois associés pour lancer une opération « coup de poing pénurie » visant à former des demandeurs d'emploi au métier de raccordeur. Cette formation de 10 mois est d'abord organisée au FOREM et se poursuit ensuite dans l'un de nos centres de formation. Un premier parcours de formation s'est achevé dans la région namuroise en 2024 et a débouché sur l'engagement de quatre techniciens. Deux autres trajets ont été entamés en Wallonie Picarde et en province de Luxembourg et devraient conduire à de nouveaux recrutements en 2025.

Par ailleurs les « ORES TechniDays », journées dédiées au recrutement de personnel technique organisées dans nos centres de formation, ont été fructueuses en 2024. La particularité de cette année réside dans la relance de TechniDays aménagés directement sur certains de nos sites d'exploitation avec le concours des spécialistes des centres de formation. L'accent est mis sur la proximité et des tests techniques sont organisés pour des candidats des régions concernées, ce qui permet notamment de réduire le délai entre la réception des candidatures, les tests de sélection et le recrutement. Ainsi, les journées organisées sur les sites de Montignies-sur-Sambre et Eupen ont permis l'engagement de candidats locaux. Sur l'année, un nombre record de douze TechniDays ont permis d'accueillir 141 candidats et 71 d'entre eux ont été recrutés au terme des épreuves.

Fin 2024, après 356 engagements et 168 départs, l'effectif total d'ORES comptait 2.864 collaborateurs actifs, dont 34,1% de femmes. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

PAR GENRE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	TOTAL
Hommes	47,28%	9,50%	8,83%	0,24%	65,85%
Femmes	27,06%	3,32%	3,70%	0,07%	34,15%
Total	74,34%	12,82%	12,53%	0,31%	100%

PAR GROUPE D'ÂGE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	TOTAL
< 30 ans	9,85%	0,00%	1,11%	0,00%	10,96%
≥ 30 < 50 ans	49,90%	7,09%	8,00%	0,10%	65,08%
≥ 50 ans	14,59%	5,73%	3,42%	0,21%	23,95%
Total	74,34%	12,81%	12,53%	0,31%	100%

ORES est attachée au caractère essentiel de la formation, de son propre personnel comme des sous-traitants. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité ont lieu dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne). L'accent a continué d'être mis en 2024 sur les formations en basse tension, notamment dans le contexte du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition. Par ailleurs, la plateforme en ligne Talentsoft permet à tous les collaborateurs de gérer activement leurs formations via un catalogue plus large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins: modules d'e-learning, formations à distance, vidéos,... En moyenne, toutes catégories confondues, les membres du personnel ont suivi près de 29,4 heures de formation sur l'année.



Formation par catégorie professionnelle

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2024	Hommes	Femmes	TOTAL
Personnel de direction	6,25	3,54	5,64
Personnel d'encadrement	23,61	26,08	24,38
Personnel de maîtrise	15,37	14,43	15,16
Personnel employé	40,46	19,95	32,77
Moyenne	34,29	20,15	29,37



Enfin, il faut signaler l'obtention pour la troisième année consécutive de la certification «Top Employer» par notre entreprise. Après la reconduction du label en

2023, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH et de bien-être des collaborateurs. La certification 2024 a été obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise sur des aspects tels que l'accueil des nouveaux engagés, la marque employeur et la gestion des talents.



Élections et concertation sociales

Comme tous les quatre ans, les élections sociales ont été organisées afin de désigner les représentants des travailleurs et des cadres au sein des organes de concertation, à savoir le Conseil d'entreprise et le Comité pour la prévention et la protection au travail. Organisées le 16 mai 2024, elles se sont déroulées sans difficulté et les nouvelles instances de concertation de l'entreprise ont pu être installées en juin.

Par ailleurs, un accord a été signé en novembre par les représentants de la direction et ceux des trois organisations syndicales en front commun au sujet de la revalorisation des métiers techniques de trois filières spécifiques (électriciens, gaziers et électrogaziers). Cet accord découle d'un engagement pris l'année précédente par la direction pour le lancement d'un parcours de réflexion et de concertation sur la question de la revalorisation de l'ensemble des métiers techniques.

Prévention et sensibilisation

Au cours des dernières années, une dynamique de sécurité, de prévention et de promotion du bien-être a été engagée par les responsables de l'entreprise. L'objectif est de parvenir à un mieux-être général, notamment à la prise en compte des situations vécues par les travailleurs dans leur

globalité, tant dans le cadre professionnel que dans la vie privée. Pour augmenter la maturité de la prévention, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental, le service interne de prévention s'appuie sur une organisation et un fonctionnement axés sur la proximité et une disponibilité accrues.

Dans le droit fil de cette dynamique, plusieurs actions ont été menées durant l'année. Le mois de mars, par exemple, a été placé sous le thème de la déconnexion. Pour favoriser la récupération, les membres du personnel ont été encouragés à prendre de la distance avec leurs écrans, à optimiser l'organisation de leurs réunions ou encore à déléguer plus efficacement. En parallèle, la charte interne sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle a été mise à jour et assortie de recommandations pour aider chacun à établir ses limites et favoriser son bien-être. Une large campagne de communication interne a aussi été consacrée au besoin de récupération, notamment via des mises en scènes surprenantes, qui ont aussi été relayées à travers l'intranet de l'entreprise. Enfin, à la fin juin et au début juillet, les semaines du bien-être ont été axées sur le besoin de récupération à travers le sport et l'activité physique : les membres du personnel avaient la possibilité de télécharger une application proposant diverses activités, exercices, ou encore itinéraires de marche et de course. Objectif : améliorer sa forme, physique et mentale, éviter les sources de tensions et se décontracter pour un meilleur équilibre personnel.

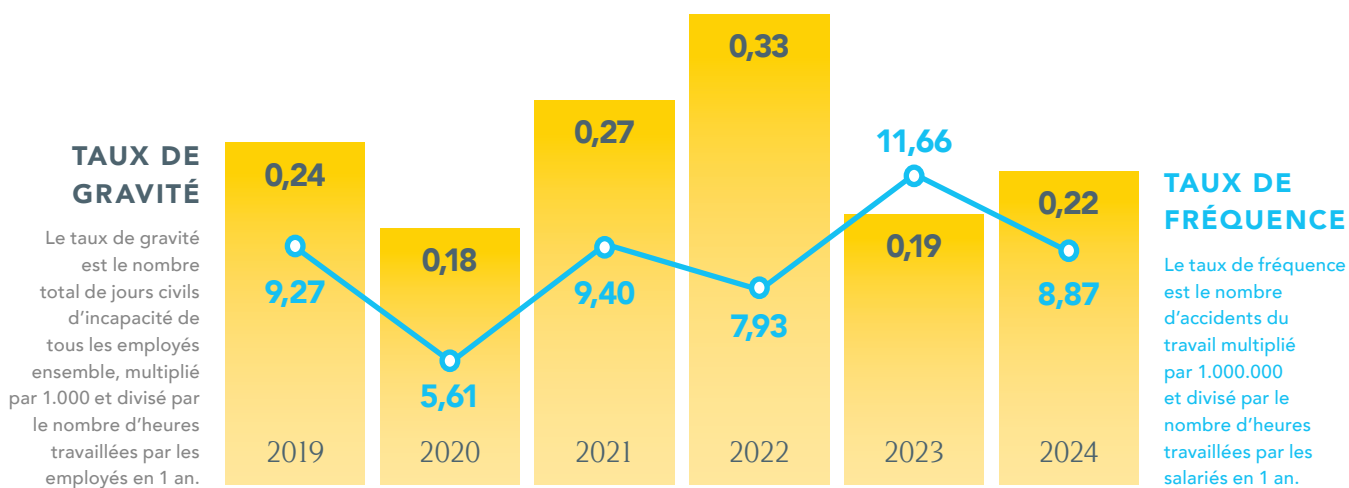


Sécurité : des résultats en légère amélioration

Pour 2024, le service « Prévention et Environnement » et le Comité de direction avaient fixé des objectifs de sécurité alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

Après une année 2023 décevante en termes d'accidentologie (45 accidents sur l'année), les statistiques sont en amélioration en 2024 : le nombre d'accidents s'est réduit – 36 dont un seul accident « fluide » – mais leur taux de gravité est un peu supérieur à celui de 2023 puisque 908 jours d'interruption temporaire de travail ont été comp-

tabilisés. Les résultats restent donc en-deçà de l'objectif. La problématique la plus prégnante demeure celle des accidents liés aux déplacements : ils représentent encore 47% de l'ensemble des accidents sur l'année et sont responsables de 72% des journées perdues. Le travail de sensibilisation se poursuit sur ce plan. Dans le prolongement des constats tirés les années précédentes, deux ateliers de « culture prévention » ont été créés, construits et testés autour des thématiques des chutes lors des déplacements et des bons gestes de manutention. Des espaces dédiés ont été aménagés à cette fin sur le site d'ORES situé à Sambreville. Le concept, développé avec des techniciens de terrain, a continué d'être déployé durant l'année 2024.



Évolution des statistiques de sécurité 2019-2024

47%
Déplacements

Causes et sources des accidents en 2024

3% Fluides (élec. /gaz)
19% Outils / outillage
22% Manutention
8% Autres



Une nouvelle politique environnementale

La nouvelle politique de gestion environnementale d'ORES, ainsi que sa charte environnementale, ont été établies et ensuite publiées en août 2024. Intégrée dans la dynamique de responsabilité sociétale de l'entreprise, cette politique se décline autour de cinq axes majeurs :

- L'optimisation et la structuration de processus respectueux de l'environnement selon les normes légales
- La gestion du réseau de distribution et des sites d'ORES dans leurs impacts environnementaux, notamment en termes de gestion des déchets
- La gestion des dysfonctionnements et leur prise en charge (pollutions,...)
- La préservation et le développement de la biodiversité
- La communication ainsi que la sensibilisation des collaborateurs.

Le but poursuivi est d'objectiver l'ensemble des actions prises de manière responsable afin de pouvoir les monitorer et de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement. La politique prévoit des actions concernant

l'amélioration de la conformité légale d'ORES, la gestion environnementale des différents sites de l'entreprise (en ce compris les bâtiments et les véhicules), celle des postes et cabines de distribution, les achats durables, la gestion des données environnementales, la clarification des responsabilités internes en termes de gestion des déchets, la gestion des sols pollués ou encore la préservation de la biodiversité.

... et la certification ISO 14001

En parallèle de la formalisation de la politique et de la charte environnementales, le service Environnement avait lancé en 2023 un processus de préparation à la certification ISO 14001. De nombreux audits internes ont été réalisés afin notamment de réaliser l'inventaire légal nécessaire, d'analyser précisément les impacts environnementaux de l'entreprise et d'actualiser différentes procédures. L'entreprise s'est préparée durant toute l'année 2024 en vue des audits de certifications qui ont eu lieu durant le mois de novembre au siège de la société et dans plusieurs sites d'exploitation. Le 3 décembre, les certificateurs ont attribué officiellement le label ISO 14001 à ORES. Parmi les nombreux points forts relevés figurent l'efficacité du système de management environnemental et l'implication exemplaire du personnel dans la démarche.

Empreinte carbone : un bilan recalculé

Les premiers Bilans carbone® d'ORES ont été publiés en 2023 et en 2024. Ils concernent respectivement les émissions des années 2019 à 2021, et celles de 2022 et 2023. Construits sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international, ces bilans totaux prennent en compte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise et comptabilisent les émissions dès l'année où elles sont générées.

Ils témoignent non seulement des émissions liées aux activités propres d'ORES – par exemple les consommations de combustibles fossiles de nos bâtiments et véhicules, les échappements de gaz sur le réseau de distribution, les

achats d'électricité pour nos besoins propres, nos clients sociaux et la couverture des pertes électriques sur le réseau de distribution d'électricité, ... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval de nos activités, par exemple les émissions liées à l'extraction, à la production et à la consommation des énergies que nous distribuons, les émissions liées aux biens, services et matériaux que nous achetons, aux immobilisations et aux investissements ou encore aux transports.

DANS LE CADRE D'UN BILAN CARBONE®, LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES ENTREPRISES SONT RÉPARTIES EN TROIS CATÉGORIES OU « SCOPES ».

SCOPE 1

Inclut toutes les **émissions directes liées aux activités de l'organisation**. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les échappements de méthane sur notre réseau, les fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans certains transformateurs), la consommation de gaz dans nos bâtiments et les consommations de carburants fossiles des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux échappements de gaz sur le réseau constituent la majeure partie de ce scope.

SCOPE 2

Inclut toutes les émissions **indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise**. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos bâtiments et nos infrastructures, ainsi que sur le réseau d'éclairage public communal dont nous assurons la gestion.

SCOPE 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit d'une part des émissions liées à l'extraction, la production et au transport des combustibles utilisés pour la production de toute l'électricité qui transite par nos réseaux. Ce scope comprend aussi les émissions liées à l'extraction du gaz naturel qui transite par nos réseaux et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, aux transports ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

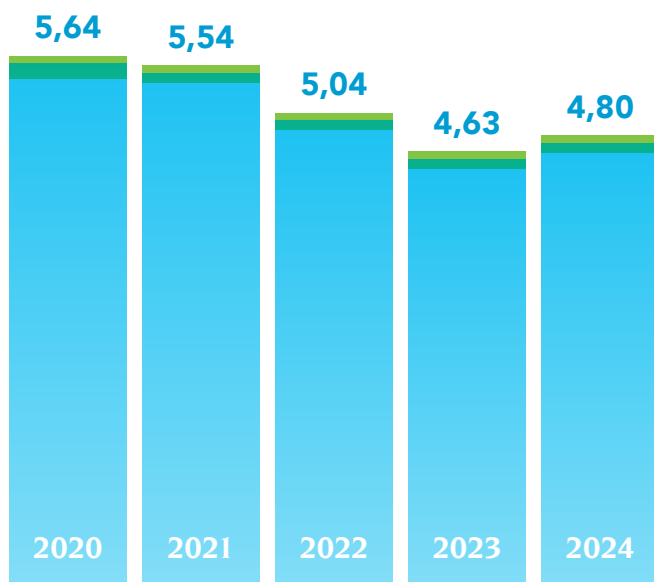
Dans une démarche d'amélioration continue et en vue de préparer l'édition 2024 de notre bilan en parallèle du travail réalisé pour la mise en conformité d'ORES avec la directive CSRD et sa traduction en droit belge, une série de vérifications ont été menées sur les données utilisées ainsi que leur source. Lors de ces contrôles, nous avons identifié certaines incohérences, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans en raison d'une mauvaise

interprétation de la manière dont ces quantités étaient exprimées. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur. Le graphe ci-après présente les valeurs d'émissions pour les scopes 1, 2 et 3 de nos activités, corrigées et mises à jour pour les années 2020 à 2024.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPREINTE CARBONE TOTALE D'ORES

En mégatonnes d'équivalents CO₂ - Mt CO₂e

Scope 1 **Scope 2** **Scope 3** **Total**



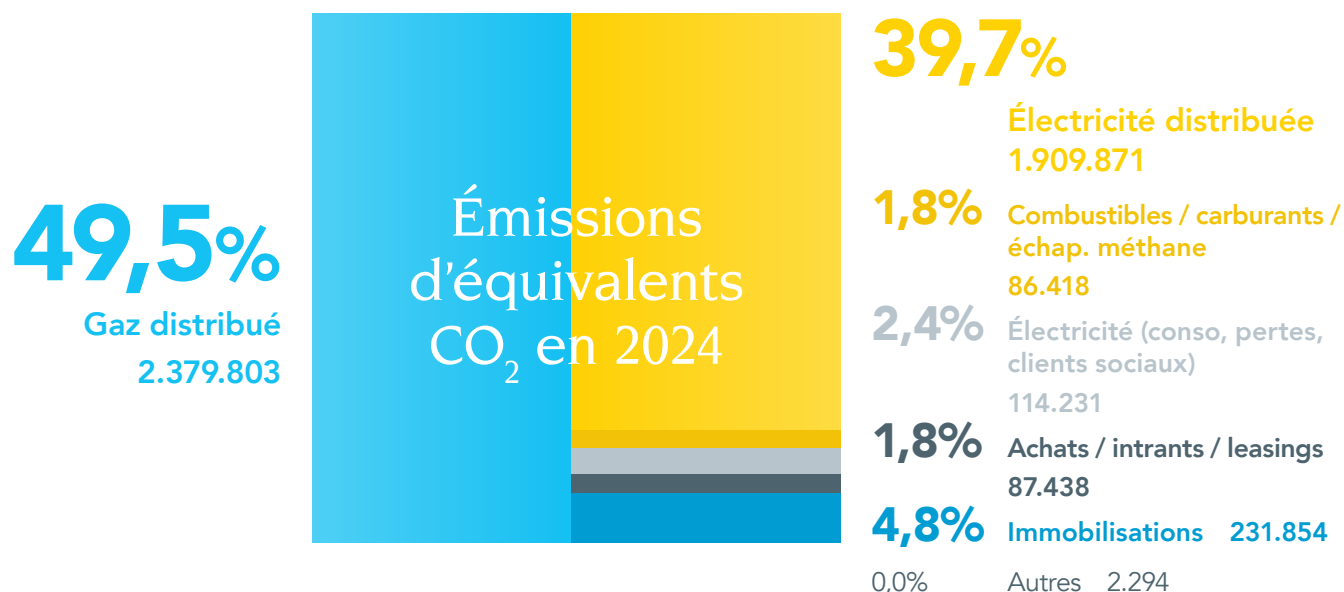
Source: CLIMACT et service « Gestion de la donnée » ORES

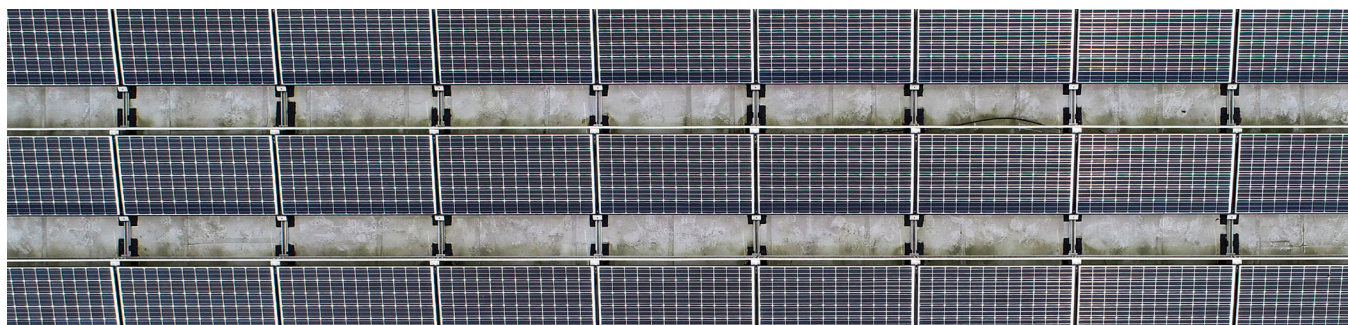
Note: Les émissions sont rapportées selon l'approche « market-based ».

L'empreinte carbone totale d'ORES se chiffre, en 2024, à 4,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂. Ce sont les émissions indirectes (scope 3) qui constituent la très grosse majorité de cette empreinte (96%). Si par nature, l'action d'ORES sur ces émissions ne peut être qu'indirecte, l'ensemble de nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers favorables qui feront évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes. À terme donc, la réalisation du plan industriel d'ORES aura un effet bénéfique sur les émissions du scope 3 à travers le remplacement progressif des énergies fossiles dans un contexte général de décarbonation.

Quoi qu'il en soit, sur les cinq dernières années, les émissions totales d'ORES sont en diminution sensible, de près de 15%. De 5,64 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2020, l'empreinte carbone est passée à moins de cinq millions de tonnes en 2024. Cette baisse notable, en particulier depuis 2022, est essentiellement due à la diminution des volumes de gaz et d'électricité distribués sur notre réseau en particulier suite à la crise énergétique et à l'envolée des prix qu'elle a provoquée. En revanche, les émissions liées aux scopes 1 et 2 restent très constantes sur la période. Les évolutions relatives aux consommations d'énergie et de carburant propres à ORES sont évoquées ci-après.

Présentées sous une autre forme, les sources de nos émissions d'équivalents CO₂ en 2024 se répartissent comme suit :





Réduction des consommations

Le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que celles du parc de véhicules de l'entreprise, font partie des leviers actionnables pour réduire nos émissions dans le scope 1. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage,... – sont installés sur les sites d'ORES. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont déjà mises en œuvre dans la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent encore dans certains sites anciens et énergivores; ils sont et seront exploités dans les prochaines années dans le cadre de la stratégie immobilière qui a été validée en 2024.

Des mesures sont prises pour réduire les consommations d'énergie et d'eau en fonction des spécificités propres des bâtiments. À la fin 2024, on note une diminution significative des consommations de mazout et de propane (-13%), alors que les consommations de gaz sont restées constantes par rapport à 2023. Les prélèvements électriques continuent de baisser globalement (-4%).

La production d'électricité photovoltaïque est aussi une voie empruntée dans cette démarche de contrôle de nos consommations énergétiques. En 2024, les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de l'entreprise ont produit l'équivalent de quelque 517 MWh d'électricité. Cela correspond à une diminution de 13% par rapport l'année 2023 qui fut globalement plus ensoleillée. Cette production a couvert une partie de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments concernés et a également permis, le cas échéant, d'alimenter les bornes de recharge électrique installées sur nos sites. Globalement, 92% de l'électricité produite localement ont été autoconsommés.

Outre l'énergie, les consommations d'eau font également l'objet d'un suivi rigoureux. Les compteurs de 25 sites sont désormais équipés de modules de télémétrie. Les autres le seront dans le courant de l'année 2025. Ces systèmes ont permis de détecter des anomalies, dont plusieurs fuites importantes au niveau d'équipements sanitaires. Au total en 2024, 106 fuites ont pu être identifiées et réparées – en moyenne après trois jours – et les économies estimées pour l'entreprise avoisinent les 300.000 euros. Les volumes de consommation d'eau sont en baisse de 16% sur l'année.

DÉTAIL DES CONSOMMATIONS BÂTIMENTS - ÉNERGIE ET EAU	2022	2023	2023/2022	2024	2024/2023
Total prélèvement gaz brut (MWh)	8.534	7.454	-13%	7.480	0%
Total prélèvement gaz normalisés suivant la saison de chauffe (MWh)	10.489	8.743	-17%	8.787	1%
Total facturé des combustibles mazout et propane, normalisés (MWh)	163	158	-3%	137	-13%
Prélèvement total d'électricité (MWh)	5.459	5.332	-2%	5.356	0%
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV (MWh)	6.002	5.745	-4%	5.488	-4%
Production photovoltaïque (MWh)	661	596	-10%	517	-13%
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque (MWh)	-98	-76	-22%	-44	-43%
Autoconsommation théorique	85%	87%	2%	92%	5%
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques (MWh)	33	107	325%	316	296%
Total consommation d'eau (kL)	13.180	10.735	-19%	9.011	-16%

Une mobilité en évolution

Des efforts sont également entrepris pour améliorer les performances environnementales du parc de véhicules de service, ainsi que celles des véhicules de leasing mis à la disposition des cadres de l'entreprise. À la fin de 2023, la flotte de service d'ORES comptait un total de 1.263 véhicules, dont un peu plus de 9% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicules composant notre charroi, il existe encore peu de possibilités de recourir largement à des solutions électriques. Néanmoins, les réflexions sur l'électrification de la flotte avec ses spécificités propres s'accroissent. Un projet a été mené auprès des collaborateurs chargés de la relève physique des compteurs et six petits véhicules utilitaires ont été mis à leur disposition afin de les tester dans leurs missions au quotidien.

À côté de ce charroi de service, il faut ajouter les véhicules de leasing pour le personnel de direction et d'encadrement. Les commandes de ce type de véhicules portent désormais exclusivement sur des véhicules électriques. En 2024, 242 cadres de l'entreprise roulaient en véhicule hybride ou 100% électrique. L'électrification s'opère de manière progressive au fil des renouvellements de contrats et le remplacement devrait être complet au début 2028. À ce stade, les véhicules électriques ou hybrides représentent près de 67% du parc de véhicules de leasing. Pour accompagner cette évolution, ORES a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales implantations. À la fin 2024, 62 bornes à double prise étaient à la disposition du personnel sur les parkings de l'entreprise. Sans surprise, le volume des consommations électriques lié aux recharges aux bornes a pratiquement triplé en 2023 (cf. tableau ci-avant).

Politique de gestion des déchets

La transition énergétique conduit à un développement de l'activité de travaux sur les réseaux électriques et ces activités supplémentaires sont aussi génératrices de déchets. Le défi consiste aujourd'hui à maîtriser au mieux l'évolution des volumes générés, qui augmenteront inévitablement au cours des prochaines années.

La politique environnementale adoptée en 2024 comporte bien évidemment un volet dédié à cet aspect. ORES veut limiter au strict minimum la part des déchets éliminés – c'est-à-dire incinérés ou enfouis – et donc maximiser le recyclage et la valorisation des déchets produits. Pour cela, le processus de gestion interne des déchets est en cours d'amélioration, dans le sens notamment d'un suivi statistique plus poussé (quantités, nombre déclassements,...). Une campagne de sensibilisation du personnel est aussi organisée de manière à promouvoir un tri correct et efficace, avec notamment un accent particulier en 2024 sur les déchets organiques.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques liées à la production de déchets ainsi qu'aux quantités éliminées, traitées et valorisées. 2022 avait été nettement orientée à la baisse (-11,5%) parce qu'elle faisait suite à un exercice 2021 marqué par la reprise des activités après la crise sanitaire ainsi que par les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021, qui avaient fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. Ces derniers sont repartis à la hausse en 2023 et l'année 2024 connaît une augmentation importante de la quantité totale de déchets produits (+26% vs. 2023), notamment en raison de l'élimination accrue de transformateurs, d'huiles et de cellules SF6, dans le contexte du programme de remplacement et de rénovation en cours.

Évolution des volumes de déchets produits

DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION UNITÉ (KG)	2021	2022	2023	2024
Déchets industriels banals (Classe II ; DIB)	484.993	472.690	481.629	562.489
Papier/carton en mélange	106.302	103.800	116.761	134.218
PMC	6.583	8.721	10.709	8.412
Huiles diverses	15.402	3.006	2.182	16.344
Transformateurs	500.494	337.847	331.145	526.996
Cellules SF6	12.608	9.020	25.832	35.148
Autres déchets dangereux		18.875		
Bois	45.280	45.440	47.160	49.280
Équipements mis au rebut	9.147			
Amiante	14.482	21.960	29.860	29.774
Cuivre, bronze, laiton	6.020	6.930	1.687	4.391
Métaux divers	450.343	413.335	427.259	489.255
Petits déchets dangereux	2.170	18.875	10.660	44.837
Déchets d'équipements électriques			28.442	13.197
Organiques				1.678
Total	1.653.823	1.460.499	1.513.326	1.916.020

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

DÉCHETS ÉLIMINÉS UNITÉ (KG)	2021		2022		2023		2024	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		9.540		11.496		10.103		4.880
Recyclage organique								1.563
Recyclage inorganique		1.470		280				
Échange pour valorisation	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544	549.309	1.256.478
Utilisation comme remblais ou fondations	2.200			3.240		4.800		3.030
Mise en décharge (CET)	1.180			8.700		2.180		
Traitement physico-chimique avant élimination	10.660		2.560		3.000		4.500	
Regroupement avant élimination	1.298		480		1.518		10.950	
Reconditionnement avant élimination							616	
Stockage hors site avant élimination	25.606		9.326	10.020	30.442	22.880	47.970	26.744



Initiatives en faveur de la biodiversité

ORES est en dialogue régulier et ouvert avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs services d'ORES collaborent avec le Service Public Wallon (SPW) chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune et la flore. Ces dernières années, les différentes bases de données cartographiques des acteurs impliqués dans cette problématique ont été croisées et un travail d'identification des tronçons de voiries éclairées et « sensibles », ainsi que de points lumineux potentiellement superflus, a été réalisé avec l'association Natagora. De nombreux facteurs ont été pris en compte dans cette analyse : proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité de zones habitées, etc.

Ce travail préparatoire a permis au SPW de lancer à la fin 2023 un projet ayant pour but de favoriser la « trame noire » en Wallonie. La trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Au début de 2024, un choix a été fait parmi les communes candidates au développement de cette trame noire. Notre entreprise collabore avec les communes situées sur son territoire d'activités en vue de l'atténuation de la pollu-

tion lumineuse et de la suppression éventuelle de luminaires. Par ailleurs, des contacts sont en cours avec Laborelec, centre de recherche et d'expertise en technologies électriques, en vue de la réalisation d'une étude d'impact de l'éclairage public communal et des différents régimes d'éclairage et d'extinction nocturnes sur certaines espèces animales.

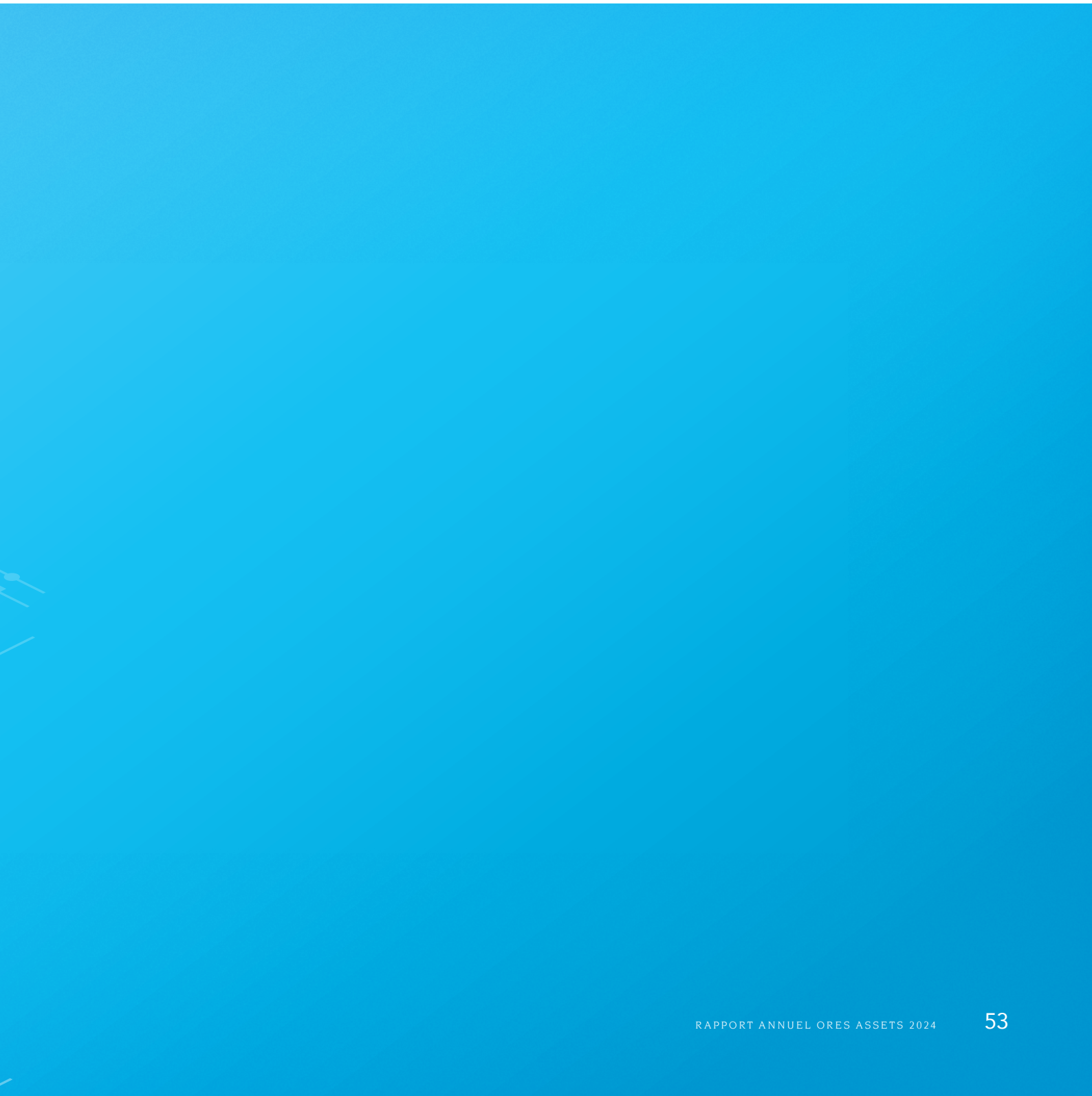
Outre l'éclairage public, ORES travaille également avec des partenaires publics ou privés pour étudier les aménagements possibles du réseau de distribution pour préserver ou favoriser la biodiversité. Il y a deux ans, une première structure permettant d'accueillir un nid de cigognes avait été imaginée et installée sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines, non loin du parc animalier Pairi Daiza, suite aux sollicitations d'un riverain membre d'une ASBL de protection des oiseaux. Le nid conçu et mis en place par nos équipes, dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et pour notre réseau de distribution, avait attiré un couple de cigognes qui s'y est installé. Les premiers cigogneau sont nés sur place en 2023. Durant l'année 2024, suite à une sollicitation de l'administration locale, un autre nid de ce type a été installé sur le territoire de la commune de Celles dans le Tournaisis. Et au début 2025, deux autres structures comparables étaient mises en place par les services d'ORES dans la commune de Beauvechain.

Chapitre





Index GRI



Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir deuxième de couverture, ainsi que le titre 4. Rapport de gestion

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir titre 1. Introduction - chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir titre 2. Rapport d'activités et de développement durable – chapitre 4. «Ressources humaines, prévention et environnement».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme variée d'indicateurs, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché, certains critères environnementaux et d'autres encore. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté: transparence des actions, égalité de traitement des candidats, absence de discrimination, respect des diverses législations – sociales, fiscales, droit du travail, respect des droits de l'homme, etc. – par les candidats. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir titre 1. Introduction – chapitre Présentation de l'entreprise et élément d'information GRI 102-9 ci-dessus. La Liste des adjudicataires où figurent les détails relatifs aux contrats d'achats de biens et services conclus en 2024 est disponible au titre 4. Rapport de gestion – point 2.8. «Liste des adjudicataires du présent rapport».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir titre 4. Rapport de gestion – chapitre 2. Commentaires sur les comptes annuels, paragraphe «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO, l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter).

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — ORES est notamment membre des associations et organismes suivants: Ciriec – E.DSO - Gas.be - Synergrid – Union des Villes et Communes de Wallonie – AKT (Union Wallonne des Entreprises) – The Shift.

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir le Message du Président du Comité de direction au titre 1. Introduction du présent rapport annuel.

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — ORES applique un code d'éthique et de déontologie qui a été renouvelé en 2024. Les collaborateurs – comme les sous-traitants de l'entreprise – s'engagent à respecter les règles de ce code. Elles portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêts, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD – ou encore la procédure mise en place dans le contexte de la protection des lanceurs d'alerte. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour toutes les procédures financières et les commandes de biens et services : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des commandes.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-17 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — Code d'éthique et de déontologie – Code éthique des achats – Conflits d'intérêts dans les processus d'achats - Procédure de gestion des signalements - Protection des données à caractère personnel – Politique relative au RGPD – Charte d'utilisation du système d'information.

Gouvernance

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans les « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux —

En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés et des associations. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers depuis 2018. Dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux obligations futures de la directive CSRD, un exercice dit de «double matérialité» a été organisé en 2024. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'information GRI 102-40 ci-après. Le lecteur est renvoyé également au rapport annuel de l'an dernier où figurait la liste des parties prenantes consultées dans le contexte de l'exercice de matérialité organisé au début de 2023. De plus, les parties prenantes de l'entreprise ont été consultées dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de l'entreprise, adopté le 14 décembre 2023 par le Conseil d'administration.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue d'effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES après avis des Comités constitués en son sein dans leurs domaines de compétences respectifs. Voir aussi à ce sujet le titre 7. Rapports de rémunération. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ;
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 - Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir titre 1. Responsabilité sociétale et durabilité et titre 4. Rapport de gestion, chapitre «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée». Par ailleurs, dans le contexte de la préparation d'ORES aux futures obligations de la directive CSRD, une analyse spécifique liée aux thématiques de durabilité ESG a été effectuée en matière d'impacts, risques et opportunités, en préalable à l'analyse de double matérialité réalisée avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise – voir à ce sujet l'élément d'information 102-40 ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques**

— L'examen et l'étude des objectifs y compris financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figure parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société et des risques qui y sont liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — L'examen est réalisé :

1. annuellement dans la préparation et l'établissement du Plan stratégique de l'entreprise et de ses mises à jour, dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion – chapitre « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée »

2. trimestriellement (tableau de bord et rapport synthétique sur les principaux indicateurs de performance et « KPI RSE »)

Voir aussi à ce sujet le titre 2. du présent rapport – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-33 Communication des préoccupations majeures**

— Voir à ce sujet le titre 2. Rapport d'activité et développement durable - chapitre 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le titre 4. Rapport de gestion - chapitre « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures**

— Voir à ce sujet le titre 2. Rapport d'activité et développement durable - chapitre 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le titre 4. Rapport de gestion - chapitre « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération — Voir le titre 7. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-36 Procédure de détermination de la rémunération**

— Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale et ce, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Il en va de même pour les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération**

— Le cadre légal de rémunération est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) auquel ORES Assets est soumise en tant qu'intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :

4.4.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale :

Président du Comité de direction

4.4.2 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée :

63.205,04

4.4.3 calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés :

511%

4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :

4.5.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.5.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul :

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul :

Oui

4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel :

Oui

4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.5.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.5.2.1 salaire de base: rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable;

4.5.2.2 rémunération monétaire: somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces;

4.5.2.3 rémunération directe: somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

4.6.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale :

Président du Comité de direction

4.6.2 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting :

2,63%

4.6.3 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée :

63.205,04

4.6.4 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle :

4,94%

4.6.5 calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

53,00%

4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :

4.7.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.7.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul :

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.7.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul :

Oui

4.7.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel :

Oui

4.7.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation :

ORES

4.7.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.7.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

4.7.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

4.7.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — Au premier semestre 2024, l'analyse complète de la chaîne de valeur d'ORES, en ce compris l'amont et l'aval des activités du Groupe, et des impacts liés à ces activités, a permis d'identifier les parties prenantes externes et internes les plus pertinentes pour réaliser un exercice dit de « double matérialité » relatif aux impacts de l'entreprise. Dans ce contexte, les catégories de parties prenantes suivantes ont été identifiées :

Parties prenantes externes

- Fournisseurs d'énergie
- Relations d'affaires
 - Clients
 - Fournisseurs de services
 - Fournisseurs d'équipements, biens et matières
 - Gestionnaires de réseaux de transport
 - Secrétariat social
 - Compagnies d'assurance
 - Sous-traitants
- Régulateur
- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles
- Associations / ONG
- Académiques
- Investisseurs & banques

Parties prenantes internes

- Employés
- Représentants syndicaux
- Membres du Comité de direction
- Membres du Conseil d'administration

Pour chaque catégorie de parties prenantes, plusieurs organisations représentatives ainsi que les personnes de contact respectives ont été identifiées et une liste de 65 contacts a été dressée. Une méthode de consultation a été choisie ensuite pour chaque partie prenante ou de personne identifiée, en utilisant l'une des trois approches suivantes : participation à une table ronde en présentiel, entretien individuel en face-à-face (45 minutes) ou réponse à un questionnaire en ligne. Les représentants de 10 parties prenantes externes – sur 26 invités – ont pris part à la table ronde (représentants d'une institution financière, Elia, Essencia/UWE, Febiac, Febeg, Fédération des CPAS, Igretec, UMons, UVCW, UCM). Quatre représentants de parties prenantes ont pu être interviewés (Cabinet du Ministre de l'Environnement, SPW AREN, CWaPE et Be-Prosumer). Une soixantaine de représentants de parties prenantes externes ou internes ont été ensuite invités à compléter une enquête en ligne. L'ensemble des membres du personnel d'ORES a aussi eu la possibilité de répondre au questionnaire en ligne.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

PARTIES PRENANTES	Nb de participants
Association / ONG	2
Autorité publique / organisme public / régulateur	3
Client / consommateur	4
Fédération professionnelle	4
Membre du personnel ou administrateur d'ORES	151
Organisation syndicale	1
Partenaire commercial (prestataire de services, de travaux, de fournitures, sous-traitants...)	2
Total	167

Les résultats de cette consultation (parties prenantes externes et internes) ont été consolidés avec les résultats découlant du travail préparatoire réalisé en interne sur les impacts, risques et opportunités. Les seuils de matérialité des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) d'ORES dans le cadre de la CSRD ont ensuite été déterminés sur la base d'une pondération des résultats en valeurs relative et absolue. Pour plus de détails au sujet de ces enjeux matériels, voir le titre 2. du présent rapport – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-41 Accords de négociation collective** — 100%**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-42 Identification et sélection des parties prenantes**

— Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et élément d'information **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-43 Approche de l'implication des parties prenantes**

— Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés** —

Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD », et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés** — ORES Assets, ORES et Connexio (Atrias est mise

en équivalence)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu** — Voir titre 2. – chapitre 1. Responsabilité

sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-47 Liste des enjeux pertinents** — Voir titre 2. – chapitre

1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD », et éléments d'information **102-21** et **102-40**

Pour des raisons de cohérence et de comparabilité – et compte tenu également des modifications attendues dans l'applicabilité de la CSRD suite à l'annonce par la Commission européenne de la proposition de directive « Omnibus » en février 2025 – ORES a choisi de rapporter dans le présent document sur les enjeux identifiés comme majeurs lors de l'exercice de matérialité de 2023. Il s'agit de la transition énergétique, de l'efficacité des réseaux de distribution et de leur rôle dans la mise en œuvre de la transition, de la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, des enjeux liés aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention, ainsi qu'à la politique environnementale de l'entreprise – en ce compris son empreinte carbone et les mesures prises pour la réduire – et la politique de gestion des déchets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-48 Réaffirmation des informations** — Comme indi-

qué au titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « Empreinte carbone : un bilan recalculé », des vérifications ont eu lieu au cours de cet exercice de reporting par rapport aux données utilisées pour l'établissement de l'empreinte carbone de l'entreprise. Certaines incohérences ont été détectées, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans réalisés, en raison d'une mauvaise interprétation de la manière dont ces quantités étaient exprimées. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Explications données ci-avant et titre 2. – chapitre 1. Responsabilité sociétale et durabilité – paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » sur les actions de préparation à la mise en œuvre de la directive CSRD menées dans le courant de l'exercice 2024.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2024

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Coordination RSE - jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**201-1 Valeur économique directe générée et distribuée**

— Le lecteur est renvoyé aux comptes annuels de l'organisation, dans le titre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir le titre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — À la fin 2023, puis en mars 2024, le Gouvernement wallon a approuvé trois arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique. Dans ce cadre, près de 147 millions d'euros, provenant pour une part du budget du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et, pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, ont été accordés au groupe ORES. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de subventions reçues de la Région wallonne pour un projet de recherche d'intérêt général concernant l'utilisation des compteurs communicants.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — Voir éléments d'information généraux **102-16** et **102-17**.

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Réduction de nos consommations ».

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Réduction de nos consommations ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale».

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale».

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2024		Masculin	Féminin	TOTAL
WALLONIE	<30	71	40	111
	>=30 <50	126	96	222
	>=50	12	11	23
	Total	209	147	356

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région.

NOMBRE DE SORTIES 2024		Masculin	Féminin	TOTAL
WALLONIE	<30	11	9	20
	>=30 <50	38	54	92
	>=50	45	11	56
	Total	94	74	168

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.

Il s'agit notamment et au minimum :

I. de l'assurance-vie

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé

Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 : le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

V. de la retraite professionnelle

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionnariat salarié

Néant

VII. des autres avantages

Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2024	Masculin	Féminin	TOTAL
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	782	358	1.140
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	97	103	200
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	37	40	77
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	118	112	230
E. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	38,14% 74,58%	38,83% 67,86%	38,50% 71,30%

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles — Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis pour ces modifications. L'organisation s'engage à entamer la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction — ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 8 mandats effectifs et 8 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants. Les deux CPPT ont été renouvelés à l'issue des élections sociales qui se sont déroulées en mai 2024.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir titre 2. - chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Sécurité: des résultats en légère amélioration »

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — ORES réalise un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical, révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé dans l'entreprise.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats — 100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition — Voir titre 2. – chapitre 4. Ressources humaines, prévention et environnement – paragraphe « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	TOTAL
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrise » en nouvelles conditions de travail à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système de grille barémique est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
<30	0,00%	0,00%
>=30 <50	0,10%	0,00%
>=50	0,14%	0,07%
Total	0,24%	0,07%

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité – titre 2. – chapitre 4. « Ressources humaines, prévention et environnement ».

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	Ratio	Féminin / Masculin
TERRITOIRE D'ORES EN WALLONIE 2024	Direction	-3,30%
	Cadre	-4,31%
	Maîtrise	-9,43%
	Employé	-1,04%
	Total	-4,27%

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme — Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir éléments d'information **102-3** et **102-10** ci-avant.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Les impacts potentiels des actes techniques, produits et matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) par le service « Prévention et Environnement » de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et de garde, formées aux politiques de sécurité et de prévention, assurent les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7 en veillant à la limitation et à la gestion des risques liés à ces actes, produits et matériaux, pour eux-mêmes et pour les populations en contact avec nos activités.

Chapitre





Rapport de gestion

**1 Commentaires sur
les comptes annuels** p.68

**2 Comptes
annuels** p.84

1 Commentaires sur les comptes annuels

Article 3:6 du Code des sociétés et des associations

1.1 Exposé fidèle sur

L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre «2. Rapport d'activités et de développement durable», auquel il est renvoyé. Les lignes de développement et le plan financier prévisionnel sont repris dans le plan stratégique, accessible sur les sites internet d'ORES et ORES Assets.

En outre, relevons qu'à la fin du 1^{er} semestre 2024, la CWaPE a décidé de procéder à un audit sur les coûts informatiques encourus par chacun des GRD wallons, ce compris ORES Assets, au cours de la période régulatoire 2019-2023. De très nombreux échanges ont eu lieu et se poursuivent entre ORES Assets et la CWaPE à ce sujet.

Les résultats et la situation de la société

I. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

ORES Assets évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs encadre l'activité d'ORES Assets. Le revenu autorisé ainsi que les tarifs facturés par le gestionnaire de réseau de distribution pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur. Ce dernier contrôle la bonne application des tarifs approuvés et réalise annuellement le contrôle des écarts entre le budget et la réalité des charges et des produits (découlant des tarifs approuvés).

Les principes et modalités de détermination du revenu autorisé et des tarifs ainsi que le contrôle des écarts sont prévus dans le cadre réglementaire dont les éléments principaux sont le décret wallon du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité ainsi que la

méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE.

La méthodologie applicable au cours de l'année 2023 est la méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE le 17 juillet 2017 pour la période régulatoire 2019-2023 (ci-après «la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023»).

La méthodologie applicable au cours de l'année 2024 est la méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE le 13 avril 2023 (ci-après «la méthodologie tarifaire CWaPE 2024»). Elle vise la seule année 2024 qui constitue une transition entre deux périodes tarifaires (2019-2023 et 2025-2029). Les principes de la méthodologie tarifaire CWaPE 2024 s'inscrivent largement dans la continuité de ceux applicables par la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE pour la période régulatoire 2019-2023 (ci-après «la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023»). Les règles de détermination des revenus autorisés budgétés ex-ante électricité et gaz de l'année 2024 ont été simplifiées très fortement puisque ces revenus autorisés 2024 correspondent, à quelques exceptions près, aux revenus autorisés électricité et gaz 2023 approuvés par la CWaPE en 2018. Parmi les différences évoquons l'absence d'application du facteur d'efficacité ou encore le fait qu'aucune inflation supplémentaire n'a été intégrée dans les revenus autorisés budgétés en 2024, l'inflation étant traitée ex-post sur base de l'inflation réelle.

Comme évoqué ci-dessus, les revenus autorisés 2024 budgétés correspondent à peu de choses près à ceux de 2023 (en 2018). Plusieurs facteurs expliquent la différence entre les charges des revenus autorisés 2024 et la réalité de ces charges. Notamment, depuis 2018, dans le contexte plus global et récent de la crise énergétique, l'inflation réelle s'est avérée beaucoup plus élevée que l'inflation budgétée et les prix de l'énergie ont très fortement augmentés, ce qui n'avait bien entendu pas pu être anticipé dans les budgets et les principes élaborés en 2018.

I.A MARGE BÉNÉFICIAIRE ÉQUITABLE

La mise en application de la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023 a instauré la notion de la marge bénéficiaire équitable (MBE). Elle rémunère le capital investi dans l'ac-

tif régulé du GRD (« Regulated Asset Base » ou RAB) (la REMCI) ainsi que les financements externes du GRD.

Le pourcentage de rendement, le WaCC, est fixe et non révisible pour la période régulatoire. Pour l'année 2024, les paramètres de la méthodologie tarifaire 2019-2023 ont été prolongé sans modification. Ils sont présentés ci-dessous.

La marge bénéficiaire se calcule selon la formule suivante :
 $MBE = RAB \times WaCC$.

La formule applicable pour le calcul du pourcentage de rendement de la marge bénéficiaire équitable (WaCC) se présente comme suit :

$$WaCC_{\text{après impôts}} = \frac{E}{E+D} \times k_e + \frac{D}{E+D} \times k_D$$

Avec :

- E = valeur des fonds propres
- D = valeur des dettes financières
- $E/(E+D)$ = ratio des fonds propres = 47,5%
- $D/(E+D)$ = ratio d'endettement = 52,5%
- k_e = coût des fonds propres
 $= r_{f1} + B_e (K_m - r_f) = 5,502\%$

Avec :

- r_{f1} = taux sans risque du coût des fonds propres
 $= 2,708\%$
- B_e = bêta des fonds propres = 0,65
- $K_m - r_f$ = prime de risque de marché = 4,30%
- K_m = taux de rendement espéré sur le marché
- k_D = coût des dettes
 $= \text{coûts des dettes hors frais (2,593\%)} + \text{frais de transaction (0,15 points de base)}$
 $= 2,743\%$

WaCC = 4,053%

La valeur initiale de la base d'actifs régulés (RAB) est sa valeur au 1^{er} janvier 2019 déterminée par la somme des bases d'actifs régulés primaire et secondaire au 31 décembre 2015. À cette somme sont ajoutées les valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » (inclues les immobilisations incorporelles liées aux projets informatiques) des années 2016, 2017 et 2018. Ensuite, les mises hors services, les amortissements ainsi que les interventions de tiers des années 2016, 2017 et 2018 sont déduites de la somme obtenue.

La valeur de la base d'actifs régulés évolue chaque année de la période régulatoire à partir du 1^{er} janvier 2019

par l'ajout des valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » de l'exercice concerné et par la déduction des mises hors service, des amortissements ainsi que des interventions de tiers de ce même exercice. La valeur de la RAB prise en compte dans le calcul de la marge bénéficiaire équitable d'un exercice est la valeur réelle de cet exercice.

I.B CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

En ce qui concerne les charges et produits opérationnels, il y a lieu de distinguer les éléments non-contrôlables et les éléments contrôlables. La classification d'application depuis 2019 avec l'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023 est maintenue pour l'exercice 2024. La proportion de charges contrôlables augmente alors que celle de charges non-contrôlables diminue.

Les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les charges et produits contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les charges contrôlables réelles et les charges contrôlables budgétées fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Les bonus sur les charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont inférieures aux charges contrôlables budgétées) sont affectés aux réserves. Les malus sur charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont supérieures aux charges contrôlables budgétées) sont intégralement à charge des associés. À l'issue de la période tarifaire, sous réserve de l'approbation par le régulateur de l'entière des bonus/malus de cette période, les éventuels bonus seront réinvestis dans la transition énergétique.

I.C CHARGES NETTES RELATIVES AUX PROJETS SPÉCIFIQUES

ORES Assets a obtenu des budgets complémentaires pour la réalisation des deux projets spécifiques autorisés par la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023, à savoir le déploiement des compteurs communicants et la promotion des raccordements au réseau de gaz naturel (campagne Promogaz). Ces budgets ont été prolongés en 2024.

I.D TARIFS DE DISTRIBUTION

Les tarifs sont fixés sur la base des revenus autorisés de l'électricité et du gaz naturel approuvés par le régulateur. Les propositions de tarifs périodiques électricité et gaz d'ORES Assets pour l'année 2024 ont été approuvées par la CWaPE le 10 octobre 2023. Pour la première fois, il s'agit de tarifs périodiques péréqués, à savoir que tous les clients d'ORES Assets, selon leur catégorie, paieront un tarif identique pour la distribution d'électricité ou de gaz peu importe où ils résident en Wallonie. Les propositions de tarifs non-périodiques 2024 d'ORES Assets, électricité et gaz, ont été approuvées par la CWaPE le 13 décembre 2023.

Pour les exercices 2025 et suivants, des travaux ont également eu lieu durant l'année 2024. Ils se basent sur la méthodologie tarifaire pour la période régulatoire 2025-2029 approuvée le 31 mai 2023 par la CWaPE. Ainsi, le 12 octobre 2024, les propositions de tarifs périodiques électricité 2025 et gaz 2025-2029 d'ORES Assets ont été approuvées et, le 19 décembre 2024, ce sont les propositions de tarifs non-périodiques électricité et gaz 2025-2029 qui l'ont été.

Les tarifs de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport sont fixés annuellement. La propo-

sition de ce tarif, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024 a été approuvée le 20 février 2024. Pour l'exercice 2025, pour lequel la période porte du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, la proposition a quant à elle été approuvée par la CWaPE le 29 novembre 2024.

I.E SOLDES RÉGULATOIRES

Au cours de l'exercice 2024, selon les montants déterminés par la CWaPE dans la méthodologie tarifaire 2024, ORES Assets a récupéré certains soldes du passé via les tarifs, tous relatifs au gaz. Ainsi, non seulement les soldes régulatoires des années 2020 et 2021 mais aussi ceux liés au projet spécifique des compteurs communicants ont pu être intégralement récupérés, puisque affectés à 100% sur l'année 2024.

Quant aux soldes du passé relatifs à l'électricité, aucune restitution ou récupération via les tarifs n'a eu lieu durant cet exercice, conformément aux décisions rendues par la CWaPE. Les affectations de ces soldes ont été reportées sur la période tarifaire 2025-2029 (voir tableau ci-dessous).

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2025-2029 approuvée par la CWaPE durant l'année 2023, plusieurs décisions d'approbation et d'affectation des soldes électricité et gaz ont été prises pour les futurs exercices. En voici le détail :

SOLDES RÉGULATOIRES (PARTIE DISTRIBUTION)		Décision d'approbation	Décision d'affectation	Affectation
ÉLECTRICITÉ	Reliquat solde 2015 Gaselwest (*)	29/04/2021	29/11/2024	20% – uniquement en 2025
	Reliquat soldes 2015 et 2016 PBE (*)	29/04/2021		
	Reliquat soldes 2017 et 2018 (*)	13/01/2021		
	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024		
	Reliquat solde 2019 (*)	29/04/2021		
	Soldes 2019 à 2023 relatifs au projet de compteurs communicants	28/10/2021		
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023 (**)	en cours d'approbation		
GAZ	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024	29/11/2024	20% par année – de 2025 à 2029
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023 (**)	en cours d'approbation		

(*) Ces soldes ont déjà été affectés à 20% sur l'exercice 2022 et à 40% sur 2023.

(**) Bien que les soldes 2023 soient en cours d'approbation, la CWaPE les affecte au titre d'acompte.

I.F RÈGLES D'IMPUTATION DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF ET DES PRODUITS ET CHARGES APPLIQUÉES POUR ÉTABLIR LES COMPTES SÉPARÉS

ORES Assets tient des comptes séparés pour les activités régulées (les activités de distribution en électricité et en gaz) ainsi que pour les activités non-régulées (à savoir l'éclairage public considéré comme non relevant des obligations de service public (OSP), le projet LogisCER ainsi que la mise en location d'un bâtiment non utilisé dans le cadre des activités de distribution).

Les activités non-régulées autres sont comptabilisées dans des entités comptables bien distinctes.

Les activités régulées et les activités non-régulées pour lesquelles une dérogation a été obtenue sont enregistrées dans des entités comptables et sont scindées par l'intermédiaire de la comptabilité analytique. Des objets analytiques spécifiques ont en effet été créés pour identifier précisément l'ensemble des coûts relatifs aux activités non-régulées et permettent ainsi des traitements comptables (production de bilans et comptes de résultats) et réglementaires (calcul des soldes et bonus/malus) différenciés.

Les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et des produits et charges appliquées pour l'établissement de comptes séparés à préparer dans le cadre du rapport annuel et des comptes annuels sont donc les suivantes :

- Les opérations comptables liées aux éléments d'actif, de passif, de produits et de charges directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz, activités non régulées dérogatoires et autres sont enregistrées directement dans le compte correspondant ;
- Les éléments d'actif, de passif, de produits et de charges non directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz et activités non régulées font l'objet d'imputations indirectes aux comptes séparés au travers de clefs de répartition objectives, régulièrement revues et approuvées par les organes de gestion.

L'ensemble de ces règles d'imputation sont synthétisées dans une notice méthodologique. Cette notice est établie conformément aux lignes directrices CD-23d13-CWaPE-0046 arrêtées par la CWaPE en application de l'article 159 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période réglementaire 2024. La notice méthodologique est mise à la disposition du réviseur d'ORES Assets et de la CWaPE.

II. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS D'ORES ASSETS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

II.A ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT (EN K€)	31/12/2024	31/12/2023
Ventes et prestations	1.136.742	1.217.650
Coût des ventes et prestations	-988.421	-1.059.654
Bénéfice d'exploitation	148.321	157.996
Produits financiers	4.354	4.723
Charges financières	-49.431	-33.813
Bénéfice de l'exercice avant impôts	103.244	128.906
Prélèvements sur les impôts différés	28	0
Impôts sur le résultat	-30.894	-22.700
Bénéfice de l'exercice	72.378	106.206
Prélèvement sur les réserves immunisées	269	1.946
Transfert aux réserves immunisées	-997	-989
Bénéfice de l'exercice à affecter	71.650	107.163
Prélèvement sur les réserves disponibles	4.764	0
Dotation aux réserves disponibles	-269	-32.495
Bénéfice à redistribuer	76.145	74.668
Activité gestion des réseaux	76.228	74.079
Autres activités	-83	589

Les dividendes à verser aux associés d'ORES Assets s'élèvent en 2024, après affectation de la perte provenant des « autres activités », à 76.145 k€ contre 74.668 k€ en 2023, soit +2,0%. En effet, le résultat pour les « autres activités » est une perte de 83 k€ en 2024, contre un bénéfice de 589 k€ en 2023. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2023, la vente d'un bâtiment avait généré une plus-value importante.

Le montant des ventes et prestations est de 1.136.742k€ en 2024, en diminution de 6,6%. Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES Assets pour 1.062.304k€ contre 1.124.227k€ en 2023 soit -5,8%. Celui-ci comprend principalement:

- des redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie:
 - en électricité, elles s'élèvent à 716.666k€ en 2024 contre 648.139k€ en 2023 (+10,6%), et comprennent la RTNR (redevance de transit non relevée). Cette augmentation s'explique principalement par le fait qu'en 2023, suite à une adaptation de la méthodologie de calcul de la RTNR au niveau de l'électricité, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, le montant de la RTNR enregistré en 2023 était une charge de 112.370k€ (dont -73.112k€ provenant de l'année 2022). Cela a eu pour conséquence de diminuer fortement le chiffre d'affaires en 2023 (compensé en totalité par des actifs réglementaires). En neutralisant cette correction, le chiffre d'affaires lié aux redevances de transit serait en diminution en 2024, par suite d'une baisse des tarifs de distribution alors que les quantités facturées sont stables par rapport à 2023.
 - en gaz, elles s'élèvent à 190.856k€ en 2024 contre 174.540k€ en 2023 et comprennent également la RTNR. Cette augmentation (+9,3%) s'explique principalement par l'augmentation des volumes facturés pour les prélèvements (+5,4%) et par une légère hausse des tarifs de distribution.
- des soldes réglementaires de l'exercice:
 - en électricité: + 74.069k€ (actif réglementaire ou AR), contre + 193.325k€ (AR) en 2023. L'actif réglementaire enregistré cette année s'explique principalement par:
 - une récupération sur les volumes, les volumes réels étant plus faibles que ceux budgétés;
 - l'indexation des coûts contrôlables sur base du taux réel 2024 (nouveau de la méthodologie tarifaire 2024);
 - le prix d'achat de l'électricité, certes en baisse par rapport à 2023 mais toujours beaucoup plus élevé que celui prévu dans le revenu autorisé 2023 étendu à 2024.

Pour rappel, la hauteur des actifs réglementaires enregistrés en 2023 provenait en grande partie d'un actif réglementaire de 73.112k€ lié à la RTNR comme expliqué ci-dessus, corrigeant ainsi les soldes réglementaires de 2022, suite à une demande de la CWaPE.

- en gaz: + 14.173k€ (actif réglementaire ou AR), contre + 22.667k€ en 2023 s'expliquant principalement par:
 - l'indexation des coûts contrôlables sur base du taux réel 2024 (nouveau de la méthodologie tarifaire 2024);
 - une récupération sur les volumes, les volumes réels étant plus faibles que ceux budgétés;
- compensé en partie par:
 - une facturation à la clientèle propre plus élevée que prévue.
- de l'acompte récupéré (-) / restitué (+) sur les soldes réglementaires gaz relatifs à 2020 et 2021 et aux compteurs communicants, selon un pourcentage déterminé par la CWaPE, en l'occurrence 100% sur 2024. Concernant l'électricité, les décisions sur les soldes du passé ont été reportées sur la période tarifaire 2025-2029:
 - récupération en électricité: 0k€ contre -18.296k€ en 2023;
 - récupération en gaz: -7.963k€ contre +493k€ en 2023.

Le solde des ventes et prestations est représenté notamment par les autres produits d'exploitation, d'un montant de 72.943k€ en 2024 contre de 94.128k€ en 2023. Ces produits comprennent principalement les récupérations provenant des facturations liées aux conventions conclues avec des tiers par ORES Assets telles que la location de bâtiments ou de fibres optiques, la facturation de fraudes constatées durant l'année, la facturation de frais liés aux dégâts constatés sur les installations d'ORES Assets, etc. Cette rubrique comprend également les récupérations à recevoir de la Région wallonne notamment pour les primes relatives au tarif prosumer remboursées aux clients par ORES Assets ou encore le montant à recevoir du fédéral pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique. Pour cette dernière composante, en 2024, une diminution importante du montant à recevoir de la CREG est constatée (- 33,1 M€) suite à l'arrêt de l'extension du tarif social (PRC) en juin 2023 ainsi qu'à un écart plus faible entre le prix du marché et le tarif social.

Les achats de marchandises s'élèvent à 36.308k€ contre 65.813k€ en 2023, soit une baisse globale de -44,8%. Ces coûts représentent principalement les achats d'énergie (électricité et gaz) relatifs à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public (OSP). La diminution s'explique principalement par la nette diminution du prix d'achat moyen en 2024 (respectivement de -46,2% en électricité et de -35,8% en gaz comparativement à 2023), couplée à une légère diminution des quantités achetées (-6,9% en électricité et -1% en gaz).

Les biens et services divers s'élèvent à 724.801k€ contre 808.890k€ en 2023, en diminution de -10,4%. Ils concernent essentiellement :

- les frais de gestion d'exploitation facturés par la filiale ORES : 353.509k€ en 2024 contre 325.237k€ en 2023, en augmentation de +8,7% ;
- les frais de gestion d'exploitation facturés par la filiale Connexio : 10.648k€ en 2024 contre 9.923k€ en 2023, soit +7,3% ;
- l'utilisation des infrastructures d'Elia pour 190.877k€ en 2024 contre 220.649k€ en 2023, soit une diminution de -13,5%. Cette baisse provient essentiellement de la diminution du coût des surcharges et cotisations (-41,2% - diminution des mesures de soutien aux énergies renouvelables). Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation du coût du transport appliqué par Elia (5,0%). Les volumes transportés restent, quant à eux, assez stables (0,6%).
- le coût de la compensation des pertes de 83.533k€ en 2024 contre 156.308k€ en 2023, en nette diminution, due à la baisse importante du prix moyen en 2024 (-48,1%), compensée légèrement par une hausse des quantités achetées (+2,2%) ;
- les redevances de voirie électricité et gaz pour 42.852k€ en 2024 contre 49.452k€ en 2023, en diminution de -13,4%, conséquence d'une baisse des volumes distribués entre 2022 et 2023 ;
- les charges de pension non capitalisées pour 2.707k€ en 2024 contre 3.506k€ en 2023, en diminution de -22,8%. Ces charges sont en diminution constante, avec un terme de l'amortissement en 2031.

Le montant des amortissements de 177.104k€ en 2024 (171.158k€ en 2023) est en légère hausse, de +3,5%. Il comprend les amortissements des investissements incorporels et corporels ainsi que l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

Le montant des réductions de valeur sur créances commerciales consiste en une dotation de 1.641k€ en 2024, contre une dotation de 430k€ en 2023. La variation entre les deux années s'explique, d'une part, par l'augmentation des fraudes à la consommation d'énergie. Il existe, en effet, une difficulté, de plus en plus grande, de récupérer ce type de créances. Ce phénomène est notamment amplifié par la longueur des procédures en justice ainsi que par l'impossibilité d'en confier le recouvrement à des prestataires externes. D'autre part, l'augmentation de ce poste provient des créances liées à notre clientèle sociale, dont les ventes sont en hausse, particulièrement au niveau du gaz, générant des réductions de valeur plus importantes qu'en 2023.

La rubrique des provisions pour risques et charges, affiche un solde nul en 2024, contre -56.832k€ en 2023. L'année passée, plusieurs dossiers avaient été soldés, notamment les provisions constituées à fin 2022 pour contrats déficitaires sur les achats d'énergie ou encore le dossier « déplacements d'installations ». En revanche, en 2024, aucune dotation ni reprise n'a dû être enregistrée.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 48.567k€ en 2024, contre 69.948k€ en 2023, soit une diminution de -30,6%. Elles regroupent notamment :

- les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles : 15.686k€ en 2024 contre 17.684k€ en 2023, en diminution de -11,3% ;
- les moins-values sur créances commerciales, dont la majorité a fait l'objet d'une réduction de valeur, en augmentation de +25,2% : 12.667k€ en 2024 contre 10.121k€ en 2023. Plusieurs lots de créances se rapportant à la clientèle protégée et aux travaux ont été vendus au cours de l'année 2024, à un taux préférentiel, générant des moins-values importantes ;
- les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz arrêtée en 2024) et du soutien au photovoltaïque (tarif prosumer) pour un total de 16.814k€ en 2024 contre 26.015k€ en 2023, en diminution de -35,4%. Cette baisse provient principalement du versement de primes aux clients particuliers pour le remboursement partiel du tarif prosumer facturé aux fournisseurs d'énergie, mesure ayant pris fin au 31 décembre 2023 ;
- les taxes et charges d'exploitation diverses pour le solde.

Le solde de la rubrique charges d'exploitation non récurrentes est nul à fin 2024, contre un montant de 247 k€ enregistré à fin 2023, suite au test de dépréciation (impairment test) réalisé sur les immobilisations incorporelles. À la suite de ce test, des désaffectations sur immobilisations incorporelles ont été actées, sans impact car déjà totalement amorties.

Les produits financiers s'élèvent à 4.354 k€ en 2024 contre 4.723 k€ en 2023, en légère diminution (-7,8%). Ils sont notamment constitués d'intérêts de retard portés en compte à la clientèle, d'intérêts sur les avances octroyées à la société Atrias (364 k€) ainsi que d'intérêts sur les instruments de couverture (3.731 k€).

En 2024, ORES Assets a bénéficié de l'octroi de subsides en capital d'un montant total de 146,9 M€ servant à financer des investissements en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique. Ces subsides sont octroyés par la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, par des fonds provenant de l'Europe (dans le cadre de Re-powerEU). Les subsides en capital font l'objet d'un transfert échelonné en compte de résultats, au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, bien que l'exacte affectation des subsides doive encore être clarifiée, il a été décidé, en 2024, de l'affecter entièrement aux investissements réalisés dans le placement de producteurs communicants. Ce transfert en résultat représente un produit financier de + 81 k€.

Les charges financières de 49.431 k€ en 2024 contre 33.813 k€ en 2023, en hausse de 46,2%, comprennent principalement les intérêts sur les emprunts bancaires (11.597 k€) ainsi que les intérêts sur les emprunts contractés envers la filiale ORES (37.815 k€). La hausse provient, d'une part, de la remontée des taux initiée durant le dernier semestre 2023 et impactant les emprunts à taux variable et, d'autre part, des nouveaux emprunts souscrits fin 2023 et en 2024 (voir ci-dessous).

Le mouvement sur impôts différés, d'un montant de 27,7 k€ en 2024 contre 0 k€ en 2023, est relatif aux subsides octroyés par la Région wallonne et l'Europe (voir ci-dessus). L'incertitude quant à l'exonération de ces subsides n'étant pas totalement levée, ORES Assets a choisi d'imposer les subsides, par l'enregistrement d'un produit fiscal au taux normal d'imposition de 25% sur la quote-part de subsides prise en résultat durant l'année.

Les impôts d'un montant de 30.894 k€ en 2024 contre 22.700 k€ en 2023 sont en augmentation de +36,1% et comprennent majoritairement la charge fiscale estimée de l'exercice 2024. Bien que le résultat avant impôt soit plus faible qu'en 2023, l'augmentation s'explique en grande partie par le fait qu'en 2023, ORES Assets avait bénéficié de l'exonération de la reprise de provision pour contrat déficitaire d'un montant de 49,8 M€, taxée en 2022.

Enfin, dans le cadre du «Tax shelter 2024», une dotation aux réserves immunisées a été réalisée pour un montant de 998 k€ en 2024 contre 989 k€ en 2023. De plus, un transfert en réserves disponibles de 269,4 k€ a été enregistré cette année suite aux attestations définitives reçues pour les opérations «Tax shelter» relatives à l'année 2021. Il est à noter qu'en raison d'une absence de mise en réserves d'une partie du résultat de l'année (voir ci-dessous), l'avantage fiscal résultant de l'investissement «Tax shelter» réalisé en 2024 a été reporté à l'année prochaine.

Le bénéfice 2024 de l'exercice à affecter s'élève à 71.650 k€ contre 107.163 k€ en 2023, soit une diminution de -35.513 k€. Dans le cadre de l'affectation du résultat, afin d'assurer le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en 2019, un prélèvement sur les réserves disponibles, d'un montant de 4.764 k€, a été effectué. Les dividendes 2024 revenant aux associés s'élèvent ainsi à 76.145 k€ contre 74.668 k€ en 2023.

REMARQUE GÉNÉRALE CONCERNANT LES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS « GESTION RÉSEAUX » POUR L'EXERCICE 2024

Le nombre de codes EAN actifs (European Article Numbering = point de fourniture) relevant de la responsabilité directe d'ORES Assets en 2024 s'élève à 1.415.427 en électricité (+0,4% par rapport à 2023) et 536.440 en gaz naturel (+0,95% par rapport à 2023).

La REMCI d'ORES Assets s'élève, en 2024, à 108.896 k€ tous fluides confondus contre 105.827 k€ en 2023, soit une augmentation de 2,9%.

Rappelons que la REMCI est influencée uniquement par la RAB moyenne (hors investissements subsidiés) selon la méthodologie tarifaire 2024, qui est, à ce sujet, identique à celle en vigueur en 2019-2023.

Tous fluides confondus, les malus sur coûts contrôlables 2024 s'élèvent à 50.757 k€ (contre 22.990 k€ en 2023) tandis que la société réalise des bonus sur charges financières de 14.322 k€ (contre 28.578 k€ en 2023).

Fin 2024, le cumul des soldes régulatoires de transport et de distribution non encore récupérés/restitués des exercices 2015 à 2024 s'élève à 271.913 k€ (AR) et se décompose comme suit :

- Électricité : 212.300 k€ ;
- Gaz : 59.613 k€.

II.B ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le total bilantaire d'ORES Assets s'élève au 31 décembre 2024 à 4.873.759 k€ contre 4.636.901 k€ au 31 décembre 2023.

II.B.1 ACTIF

Les immobilisations incorporelles augmentent de 8.856 k€ (valeur nette comptable de 75.500 k€) au 31 décembre 2024. Elles sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques. Les investissements de l'exercice 2024 concernent principalement les projets « Smart » (Smart Grid – « développement de réseaux intelligents » et Smart Meter – « développement des compteurs communicants »). Cette hausse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : +18.345 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -9.489 k€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 137.858 k€ (4.172.238 k€ à fin 2024), dont le détail est le suivant :

- investissements nets de l'exercice : +330.580 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -167.615 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value de réévaluation) ;
- mises « hors service » d'installations : -15.980 k€ ;
- transfert de l'activité de gestion des réseaux de distribution d'électricité de la ville de Couvin à l'AIESH au 1^{er} janvier 2024 : -9.127 k€.

Les immobilisations financières s'élèvent à 8.741 k€ en 2024 contre 11.580 k€ en 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par un remboursement de 2.756 k€ de l'avance consentie à la société Atrias.

Signalons qu'ORES Assets détient les participations suivantes :

- 2.453 actions d'ORES ;
- 7 parts de Laborelec ;
- 2.400 parts d'Igretec ;
- 62 parts d'Atrias ;
- 93 actions de Comnexio.

Les créances à plus d'un an d'un montant de 91.040 k€ au 31 décembre 2024 (contre 7.263 k€ en 2023), soit une augmentation de 83.777 k€. Cette rubrique est constituée des créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP (dont le projet s'est terminé en 2019) et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement en dix ans de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED. Cette rubrique reprend également un montant de 83.984 k€, qui correspond à la partie des subsides à recevoir de la Région wallonne, soit dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW), soit dans le cadre de REPowerEU (par l'intermédiaire de l'Union Européenne). En effet, sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à fin 2024, 44.494 k€. Le solde à recevoir s'élève à un montant de 102.364 k€, dont 83.984 k€ à long terme, et 18.380 k€ à court terme (voir commentaire rubrique « autres créances » ci-dessous). Cette répartition entre le long et court terme est une estimation sur la base d'une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les futures années.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont en augmentation de 895 k€ (11.732 k€ au 31 décembre 2024) et sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales sont en hausse de 10.323 k€ (165.312 k€ au 31 décembre 2024). Ce poste se compose notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances sur la clientèle protégée et sous « fournisseur X », du montant des notes de crédit à recevoir ainsi que du montant à recevoir de la CREG pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux (11.018 k€).

La rubrique « autres créances » s'élève à 25.580 k€ (124.055 k€ en 2023). Cette baisse (-121.525 k€) s'explique par le transfert, au passif du bilan, du compte-courant envers la filiale ORES (-62.593 € en 2023), ainsi que par une diminution de la créance d'impôt à récupérer vis-à-vis du SPF Finance (-15.894 k€). En revanche, cette diminution est partiellement compensée par la partie court terme des subsides à recevoir pour un montant de 18.380 k€ (voir commentaire rubrique « créances à plus d'un an » ci-dessus).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 119 k€ au 31 décembre 2024 (320 k€ fin 2023) et regroupent les liquidités détenues en comptes à vue.

1 L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Les comptes de régularisation d'actif sont en hausse de 94.663 k€ (321.497 k€ en 2024 contre 226.834 k€ en 2023) et comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 5.419 k€, la redevance de voirie gaz de 13.358 k€, les actifs réglementaires relatifs au transport et à la distribution pour 271.913 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 25.669 k€ ainsi que la RTNR pour 2.100 k€. L'augmentation provient des actifs réglementaires enregistrés en 2024 (voir l'explication reprise ci-dessus).

II.B.2 PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 2.050.231 k€ au 31 décembre 2024, en hausse de 101.381 k€ par rapport au 31 décembre 2023. Ils sont constitués des rubriques apport, plus-values de réévaluation, réserves, et subsides en capital.

L'apport est constitué d'une partie disponible (863.914 k€) et d'une partie indisponible (531 k€).

Au 31 décembre 2024, la structure de l'actionnariat se présente comme suit :

PARTS DÉTENUES	Nb de parts	%
par les Communes	2.047.799	3,10%
par IGRETEC	4	0,00%
par IDEFIN	10.372.826	15,68%
par CENEO	29.647.516	44,82%
par FINEST	2.507.233	3,79%
par SOFILUX	7.464.424	11,28%
par FINIMO	3.280.295	4,96%
par IPFBW	9.016.024	13,63%
par IEG	1.713.310	2,59%
par IFIGA	105.360	0,16%
Total	66.154.791	100,00%

Le nombre total de parts s'élève à 66.157.791 en 2024, contre 66.321.897 en 2023, soit une diminution de 167.196 parts. Cette baisse, tant au niveau des parts qu'au niveau des apports disponibles et indisponibles, s'explique par le transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin à l'AIESH.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 408.148 k€. Elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 21.462 k€ suite, d'une part, à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an et, d'autre part, à la quote-part revenant à l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin, pour un montant de 768 k€, transférée à l'AIESH.

Les réserves augmentent de 15.802 k€ (667.578 k€ au 31 décembre 2024) suite :

- au transfert en réserves indisponibles de la quote-part de la plus-value de réévaluation pour le montant de l'amortissement, soit 20.694 k€ ;
- au mouvement net sur les réserves immunisées de 728 k€ relatif au « Tax shelter » ;
- à une diminution des réserves disponibles de -5.253 k€ provenant notamment, d'une part, d'un prélèvement sur les réserves de 4.764 k€ afin de respecter la politique de distribution de dividendes en vigueur en 2024 et, d'autre part, d'un transfert de +269 k€ de la réserve immunisée vers la réserve disponible suite à la réception d'attestations relatives au « Tax shelter » pour des œuvres financées en 2021 ;
- au transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin ayant un impact négatif :
 - d'un montant de 768 k€ sur la plus-value de réévaluation ;
 - d'un montant de 367 k€ sur les réserves disponibles.

À noter qu'un reclassement de la rubrique « réserves statutairement indisponibles » vers la rubrique « autres réserves indisponibles » a été effectué, sans impact dans les comptes, afin d'être en phase avec les statuts d'ORES Assets.

Comme indiqué ci-dessus, ORES Assets a bénéficié de l'octroi de subsides en capital d'un montant de 146,9 M€ de la Région wallonne provenant, en partie, du Plan de Relance Wallon et, en partie, de l'Europe, dans le cadre de REPowerEU. Comme précisé dans les règles d'évaluation, les subsides en capital font l'objet d'un transfert échelonné en compte de résultats, au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus. L'incertitude quant à l'exonération de ces subsides n'étant pas totalement levée, ORES Assets a choisi d'imposer les subsides. Par conséquent, 75% du montant total à recevoir a été affecté en fonds propres (110.060 k€) et 25% en impôts différés (36.687 k€). À fin 2024, des investissements pour

un montant de 4,8 M€ ont été réalisés, générant une prise en résultat de ce subside pour 111 k€.

Les provisions pour risques et charges restent inchangées par rapport à 2023 (3.619 k€), seules subsistent les provisions environnementales.

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2.145.681 k€ au 31 décembre 2024 (2.054.669 k€ fin 2023). Elles représentent notamment les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit (170.639 k€) et de la Sowafinal (4.127 k€) ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES (1.968.538 k€). Durant l'année 2024, de nouvelles mises à disposition de fonds d'un montant total de 280 M€ ont été effectuées par ORES à sa maison-mère afin de financer les besoins généraux de l'entreprise, y compris le refinancement de la dette existante et le financement des dépenses en capital.

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 583.476 k€ à fin 2024 (553.334 k€ à fin 2023) et comprennent :

- les dettes à plus d'un an échéant dans l'année, en diminution de -16.522 k€ (188.979 k€ au 31 décembre 2024), constituées par le capital des emprunts bancaires et autres emprunts venant à échéance en 2025 ;
- les dettes commerciales diminuent de -54.200 k€ (124.292 k€ au 31 décembre 2024). Elles sont constituées de soldes fournisseurs ainsi que des factures et notes de crédit à recevoir au 31 décembre de l'exercice. Elles concernent principalement le solde des frais de gestion à porter en compte par la filiale ORES (en diminution de -13.335 k€), la redevance de transport Elia, les achats d'énergie relatifs aux pertes en électricité et aux OSP, en nette diminution par rapport à 2023 ;
- les acomptes reçus sur commande augmentent de 20.420 k€ (95.656 k€ au 31 décembre 2024) : ils comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X », ainsi que les acomptes des clients pour travaux à effectuer. L'augmentation est due aux nombres croissants de chantiers en cours notamment pour le raccordement de grand parc éolien ou photovoltaïque ;
- les dettes fiscales d'un montant de 7.288 k€ (contre 8.062 k€ en 2023) sont constituées de la TVA à payer sur les opérations de décembre 2024 ;
- la rubrique « autres dettes », en hausse de 81.217 k€ (167.261 k€ en 2024 contre 86.044 k€ au 31 décembre 2023), comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2024 à payer aux associés après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre 2025 (11.104 k€ contre 11.315 k€), les avances reçues de la Région wallonne et de l'État fédéral

dans le cadre des diverses primes octroyées aux clients par l'intermédiaire d'ORES Assets (39.547 k€ contre 62.280 k€), ainsi que le montant du compte-courant envers sa filiale ORES (112.194 k€). En 2023, le solde du compte-courant vis-à-vis d'ORES était une créance, d'un montant de 62.593 k€. La dégradation du compte-courant s'explique, d'une part, par des recettes liées à la redevance de transit en baisse (diminution des volumes) et, d'autre part, par des dépenses plus importantes concernant à la fois l'exploitation et les investissements. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une mise à disposition d'emprunts plus importante en 2024, ainsi que par l'octroi de subsides en capital.

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 54.064 k€ (76.428 k€ au 31 décembre 2023) et sont principalement constitués de la redevance de transit non relevée (53.938 k€ fin 2024 contre 66.398 k€ fin 2023).

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent identifient les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé. Il identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2024, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2024 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2024. Ces risques sont classés par famille. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

L'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage font basculer le système électrique d'un modèle centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes. Il en découle une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux. Ce basculement implique plusieurs problématiques. Une de celle-ci est la saturation des réseaux haute et basse tension (HT et BT). Elle porte tant sur l'interface entre le GRD et le GRT (goulot d'étranglement qui limite l'accès à la puissance HT) que sur la congestion sur le réseau BT (en production et consommation) suite aux variations de prélèvement (chutes de tension lorsque le prélèvement est trop élevé ou surtension lorsque la production décentralisée dépasse la consommation). Une autre problématique est la difficulté d'anticiper et de prévoir les besoins en électricité. Les multiples scénarios de prévision évoluent significativement chaque année. Cette complexité est accrue par les conséquences potentielles pour les réseaux de distribution électricité des réflexions des clients B2B sur leurs plans de décarbonisation. Afin de mitiger ce risque, un important plan industriel a été défini et est en cours d'implémentation. Il est accompagné de différents projets et roadmaps relatives notamment aux aspects réseaux et clients dont l'objectif est également de pouvoir cibler au mieux les investissements à réaliser et les actes d'optimisation réseaux ainsi qu'inciter les clients à consommer au bon moment.

Pour gérer efficacement cette congestion des réseaux, il est nécessaire de disposer du personnel approprié. De manière générale, cela inclut l'attraction et la rétention des collaborateurs. De manière spécifique, une pénurie de profils techniques affecte non seulement le Groupe mais aussi ses entrepreneurs, entraînant une pression à la hausse sur les coûts. De plus, compte tenu des spécificités des activités du GRD, ce personnel technique, tant interne qu'externe doit être formé. La capacité de formation du Groupe est, dès lors, également fortement sollicitée. Différents groupes de travail et plans d'actions ont été mis en place permettant de maîtriser ce risque (entre autres sur le recrutement, sur la revalorisation des métiers techniques, sur les formations techniques, ...).

D'autre part, il est également crucial de disposer du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce plan industriel, que ce soit les compteurs, le matériel « haute tension » ou les transformateurs par exemple. Des difficultés d'approvisionnement existent pour ce matériel. Après des analyses diverses, sur la base du matériel critique et d'un examen de la fiabilité des fournisseurs, des stocks de sécurité sont constitués, le cas échéant, et des réflexions sur l'évolution des capacités de stockage ont été initiées.

Pour terminer, vu le goulot d'étranglement limitant l'accès à la puissance HT évoqué ci-dessus, il importe de garantir l'accès à la puissance. Cela implique notamment que la vision et les priorités du GRT et du GRD soient alignées à ce sujet. La mise en place d'un plan de puissance qui tient compte de ces différents aspects ainsi que d'un Comité des engagements, de réunions communes avec Elia, la réflexion sur la flexibilité, ... permettent de mitiger ce risque.

2. RISQUES LIÉS AUX OUTILS INFORMATIQUES

La digitalisation et le plan de transformation sont essentiels pour ORES en soutien de la transition énergétique tout en offrant de nouveaux services et opportunités aux clients. La disponibilité, la performance et l'évolution des outils informatiques sont essentiels. Ils requièrent une forte capacité, pour les projets et leur gestion quotidienne, ce compris la maintenance évolutive. La gestion des projets et la maintenance des outils informatiques représentent donc un risque auquel une attention particulière est portée par l'intermédiaire de différents plans d'action.

3. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

À l'heure de la transition énergétique vers un bilan énergétique plus respectueux de l'environnement (neutralité carbone en 2050), l'avenir du réseau de gaz est incertain. S'il est exclu des bouquets énergétiques, le réseau de distribution du gaz d'ORES Assets pourrait être reconverti, par exemple vers un réseau de chaleur et/ou vecteur de biométhane. L'absence de vision et d'un cadre suffisamment précis sur cet avenir au niveau politique et réglementaire met l'activité à risque. Cette absence de cadre légal retarde la conversion du réseau de distribution de gaz dans une des deux alternatives évoquées ci-dessus. ORES est particulièrement attentive à ces aspects, notamment par la mise en place d'une task-force dédiée aux molécules, une approche prudente en termes d'investissements dans les réseaux, ...

Les cybercrimes augmentent exponentiellement. Ce phénomène est renforcé par le contexte géopolitique et la transformation digitale. Divers lois et règlements sont adoptés dans l'objectif d'améliorer la résilience de la Belgique à ce sujet (directive «NIS2», loi «risk preparedness for energy sector», «network code – volet sécurité»). En tant qu'opérateur de services essentiels, le Groupe est particulièrement concerné par ces dispositions. Les scénarios les plus à risques pour ORES ont été identifiés, une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information a été mise en place, tout comme des plans de continuité d'activités sur les processus critiques associés au plan de reprise après désastre du côté informatique. Une procédure d'obtention de la certification ISO 27001 également été lancée en 2024 et a abouti début 2025.

Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale est en effet une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus qui pourraient impacter les métiers d'ORES. Ces éléments imprévus découlent non seulement des attaques malveillantes, de la défaillance du matériel et des infrastructures, mais aussi de la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler,... Un renforcement de la gouvernance et une amélioration continue permettent à l'entreprise d'assurer la résilience de ses activités. En outre, le groupe dispose d'un plan interne d'urgence.

Il est également renvoyé au risque de taux d'intérêt et aux risques liés aux clients.

4. RISQUES LIÉS AUX SERVICES AUX CLIENTS

La qualité des services du GRD est cruciale pour la vie quotidienne de millions de personnes. Elle touche les missions du GRD, la fiabilité des infrastructures, la continuité des services ainsi que des flux d'énergie, la gestion efficace des données,... Les interruptions dans cette qualité peuvent impacter les opérations sur le marché, les acteurs du marchés et les clients et conduire à des plaintes. ORES y est attentive avec, le cas échéant, des renforcements d'équipe, le suivi d'indicateurs, ...

5. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES ET À LA CULTURE

Les collaborateurs sont un élément clé de la réalisation de la stratégie et des objectifs d'ORES. Face aux changements liés à la transition énergétique, à la digitalisation et à un marché de l'emploi sous tension, disposer des bonnes compétences, tant actuelles que futures, ainsi que d'une culture d'entreprise forte est important. En ce qui concerne cette dernière, elle doit être alignée avec la stratégie et adaptée aux enjeux de la transition énergétique. Un déséquilibre peut impacter négativement d'autres risques (récupération, soutenabilité, assimilation des changements, ...). Un trajet Horizon a été initié par la Direction des Ressources Humaines dès 2022 pour faire face à ces challenges, un plan d'accompagnement des nouvelles valeurs a été mis en place et les compétences en gestion du changement des managers ont été renforcées.

6. RISQUES LIÉS AUX DONNÉES

La qualité des données est essentielle à la transition énergétique et à la prise de décision afin d'investir au bon endroit et au bon moment et répondre également aux demandes de nos clients en matière d'open data notamment. Elle l'est d'autant plus par exemple pour pouvoir mettre en place de nouveaux services comme la flexibilité. ORES met en place les fondations pour évoluer d'une organisation orientée essentiellement processus vers une organisation «Data Driven».

7. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification y apportée peut donc affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Pour l'électricité, la CWaPE a également approuvé à la mi année 2024 des lignes directrices tarifaires en vue d'implémenter une nouvelle forme de tarification pour les clients de la basse tension incitant davantage les déplacements de charge. Celle-ci serait d'application à partir de 2026.

Les propositions de revenu autorisé électricité et gaz et les propositions tarifaires 2025 en électricité et 2025-2029 en gaz ont été approuvées en 2024. Des discussions sont actuellement en cours avec le régulateur afin d'adapter les revenus autorisés suite à la décision du Parlement wallon de généraliser le déploiement des compteurs communicants ainsi que sur les tarifs de distribution d'électricité 2026-2029 (mise en place de la nouvelle tarification incitative sur la base des lignes directrices évoquées ci-dessus).

Disposer de revenus autorisés fixés pour une période de 5 ans est un élément positif qui donne une visibilité à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer et qui sont nécessaires à son Plan Industriel.

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2024, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans ;
- d'une ligne de crédit temporaire d'un montant de 250 M€ pour une durée de 18 mois.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, directive relative au « devoir de vigilance », ...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Étant donné l'augmentation des investissements découlant du plan industriel, il y a un risque de ne pas trouver les financements nécessaires à l'activité autrement qu'à un coût de financement plus élevé que celui habituellement payé et supérieur à celui autorisé par la CWaPE.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2024 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2). Dans la pratique, il est également tenu compte d'un lissage du tarif pour les soldes régulatoires dans le temps de manière à éviter des chocs importants sur les factures des consommateurs.

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie,...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

La CWaPE a pris plusieurs décisions tarifaires au cours des premiers mois de l'année 2025. Tout d'abord, le 13 février 2025, la CWaPE a approuvé une révision des tarifs de refacturation du transport des GRD wallons pour l'exercice tarifaire 2025. Cette révision, demandée par le régulateur lui-même, découle de la révision des tarifs pour les obligations de service publics du GRT Elia, approuvée par la CREG et applicable à partir du 1^{er} janvier 2025. Mais surtout, le 20 février 2025, le régulateur wallon a approuvé la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets introduite le 31 janvier de la même année. Cette demande, qui a donné lieu à de très nombreux échanges entre ORES et la CWaPE découle de l'adoption par le Parlement wallon en avril 2024 d'un décret modificatif prévoyant le déploiement généralisé des compteurs communicants électricité pour fin 2029 et de la modification par la CWaPE de la méthodologie tarifaire 2025-2029 pour la rendre conforme à ce décret modificatif. Elle permet à ORES Assets de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce déploiement généralisé. Relevons également qu'à la demande de la Région wallonne, des discussions, non abouties à ce jour, ont eu lieu entre les GRD, l'Administration et la CWaPE, sur l'affectation d'une partie ou de la totalité des subsides reçus dans le cadre de la transition énergétique sur les seuls compteurs communicants. En janvier et février 2025, suite aux nombreux échanges entre ORES et NEOWAL, les intercommunales pures de financement associées en ORES Assets approuvent la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets ainsi que la convention d'associés en reprenant les principes. Le contrat de Monsieur Benoît Médaets, Directeur Informatique jusqu'au 25 février 2025, a été résilié le 20 mars 2025. À titre transitoire, Grégory Van Koinckxloo assure les responsabilités de pilotage de cette Direction. Le 14 mars 2025, ORES a finalisé une opération de financement obligataire de 250 M€ avec des investisseurs institutionnels américains. ORES Assets a octroyé sa garantie à ce financement.

1.3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

1.5 Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2024 : 66.154.791.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à la réglementation sur les marchés publics depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2024 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- dispose d'une ligne de crédit temporaire d'un montant de 250 M€ pour une durée de 18 mois ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€.

ORES a contracté en 2024 des nouveaux emprunts bancaires pour 280 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières.

Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.9 Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet en a été désignée Présidente à la date du 11 septembre 2019 jusqu'au 25 novembre 2024, date de la fin de son mandat. Durant son mandat, Madame Burnet a justifié de l'indépendance et de la compétence requises à cette fonction en répondant aux critères d'indépendance prescrits par la législation et, d'autre part, disposent de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016.

Le Comité d'audit sera amené à désigner en son sein un nouveau Président parmi les cinq membres le composant, tous remplissant par ailleurs les mêmes critères d'indépendance et de compétences.

1.10 Renseignements complémentaires

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroirs » ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels, comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet, et règles d'évaluation), accompagné des informations non financières (introduction, rapport d'activités et de développement durable, ainsi que index GRI), des rapports de rémunération, du rapport spécifique sur les prises de participation ainsi que de la liste des associés au 31 décembre 2024.

2 Comptes annuels

2.1 Bilan après répartition (en euros)

ACTIF	Ann. Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1 20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	4.256.478.575,6	4.112.603.274,27
Immobilisations incorporelles	6.2 21	75.499.672,48	66.643.580,98
Immobilisations corporelles	6.3 22/27	4.172.237.639,4	4.034.379.510,58
Terrains et constructions	22	131.328.287,14	133.356.018,49
Installations, machines et outillage	23	4.002.945.323,06	3.867.370.022,76
Mobilier et matériel roulant	24	37.416.204,74	33.079.843,68
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26	547.824,46	573.625,65
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1 28	8.741.263,72	11.580.182,71
Entreprises liées	6.15 280/1	479.508	479.508
• Participations	280	479.508	479.508
• Créances	281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15 282/3	8.233.367,24	10.989.617,24
• Participations	282	3.100	3.100
• Créances	283	8.230.267,24	10.986.517,24
Autres immobilisations financières	284/8	28.388,48	111.057,47
• Actions et parts	284	16.891,92	16.891,92
• Créances et cautionnements en numéraire	285/8	11.496,56	94.165,55



ACTIF	Ann. Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	617.280.701,55	524.297.551,28
Créances à plus d'un an	29	91.040.340,92	7.262.640,14
Créances commerciales	290	4.309.952,84	3.980.301,24
Autres créances	291	86.730.388,08	3.282.338,9
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	11.732.472,79	10.837.654
Stocks	30/36		
• Approvisionnements	30/31		
• En-cours de fabrication	32		
• Produits finis	33		
• Marchandises	34		
• Immeubles destinés à la vente	35		
• Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37	11.732.472,79	10.837.654
Créances à un an au plus	40/41	192.892.260,96	279.043.947,98
Créances commerciales	40	165.312.471,13	154.989.030,61
Autres créances	41	27.579.789,83	124.054.917,37
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6 50/53		
Actions propres	50		
Autres placements	51/53		
Valeurs disponibles	54/58	119.036,29	319.604,55
Comptes de régularisation	6.6 490/1	321.496.590,59	226.833.704,61
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	4.873.759.277,15	4.636.900.825,55

PASSIF	Ann. Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	2.050.231.411,04	1.948.850.153,37
Apport	6.7.1 10/11	864.445.116,59	867.463.816,03
Disponible	110	863.914.256,07	866.931.233,33
Indisponible	111	530.860,52	532.582,7
Plus-values de réévaluation	12	408.147.857,57	429.609.826,75
Réserves	13	667.578.311,09	651.776.510,59
Réserves indisponibles	130/1	371.383.548,84	351.057.118,55
• Réserves statutairement indisponibles	1311	0	351.057.118,55
• Acquisitions d'actions propres	1312		
• Soutien financier	1313		
• Autres	1319	371.383.548,84	
Réserves immunisées	132	5.717.180	4.988.850
Réserves disponibles	133	290.477.582,25	295.730.542,04
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-) 14		
Subsides en capital	15	110.060.125,79	
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	40.306.126,61	3.619.418,01
Provisions pour risques et charges	160/5	3.619.418,01	3.619.418,01
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163	3.619.418,01	3.619.418,01
Autres risques et charges	6.8 164/5		0
Impôts différés	168	36.686.708,60	

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES	17/49		2.783.221.739,5	2.684.431.254,17
Dettes à plus d'un an	6.9	17	2.145.681.446,03	2.054.669.151,59
Dettes financières	170/4		2.143.302.866,03	2.052.281.571,59
• Emprunts subordonnés	170			
• Emprunts obligataires non subordonnés	171			
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	172			
• Établissements de crédit	173		170.638.669,67	232.231.015,13
• Autres emprunts	174		1.972.664.196,36	1.820.050.556,46
Dettes commerciales	175			
• Fournisseurs	1750			
• Effets à payer	1751			
Acomptes sur commandes	176			
Autres dettes	178/9		2.378.580	2.387.580
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	583.476.043,42	553.334.343,35
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		188.978.705,56	205.500.930,02
Dettes financières	43			
• Établissements de crédit	430/8			
• Autres emprunts	439			
Dettes commerciales	44		124.292.302,18	178.492.051,29
• Fournisseurs	440/4		124.292.302,18	178.492.051,29
• Effets à payer	441			
Acomptes sur commandes	46		95.655.701,44	75.235.237,07
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.287.932,2	8.061.771,46
• Impôts	450/3		7.287.932,2	8.061.771,46
• Rémunérations et charges sociales	454/9			
Autres dettes	47/48		167.261.402,04	86.044.353,51
Comptes de régularisation	6.9	492/3	54.064.250,05	76.427.759,23
TOTAL DU PASSIF	10/49		4.873.759.277,15	4.636.900.825,55

2.2 Bilan par secteur d'activité (en euros)

Actif	GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION			Électricité		GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION		Gaz		
		Codes	2024	2023		2024	2023		2024	2023
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.841.490.879,43	2.732.720.622,50		1.414.972.822,56	1.379.867.778,16			
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		21	63.320.253,96	55.885.936,47		12.179.418,52	10.757.644,51			
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22/27	2.771.349.802,26	2.667.762.025,10		1.400.887.837,14	1.366.617.485,48			
A. Terrains et constructions		22	109.879.649,79	111.542.719,08		21.448.637,35	21.813.299,41			
B. Installations, machines et outillage		23	2.630.285.197,99	2.528.522.850,81		1.372.660.125,07	1.338.847.171,95			
C. Mobilier et matériel roulant		24	30.637.130,02	27.122.829,56		6.779.074,72	5.957.014,12			
E. Autres immobilisations corporelles		26	547.824,46	573.625,65		0,00	0,00			
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		28	6.820.823,21	9.072.660,93		1.905.566,90	2.492.648,17			
A. Entreprises liées										
1. Participations		280	326.988,00	326.988,00		152.520,00	152.520,00			
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation										
1. Participations		282	3.100,00	3.100,00		0,00	0,00			
2. Créances		283	6.477.220,34	8.646.389,07		1.753.046,90	2.340.128,17			
C. Autres immobilisations financières										
1. Actions et parts		284	2.018,31	2.018,31		0,00	0,00			
2. Créances et cautionnements en numéraires		285/8	11.496,56	94.165,55		0,00	0,00			
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	491.697.254,27	457.752.186,79		125.437.381,22	115.074.016,86			
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN		29	77.980.662,08	7.262.640,14		13.059.678,84	0,00			
A. Créances commerciales		290	4.309.952,84	3.980.301,24		0,00	0,00			
B. Autres créances		291	73.670.709,24	3.282.338,90		13.059.678,84	0,00			
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		3	11.732.472,79	10.837.654,00		0,00	0,00			
B. Commandes en cours d'exécution		37	11.732.472,79	10.837.654,00		0,00	0,00			
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS		40/41	155.113.983,14	286.636.558,12		37.962.203,18	40.936.042,23			
A. Créances commerciales		40	128.973.079,29	119.311.096,40		36.325.734,13	34.327.404,25			
B. Autres créances		41	26.140.903,85	167.325.461,72		1.636.469,05	6.608.637,98			
IX. VALEURS DISPONIBLES		54/58	97.789,62	292.114,51		21.246,67	27.490,04			
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		490/1	246.772.346,64	152.723.220,02		74.394.252,53	74.110.484,59			
TOTAL DE L'ACTIF			3.333.188.133,70	3.190.472.809,29		1.540.410.203,78	1.494.941.795,02			

Autres activités

Total

	Codes	2024	2023	2024	2023
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	14.873,61	14.873,61	4.256.478.575,60	4.112.603.274,27
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	0,00	0,00	75.499.672,48	66.643.580,98
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	0,00	0,00	4.172.237.639,40	4.034.379.510,58
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00	131.328.287,14	133.356.018,49
B. Installations, machines et outillage	23	0,00	0,00	4.002.945.323,06	3.867.370.022,76
C. Mobilier et matériel roulant	24	0,00	0,00	37.416.204,74	33.079.843,68
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00	547.824,46	573.625,65
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	14.873,61	14.873,61	8.741.263,72	11.580.182,71
A. Entreprises liées					
1. Participations	280	0,00	0,00	479.508,00	479.508,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation					
1. Participations	282	0,00	0,00	3.100,00	3.100,00
2. Créances	283	0,00	0,00	8.230.267,24	10.986.517,24
C. Autres immobilisations financières					
1. Actions et parts	284	14.873,61	14.873,61	16.891,92	16.891,92
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	0,00	0,00	11.496,56	94.165,55
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	146.066,06	-48.528.652,37	617.280.701,55	524.297.551,28
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	0,00	0,00	91.040.340,92	7.262.640,14
A. Créances commerciales	290	0,00	0,00	4.309.952,84	3.980.301,24
B. Autres créances	291	0,00	0,00	86.730.388,08	3.282.338,90
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	3	0,00	0,00	11.732.472,79	10.837.654,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00	11.732.472,79	10.837.654,00
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	-183.925,36	-48.528.652,37	192.892.260,96	279.043.947,98
A. Créances commerciales	40	13.657,71	1.350.529,96	165.312.471,13	154.989.030,61
B. Autres créances	41	-197.583,07	-49.879.182,33	27.579.789,83	124.054.917,37
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	0,00	0,00	119.036,29	319.604,55
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	329.991,42	0,00	321.496.590,59	226.833.704,61
TOTAL DE L'ACTIF		160.939,67	-48.513.778,76	4.873.759.277,15	4.636.900.825,55

Passif

GESTION RÉSEAU
DE DISTRIBUTION

Électricité

GESTION RÉSEAU
DE DISTRIBUTION

Gaz

	Codes	2024	2023	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.431.832.982,71	1.355.051.484,59	618.398.428,33	593.798.668,78
I. APPORT	11	586.219.716,49	589.238.415,93	278.225.400,10	278.225.400,10
A. Disponible	110	585.907.025,41	588.924.002,67	278.007.230,66	278.007.230,66
B. Indisponible	111	312.691,08	314.413,26	218.169,44	218.169,44
II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	12	267.407.510,19	284.581.946,10	140.740.347,38	145.027.880,65
III. RÉSERVES	13	483.994.153,35	481.231.122,56	183.584.157,74	170.545.388,03
A. Réserves indisponibles	130/1				
2. Réserves statutairement indisponibles	1311	290.200.555,70	274.161.658,68	81.182.993,14	76.895.459,87
B. Réserves immunisées	132	4.150.435,99	3.624.226,65	1.566.744,01	1.364.623,35
C. Réserves disponibles	133	189.643.161,66	203.445.237,23	100.834.420,59	92.285.304,81
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15	94.211.602,68	0,00	15.848.523,11	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	32.578.285,56	1.174.418,00	7.727.841,05	2.445.000,01
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	160/5	32.578.285,56	1.174.418,00	7.727.841,05	2.445.000,01
A. Provisions pour risques et charges					
4. Obligations environnementales	163	1.174.418,00	1.174.418,00	2.445.000,01	2.445.000,01
5. Autres risques et charges	164/5	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Impôts différés	168	31.403.867,56	0,00	5.282.841,04	0,00
DETTES	17/49	1.868.776.865,43	1.834.246.906,70	914.283.934,40	898.698.126,23
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	17	1.411.528.028,44	1.342.526.117,61	734.153.417,59	712.143.033,98
A. Dettes financières.	170/4				
4. Etablissement de crédit	173	115.863.466,57	157.722.574,03	54.775.203,10	74.508.441,10
5. Autres emprunts	174	1.293.453.981,87	1.182.593.963,58	679.210.214,49	637.456.592,88
D. Autres dettes	178/9	2.210.580,00	2.209.580,00	168.000,00	178.000,00
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	42/48	412.021.706,90	427.940.579,23	171.293.396,85	174.182.316,51
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	129.761.571,50	141.735.323,47	59.217.134,06	63.765.606,55
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	110.538.353,30	155.028.830,86	13.735.609,77	23.463.140,74
D. Acomptes reçus sur commandes	46	86.450.343,95	66.194.755,10	9.205.357,49	9.040.481,97
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	3.425.837,95	4.890.532,38	3.863.821,55	3.171.239,08
F. Autres dettes	47/48	81.845.600,20	60.091.137,42	85.271.473,98	74.741.848,17
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	492/3	45.227.130,09	63.780.209,86	8.837.119,96	12.372.775,74
TOTAL DU PASSIF		3.333.188.133,70	3.190.472.809,29	1.540.410.203,78	1.494.941.795,02

Autres activités

Total

	Codes	2024	2023	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	10/15	0,00	0,00	2.050.231.411,04	1.948.850.153,37
I. APPORT	11	0,00	0,00	864.445.116,59	867.463.816,03
A. Disponible	110	0,00	0,00	863.914.256,07	866.931.233,33
B. Indisponible	111	0,00	0,00	530.860,52	532.582,70
II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	12	0,00	0,00	408.147.857,57	429.609.826,75
III. RÉSERVES	13	0,00	0,00	667.578.311,09	651.776.510,59
A. Réserves indisponibles					
2. Réserves statutairement indisponibles	1311	0,00	0,00	371.383.548,84	351.057.118,55
B. Réserves immunisées	132	0,00	0,00	5.717.180,00	4.988.850,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00	290.477.582,25	295.730.542,04
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15	0,00	0,00	110.060.125,79	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	0,00	0,00	40.306.126,61	3.619.418,01
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	0,00	0,00	40.306.126,61	3.619.418,01
A. Provisions pour risques et charges					
4. Obligations environnementales	163	0,00	0,00	3.619.418,01	3.619.418,01
5. Autres risques et charges	164	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Impôts différés	168	0,00	0,00	36.686.708,60	0,00
DETTES	17/49	160.939,67	-48.513.778,76	2.783.221.739,50	2.684.431.254,17
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	17	0,00	0,00	2.145.681.446,03	2.054.669.151,59
A. Dettes financières.	170/4				
4. Etablissement de crédit	173	0,00	0,00	170.638.669,67	232.231.015,13
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00	1.972.664.196,36	1.820.050.556,46
D. Autres dettes	178/9	0,00	0,00	2.378.580,00	2.387.580,00
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	42/48	160.939,67	-48.788.552,39	583.476.043,42	553.334.343,35
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	0,00	0,00	188.978.705,56	205.500.930,02
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	18.339,11	79,69	124.292.302,18	178.492.051,29
D. Acomptes reçus sur commandes	46	0,00	0,00	95.655.701,44	75.235.237,07
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	-1.727,30	0,00	7.287.932,20	8.061.771,46
F. Autres dettes	47/48	144.327,86	-48.788.632,08	167.261.402,04	86.044.353,51
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	492/3	0,00	274.773,63	54.064.250,05	76.427.759,23
TOTAL DU PASSIF		160.939,67	-48.513.778,76	4.873.759.277,15	4.636.900.825,55

2.3 Compte de résultats (en euros)

COMPTE DE RÉSULTATS	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.136.742.134,76	1.217.649.611,07
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.062.304.170	1.124.226.544,5
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	894.818,79	-704.520,11
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	72.943.145,97	94.127.586,68
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	600.000	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	988.421.420,81	1.059.653.592,79
Approvisionnements et marchandises		60	36.307.849,72	65.812.534,02
• Achats		600/8	36.307.849,72	65.812.534,02
• Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	724.801.341,72	808.890.351,5
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	177.104.485,28	171.157.562,63
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	1.640.748,66	430.058,88
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8	0	-56.832.403,89
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	48.566.995,43	69.948.022,15
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		247.467,5
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	148.320.713,95	157.996.018,28

COMPTE DE RÉSULTATS	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.354.323,53	4.722.996,48
Produits financiers récurrents		75	4.354.323,53	4.722.996,48
• Produits des immobilisations financières		750	261,92	300,17
• Produits des actifs circulants		751	489.612,87	621.952,41
• Autres produits financiers	6.11	752/9	3.864.448,74	4.100.743,9
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	49.430.926,87	33.813.308,42
Charges financières récurrentes	6.11	65	49.430.926,87	33.813.308,42
• Charges des dettes		650	49.412.286,81	33.793.409,13
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
• Autres charges financières		652/9	18.640,06	19.899,29
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	103.244.110,61	128.905.706,34
Prélèvement sur les impôts différés		780	27.781,32	
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	30.893.965,56	22.699.667,85
Impôts		670/3	30.893.965,57	23.196.099,16
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	0,01	496.431,31
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	72.377.926,37	106.206.038,49
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	269.440	1.946.090
Transfert aux réserves immunisées		689	997.770	989.350
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	71.649.596,37	107.162.778,49

2.4 Compte de résultats par secteur (en euros)

		GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION		Électricité		GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION		Gaz	
COMPTE DE RÉSULTATS		Codes	12/2024	12/2023		12/2024	12/2023		
I. Ventes et prestations	70/76A		909.126.853,93	976.552.512,88		224.442.431,00	237.423.896,22		
A. Chiffre d'affaires	70		852.825.575,50	912.979.365,59		206.305.744,67	208.391.727,39		
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71		894.818,79	-704.520,11		0,00	0,00		
D. Autres produits d'exploitation	74		54.806.459,64	64.277.667,40		18.136.686,33	29.032.168,83		
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		600.000,00	0,00		0,00	0,00		
II. Coûts des ventes et des prestations	60/66A		-817.691.225,87	-877.956.833,80		-167.474.578,99	-178.813.889,30		
A. Approvisionnements et marchandises	60		-27.225.579,83	-51.582.629,30		-9.082.269,89	-14.229.904,72		
B. Services et biens divers	61		-626.488.236,34	-709.708.753,34		-95.057.489,43	-96.323.760,23		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630		-121.033.407,58	-116.038.106,42		-56.071.077,70	-55.094.424,45		
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		-1.473.013,75	-627.503,61		-167.734,91	197.444,73		
F. Provisions pour risques et charges	635/8		0,00	53.262.524,69		0,00	3.569.879,20		
G. Autres charges d'exploitation	640/8		-41.470.988,37	-53.071.820,86		-7.096.007,06	-16.876.201,29		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		0,00	-190.544,96		0,00	-56.922,54		
IV. Produits financiers	75		2.921.001,31	3.185.585,73		1.433.322,22	1.537.410,75		
A. Produits des immobilisations financières	750		261,92	300,17		0,00	0,00		
B. Produits des actifs circulants	751		388.511,75	489.144,40		101.101,12	132.808,01		
C. Autres produits financiers	752/9		2.532.227,64	2.696.141,16		1.332.221,10	1.404.602,74		
V. Charges financières	65/66B		-33.817.615,35	-21.714.871,90		-15.613.311,52	-12.098.436,52		
A. Charges des dettes	650		-33.803.775,46	-21.696.326,58		-15.608.511,35	-12.097.082,55		
C. Autres charges financières	652/9		-13.839,89	-18.545,32		-4.800,17	-1.353,97		
VII. Mouvements sur impôts différés	680-780		27.781,32	0,00		0,00	0,00		
A. Prélèvements sur impôts différés	780		27.781,32	0,00		0,00	0,00		
VIII. Impôts sur le résultat	67/77		-22.377.330,13	-16.253.359,42		-8.516.635,43	-6.248.725,36		
A. Impôts	670/3		-22.377.330,14	-16.658.464,74		-8.516.635,43	-6.340.051,35		
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		0,01	405.105,32		0,00	91.325,99		
X. Mouvements sur réserves immunisées	789-689		-526.209,34	699.982,65		-202.120,66	256.757,35		
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	9906		37.663.255,87	64.513.016,14		34.069.106,62	42.057.013,14		

v

Autres activités

Total

COMPTE DE RÉSULTATS	Codes	12/2024	12/2023	12/2024	12/2023
I. Ventes et prestations	70/76A	3.172.849,83	3.673.201,97	1.136.742.134,76	1.217.649.611,07
A. Chiffre d'affaires	70	3.172.849,83	2.855.451,52	1.062.304.170,00	1.124.226.544,50
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71	0,00	0,00	894.818,79	-704.520,11
D. Autres produits d'exploitation	74	0,00	817.750,45	72.943.145,97	94.127.586,68
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	0,00	600.000,00	0,00
II. Coûts des ventes et des prestations	60/66A	-3.255.615,95	-2.882.869,69	-988.421.420,81	-1.059.653.592,79
A. Approvisionnements et marchandises	60	0,00	0,00	-36.307.849,72	-65.812.534,02
B. Services et biens divers	61	-3.255.615,95	-2.857.837,93	-724.801.341,72	-808.890.351,50
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	0,00	-25.031,76	-177.104.485,28	-171.157.562,63
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	0,00	0,00	-1.640.748,66	-430.058,88
F. Provisions pour risques et charges	635/8	0,00	0,00	0,00	56.832.403,89
G. Autres charges d'exploitation	640/8	0,00	0,00	-48.566.995,43	-69.948.022,15
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0,00	0,00	0,00	-247.467,50
IV. Produits financiers	75	0,00	0,00	4.354.323,53	4.722.996,48
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00	261,92	300,17
B. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00	489.612,87	621.952,41
C. Autres produits financiers	752/9	0,00	0,00	3.864.448,74	4.100.743,90
V. Charges financières	65/66B	0,00	0,00	-49.430.926,87	-33.813.308,42
A. Charges des dettes	650	0,00	0,00	-49.412.286,81	-33.793.409,13
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00	-18.640,06	-19.899,29
VII. Mouvements sur impôts différés	680-780	0,00	0,00	27.781,32	0,00
A. Prélèvements sur impôts différés	780	0,00	0,00	27.781,32	0,00
VIII. Impôts sur le résultat	67/77	0,00	-197.583,07	-30.893.965,56	-22.699.667,85
A. Impôts	670/3	0,00	-197.583,07	-30.893.965,57	-23.196.099,16
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	0,00	0,00	.0,01.	496.431,31
X. Mouvements sur réserves immunisées	789-689	0,00	0,00	-728.330,00	956.740,00
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	9906	-82.766,12	592.749,21	71.649.596,37	107.162.778,49

2.5 Affectations et prélèvements (en euros)

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	71.649.596,37	107.162.778,49
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	71.649.596,37	107.162.778,49
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	4.764.414,33	
sur l'apport		791		
sur les réserves		792	4.764.414,33	
Affectation aux capitaux propres		691/2	269.440	32.495.068,8
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	269.440	32.495.068,8
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	76.144.570,7	74.667.709,69
Rémunération de l'apport		694	76.144.570,7	74.667.709,69
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

2.6 Annexes (en euros)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxx	154.401.031,55
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	18.345.264,03	
	Cessions et désaffectations	8031	2.036.880,61	
	Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	170.709.414,97	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxx	87.757.450,57
Mutations de l'exercice	Actés	8071	9.489.172,6	
	Repris	8081		
	Acquis de tiers	8091		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	2.036.880,68	
	Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	95.209.742,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	75.499.672,48	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxx	182.710.195,73
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.335.402,46	
	Cessions et désaffectations	8171	642.992,26	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	183.402.605,93	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxx	5.179.201,7
Mutations de l'exercice	Actées	8211		
	Acquises de tiers	8221		
	Annulées	8231		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	5.179.201,7	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxx	54.533.378,94
Mutations de l'exercice	Actés	8271	3.051.599,35	
	Repris	8281		
	Acquis de tiers	8291		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	331.457,8	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	57.253.520,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	131.328.287,14	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxx	5.815.819.996,07
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	316.449.168,78	
	Cessions et désaffectations	8172	61.489.073,03	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	6.070.780.091,82	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxx	1.033.106.442,95
Mutations de l'exercice	Actées	8212		
	Acquises de tiers	8222		
	Annulées	8232	3.581.660,26	
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252	1.029.524.782,69	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxx	2.981.556.416,26
Mutations de l'exercice	Actés	8272	156.112.966,02	
	Repris	8282		
	Acquis de tiers	8292		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	40.309.830,83	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	3.097.359.551,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	4.002.945.323,06	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxx	188.585.255,06
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	12.795.470,8	
	Cessions et désaffectations	8173	2.062.553,15	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	199.318.172,71	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxx	769.326,59
Mutations de l'exercice	Actées	8213		
	Acquises de tiers	8223		
	Annulées	8233		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxx	156.274.737,97
Mutations de l'exercice	Actés	8273	8.424.946,12	
	Repris	8283		
	Acquis de tiers	8293		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	2.028.389,53	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	162.671.294,56	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	37.416.204,74	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxx	1.723.359,47
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
	Cessions et désaffectations	8175		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	1.723.359,47	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8215		
	Acquises de tiers	8225		
	Annulées	8235		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxx	1.149.733,82
Mutations de l'exercice	Actés	8275	25.801,19	
	Repris	8285		
	Acquis de tiers	8295		
	Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	1.175.535,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	547.824,46	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxx	479.508
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8361		
	Cessions et retraits	8371		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	479.508	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8411		
	Acquises de tiers	8421		
	Annulées	8431		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8471		
	Reprises	8481		
	Acquises de tiers	8491		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	479.508	

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		281P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Additions	8581		
	Remboursements	8591		
	Réductions de valeur actées	8601		
	Réductions de valeur reprises	8611		
	Différences de change	(+)/(-) 8621		
	Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice		8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS Codes			Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8392P	3.100
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8362		
	Cessions et retraits	8372		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8392	3.100
Plus-values au terme de l'exercice			8452P	
Mutations de l'exercice	Actées	8412		
	Acquises de tiers	8422		
	Annulées	8432		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice			8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8522P	
Mutations de l'exercice	Actées	8472		
	Reprises	8482		
	Acquises de tiers	8492		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice			8552P	
Mutations de l'exercice			(+)/(-) 8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice			8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(282)	3.100

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			283P		10.986.517,24
Mutations de l'exercice	Additions	8582			
	Remboursements	8592		2.756.250	
	Réductions de valeur actées	8602			
	Réductions de valeur reprises	8612			
	Différences de change	(+)/(-) 8622			
	Autres	(+)/(-) 8632			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(283)	8.230.267,24	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice			8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxx	16.891,92
Mutations de l'exercice	Acquisitions	8363		
	Cessions et retraits	8373		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	16.891,92	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8413		
	Acquises de tiers	8423		
	Annulées	8433		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées	8473		
	Reprises	8483		
	Acquises de tiers	8493		
	Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	16.891,92	

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	94.165,55
Mutations de l'exercice	Additions	8583	244,11	
	Remboursements	8593	82.913,1	
	Réductions de valeur actées	8603		
	Réductions de valeur reprises	8613		
	Différences de change	(+)/(-) 8623		
	Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	11.496,56	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice		8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)
ATRIAS 0836258873 Société coopérative Boulevard Albert II 37 1030 Schaerbeek BELGIQUE	Actions	62	16,67		2023-12-31	EUR	18.600 0
Connexio 0727639263 Société coopérative Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	93	93		2023-12-31	EUR	25.000 0
Opérateur de Réseaux d'Energies 0897436971 Société coopérative Avenue Jean Mermod 14 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	2.453	99,72		2023-12-31	EUR	485.978 0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe		51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé		8681		
Actions et parts - Montant non appelé		8682		
Métaux précieux et œuvres d'art		8683		
Titres à revenu fixe		52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit		8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit		53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis	• d'un mois au plus	8686		
	• de plus d'un mois à un an au plus	8687		
	• de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant		8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION		Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	Capitaux pensions	5.418.571,77
	Dépenses liées à l'éclairage public	25.668.825,77
	Redevance de transit non relevée	2.099.616,96
	Actifs régulatoires	271.913.388,05
	Redevance de voirie gaz	13.357.965,7
	Solde certificats verts	2.014.889,33
	Investissement Tax Shelter 2024 reporté	237.000

ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ÉTAT DE L'APPORT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Apport	Disponible au terme de l'exercice	110P	xxxxxxxxxxxxx	866.931.233,33
	Disponible au terme de l'exercice	(110)	863.914.256,07	
	Indisponible au terme de l'exercice	111P	xxxxxxxxxxxxx	532.582,7
	Indisponible au terme de l'exercice	(111)	530.860,52	
Capitaux propres apportés par les actionnaires	En espèces	8790		
	• dont montant non libéré	87901		
	En nature	8791		
	• dont montant non libéré	87911		

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
• Sortie de la commune de Couvin de l'activité de distribution d'électricité		-3.018.699,44	
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	167.196
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxx	

	Codes	Exercice
Actions propres	Détenues par la société elle-même	
	• Nombre d'actions correspondantes	8722
	Détenues par ses filiales	
	• Nombre d'actions correspondantes	8732
Engagement d'émission d'actions	Suite à l'exercice de droits de conversion	
	• Montant des emprunts convertibles en cours	8740
	• Montant de l'apport	8741
	• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742
	Suite à l'exercice de droits de souscription	
	• Nombre de droits de souscription en circulation	8745
	• Montant de l'apport	8746
	• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747

		Codes	Exercice
Parts			
Répartition	• Nombre de parts	8761	66.154.791
	• Nombre de voix qui y sont attachées	8762	64.107.192
Ventilation par actionnaire	• Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
	• Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		Codes	Exercice
DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	Dettes financières	8801	188.978.705,56
	• Emprunts subordonnés	8811	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
	• Établissements de crédit	8841	61.592.345,46
	• Autres emprunts	8851	127.386.360,1
	Dettes commerciales	8861	
	• Fournisseurs	8871	
	• Effets à payer	8881	
	Acomptes sur commandes	8891	
	Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année		(42)	188.978.705,56
DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	Dettes financières	8802	861.850.776,77
	• Emprunts subordonnés	8812	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
	• Établissements de crédit	8842	170.638.669,67
	• Autres emprunts	8852	691.212.107,1
	Dettes commerciales	8862	
	• Fournisseurs	8872	
	• Effets à payer	8882	
	Acomptes sur commandes	8892	
	Autres dettes	8902	2.378.580
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		8912	864.229.356,77
DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	Dettes financières	8803	1.281.452.089,26
	• Emprunts subordonnés	8813	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
	• Établissements de crédit	8843	
	• Autres emprunts	8853	1.281.452.089,26
	Dettes commerciales	8863	
	• Fournisseurs	8873	
	• Effets à payer	8883	
	Acomptes sur commandes	8893	
	Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir		8913	1.281.452.089,26

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		Codes	Exercice
DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	Dettes financières	8921	116.812.305,74
	• Emprunts subordonnés	8931	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
	• Établissements de crédit	8961	116.812.305,74
	• Autres emprunts	8971	
	Dettes commerciales	8981	
	• Fournisseurs	8991	
	• Effets à payer	9001	
	Acomptes sur commandes	9011	
	Dettes salariales et sociales	9021	
	Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges		9061	116.812.305,74
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ	Dettes financières	8922	
	• Emprunts subordonnés	8932	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
	• Établissements de crédit	8962	
	• Autres emprunts	8972	
	Dettes commerciales	8982	
	• Fournisseurs	8992	
	• Effets à payer	9002	
	Acomptes sur commandes	9012	
	Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
	• Impôts	9032	
	• Rémunérations et charges sociales	9042	
	Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES			
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)	• Dettes fiscales échues	9072	
	• Dettes fiscales non échues	9073	7.287.932,2
	• Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)	• Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
	• Autres dettes salariales et sociales	9077	
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important			
Redevances de transit non relevées			53.937.836,08

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
• Gestion du réseau de distribution d'électricité		852.825.575,5	915.834.817,11
• Gestion du réseau de distribution de gaz		206.305.744,67	208.391.727,39
• Autres activités		3.172.849,83	
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
• Nombre total à la date de clôture	9086		
• Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
• Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
• Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
• Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
• Primes patronales pour assurances extralégales	622		
• Autres frais de personnel	623		
• Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
• Actées	9110		
• Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
• Actées	9112	10.887.706,75	10.034.417,11
• Reprises	9113	9.246.958,09	9.604.358,23
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	0	17.815,46
Utilisations et reprises	9116	0	56.850.219,35
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	22.841,97	10.365,89
Autres	641/8	48.544.153,46	69.937.656,26
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres produits financiers	Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
	• Subsides en capital	9125	83.343,97	
	• Subsides en intérêts	9126		
	Ventilation des autres produits financiers			
	• Différences de change réalisées	754		
	Autres			
	• Produits d'instruments de couverture		3.730.627,45	
	• Autres		50.477,32	

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Amortissement des frais d'émission d'emprunts		6501		
Intérêts portés à l'actif		6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants	Actées	6510		
	Reprises	6511		
Autres charges financières	Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier	Dotations	6560		
	Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières	Différences de change réalisées	654		
	Écarts de conversion de devises	655		
Autres	Frais de banque		8.395,27	
	Autres		10.244,79	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	600.000	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	600.000	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	600.000	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		247.467,5
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		247.467,5
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		247.467,5
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents : dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents : dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	30.893.965,57
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	32.000.086,09
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	1.106.120,52
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Amortissement de la plus-value de réévaluation - majoration des réserves imposables		20.693.692,97
Exonération des reprises de réductions de valeur sur créances commerciales antérieures à 2015		-365.521,39

Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
• Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
• Autres latences actives		
• Tax Shelter		5.717.180
Latences passives	9144	
• Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte	À la société (déductibles)	9145	173.570.388,83	172.873.840,73
	Par la société	9146	217.741.032,08	219.206.702,34
Montants retenus à charge de tiers, au titre de	Précompte professionnel	9147		
	Précompte mobilier	9148	2.632.734,6	2.540.237,02

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

		Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		9149	
Dont	Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
	Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
	Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société	Hypothèques	• Valeur comptable des immeubles grevés	91611
		• Montant de l'inscription	91621
		• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
	Gages sur fonds de commerce	• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
		• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
	Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	• La valeur comptable des actifs grevés	91811
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
	Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	• Le montant des actifs en cause	91911
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
	Privilège du vendeur	• La valeur comptable du bien vendu	92011
		• Le montant du prix non payé	92021
	Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	• Valeur comptable des immeubles grevés	91612
		• Montant de l'inscription	91622
		• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632
	Gages sur fonds de commerce	• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
		• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722
	Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	• La valeur comptable des actifs grevés	91812
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822
	Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs	• Le montant des actifs en cause	91912
		• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
	Privilège du vendeur	• La valeur comptable du bien vendu	92012
		• Le montant du prix non payé	92022

		Codes	Exercice
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de la société, s'ils ne sont pas portés au bilan	Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
	Engagements importants de cession d'immobilisations		
	Marché à terme		
	Marchandises achetées (à recevoir)	9213	88.331.443,24
	Marchandises vendues (à livrer)	9214	
	Devises achetées (à recevoir)	9215	
	Devises vendues (à livrer)	9216	

Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice	
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818
Garantie d'ORES Assets en faveur d'ORES SC et relative aux emprunts bancaires et obligataires	2.725.308.333
Garantie bancaire pour la location d'immeubles	293.273
Garantie en faveur de la Région wallonne dans le cadre du décret impétrants	100.000
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	38.615.648
Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles	12.000

	Codes	Exercice
RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS		
Description succincte, Mesures prises pour en couvrir la charge		
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT		
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)		
Concernant le subside en capital comptabilisé en 2024, servant à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique, ce subside est assorti de diverses conditions en vue de le garantir et certains éléments doivent encore être clarifiés en 2025, notamment l'exacte affectation des subsides obtenus et du traitement fiscal. Bien que ces incertitudes existent à la clôture des comptes de 2024, le conseil d'administration de la société n'a aucun doute quant à l'obtention totale du subside notifié.		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	479.508	479.508
Participations	(280)	479.508	479.508
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	619.950,75	63.291.542,08
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	619.950,75	63.291.542,08
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	2.250.376.012,49	2.009.633.310,57
À plus d'un an	9361	1.968.537.500	1.815.308.333,33
À un an au plus	9371	281.838.512,49	194.324.977,24
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.725.308.333	2.553.400.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	37.815.219,81	21.345.651,47
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
À plus d'un an	9303		
À un an au plus	9313		
Dettes	9353		
À plus d'un an	9363		
À un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	9252	8.233.367,24	10.989.617,24
Participations	9262	3.100	3.100
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	8.230.267,24	10.986.517,24
Créances	9292		947.230,39
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312		947.230,39
Dettes	9352	9.785.618,99	9.667.718,43
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	9.785.618,99	9.667.718,43

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES			Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées			9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé				
Garanties constituées en leur faveur			9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur			9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable				
Aux administrateurs et gérants			9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants			9504	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)			Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s)			9505	92.424
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)				
Autres missions d'attestation			95061	0
Missions de conseils fiscaux			95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale			95063	24.335,39
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)				
Autres missions d'attestation			95081	
Missions de conseils fiscaux			95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale			95083	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations				

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP (Vol en k€)	Taux intérêts	couverture	2.126		414,69		34.516,75
Collars (Vol en k€)	Taux intérêts	couverture	19.533		429.221,95		1.033.549,64
CAP (Vol en k€)	Taux intérêts	couverture	105.730		3.782.322,13		7.060.206,31

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

	Valeur comptable	Juste valeur
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate		
ATRIAS SC	3.100	3.100
Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite		
ATRIAS SC : ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES Assets : 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES Assets considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.		
Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée		

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, § 4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS	Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	134.286,32
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95073	24.335,39
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95093	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations		

2.7 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires;
- le goodwill;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ORES Assets investit principalement dans le développement de projets informatiques.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés:

- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service. La durée d'utilité correspond à une période de cinq ans jusque fin 2018.

Pour les immobilisations incorporelles acquises à partir de 2019, conformément aux méthodologies tarifaires applicables depuis cette année, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est portée à 10 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTION DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois N sera amortie à partir du 1^{er} du mois N+1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	Taux d'amortissement en%
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATIONS GAZ	Taux d'amortissement en%
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines - stations	3
Raccordements - branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur la base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur la base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RAB } n = \text{iRAB} + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n \text{ (b)}$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats « autres charges d'exploitation ».

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats « autres produits d'exploitation ».

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échéancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs réglementaires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif réglementaire ou déficit constaté), soit une dette (passif réglementaire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets. Ces « actifs réglementaires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

SOLDES RÉGULATOIRES (PARTIE DISTRIBUTION)		Décision d'approbation	Décision d'affectation	Affectation
ÉLECTRICITÉ	Reliquat solde 2015 Gaselwest (*)	29/04/2021	29/11/2024	20% – uniquement en 2025
	Reliquat soldes 2015 et 2016 PBE (*)	29/04/2021		
	Reliquat soldes 2017 et 2018 (*)	13/01/2021		
	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024		
	Reliquat solde 2019 (*)	29/04/2021		
	Soldes 2019 à 2023 relatifs au projet de compteurs communicants	28/10/2021		
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023 (**)	en cours d'approbation		
GAZ	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024	29/11/2024	20% par année – de 2025 à 2029
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023 (**)	en cours d'approbation		

(*) Ces soldes ont déjà été affectés à 20% sur l'exercice 2022 et à 40% sur 2023.

(**) Bien que les soldes 2023 soient en cours d'approbation, la CWaPE les affecte au titre d'acompte.

Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2024 (à savoir un actif régulateur pour un montant de 88.242 k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation de l'actif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2024.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable (pay-out ratio fixé à 70% de la REMCI).

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

SUBSIDES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Tel que préconisé par la Commission des Normes Comptables (Avis CNC 2011/13), les subsides obtenus des pouvoirs publics en vue de financer des investissements sont reconnus en tant que subsides en capital et sont comptabilisés au moment où il existe une certitude raisonnable que le subside sera effectivement reçu et qu'il peut raisonnablement être évalué. Si le maintien du subside est subordonné à certaines conditions, cela n'empêchera pas sa comptabilisation. En revanche, si l'octroi du subside est subordonné à certaines conditions suspensives, il ne sera pas comptabilisé tant que ces conditions ne seront pas satisfaites.

Ils sont évalués à leur valeur comptable, correspondant au montant reçu ou à recevoir dûment notifié par les pouvoirs publics.

En vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, les subsides en capital sont comptabilisés en fonds propres pour la partie nette d'impôt; la partie imposable du subside, calculée selon le taux d'impôt des sociétés en vigueur au moment de la reconnaissance du subside, étant comptabilisée en impôt différé. Les deux parties sont ensuite transférées en résultat, de manière systématique, selon la durée de vie des actifs financés par ces subsides. Selon les normes comptables, la partie nette d'impôt est comptabilisée en produits financiers tandis que celle relative à l'impôt différé est enregistrée en prélèvement sur impôts différés.

En cas de réalisation ou de mise hors service d'immobilisations subsidiées, le solde des subsides afférents à ces immobilisations sera pris en résultat.

Si le taux d'imposition est modifié par la suite, un transfert sera opéré entre les impôts différés et le subside en capital y lié.

Si la société doit rembourser une partie du subside reçu, dans le cas par exemple, de non-respect de certaines conditions de maintien, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui n'avait pas encore été pris en résultat doit être annulé. En revanche, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui a déjà été pris en résultat sera comptabilisé sous la rubrique des charges financières diverses. Une mention en annexe des comptes annuels sera également effectuée.

Concernant le subside en intérêt reçu des pouvoirs publics, il sera comptabilisé en autres produits financiers et pris en résultat de manière étalée selon la durée de vie de l'emprunt auquel il se rapporte.

Enfin, quant au subside d'exploitation reçu par les pouvoirs publics en vue de compenser ou couvrir certains frais d'exploitation, en vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, ils seront comptabilisés dans le compte de résultats comme produits d'exploitation ou produits financiers. Une mention à l'annexe des comptes annuels sera effectuée.

PROVISIONS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels «passifs régulatoires» ou «excédents» comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces «passifs régulatoires» relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique «actifs régulatoires»). L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations «basse tension» et «basse pression» pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

2.8 Liste des adjudicataires

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
AVK BELGIUM N.V.	Marché de fourniture de trapillons gaz et de leurs accessoires permettant la signalisation et l'accès à divers éléments du réseau de distribution gaz	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.769.673,20 €	NA
EVODIS S.A.	Marché de fourniture de trapillons gaz et de leurs accessoires permettant la signalisation et l'accès à divers éléments du réseau de distribution gaz	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.221.536,08 €	NA
INFRATECH S.A.	Marché de fourniture de trapillons gaz et de leurs accessoires permettant la signalisation et l'accès à divers éléments du réseau de distribution gaz	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	81.673,60 €	NA
TECONEX S.A.	Accord-cadre pour la fourniture d'ensembles de comptage modulaires	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.975.067,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ELECOM S.A.	Accord-cadre pour la fourniture d'ensembles de comptage modulaires	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.366.124,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SIGNIFY BELGIUM N.V.	Courcelles - Mise en valeur de l'Eglise, Impasse Gamache à Trazegnies	Procédure négociée sans publication préalable	8.151,00 €	Clauses environnementales et sociétales
FLED S.R.L.	Courcelles - Mise en valeur de l'Eglise, Impasse Gamache à Trazegnies	Procédure négociée sans publication préalable	20.196,00 €	Clauses environnementales et sociétales
AXIOMA N.V.	Courcelles - Mise en valeur de l'Eglise, Impasse Gamache à Trazegnies	Procédure négociée sans publication préalable	8.920,96 €	Clauses environnementales et sociétales
METUBEL S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.643.000,00 €	Clauses sociétales
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.703.500,00 €	Clauses sociétales
CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	822.000,00 €	Clauses sociétales
EQUANS S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	923.500,00 €	Clauses sociétales
FODETRA-HOTTON INFRA S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.645.000,00 €	Clauses sociétales
AXPO BENELUX S.A.	Marché de fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2025 et 2026	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	202.107.680,10 €	NA
ELECTRABEL S.A.	Marché de fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2025 et 2026	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	29.191.992,45 €	NA
EVODIS S.A.	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation) sur la base du système de qualification WFQBANWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.552.015,58 €	Clauses environnementales et sociétales

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
NUSSBAUMER S.A.	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation) sur la base du système de qualification WFQBANWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	420.471,35 €	Clauses environnementales et sociétales
POLYTEC S.A.	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation) sur la base du système de qualification WFQBANWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	286.769,90 €	Clauses environnementales et sociétales
ENERGIES V S.R.L.	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation) sur la base du système de qualification WFQBANWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	845.296,08 €	Clauses environnementales et sociétales
INFRATECH S.A.	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation) sur la base du système de qualification WFQBANWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.184.519,46 €	Clauses environnementales et sociétales
Pauwels Transformers N.V.	Transformateurs de distribution transition énergétique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	16.312.101,06 €	NA
Hitachi Energy Belgium N.V.	Transformateurs de distribution transition énergétique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	8.711.758,90 €	NA
IEO TRANSFORMATOREN	Transformateurs de distribution transition énergétique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	12.549.505,71 €	NA
Mefta Green Transfo Energy Poland Sp. Zo.o.	Transformateurs de distribution transition énergétique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.047.932,26 €	NA
AXIANS	Fourniture d'équipements de radios portables et mobiles	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	281.727,05 €	NA
CABELTE S.A.	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	13.549.444,02 €	Clauses environnementales et sociétales
KABELWERK EUPEN A.G.	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	12.904.555,33 €	Clauses environnementales et sociétales
NEXANS BENELUX S.A.	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	12.609.736,01 €	Clauses environnementales et sociétales
SADINTER S.A.	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.169.445,72 €	Clauses environnementales et sociétales
EVODIS S.A.	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.012.324,32 €	Clauses environnementales et sociétales
LUMINUS CITIES S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	3.928.201,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	712.354,00 €	Clauses environnementales et sociétales
Mapi-Elec S.R.L.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	1.019.734,00 €	Clauses environnementales et sociétales

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
VD CABLING S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	1.897.745,00 €	Clauses environnementales et sociétales
WANTY S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	4.828.899,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ETS E. RONVEAUX S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	1.369.695,00 €	Clauses environnementales et sociétales
JACOPS N.V.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW du 14.09.2017	Procédure ouverte	844.754,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SODECO VALVES BELGIUM N.V.	Fourniture vannes métalliques (marché pont)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	987.712,71 €	Clauses environnementales et sociétales
EVODIS S.A.	Fourniture vannes métalliques (marché pont)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	476.042,73 €	Clauses environnementales et sociétales
AVK BELGIUM N.V.	Fourniture vannes métalliques (marché pont)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.095,88 €	Clauses environnementales et sociétales
AXIOMA N.V.	Fourniture de matériel EP - Tournai - Grand Place - Mise en valeur des façades	Procédure négociée sans publication préalable	120.969,78 €	Clauses environnementales
GENERAL CABLE	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.760.745,18 €	Clauses environnementales et sociétales
KABELWERK EUPEN A.G.	Fourniture de câbles d'énergie	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	880.989,45 €	Clauses environnementales et sociétales
FABRICOM S.A.	Marché de travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) dans la région de Mons - La Louvière sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	472.000,00 €	NA
CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Picarde sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Wannebecq)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	666.345,55 €	Clauses environnementales et sociétales
Industrious-Law S.C.	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	74.000,00 €	NA
LINKLATERS LLP	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	316.000,00 €	NA
CLAEYS & ENGELS	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	115.000,00 €	NA
YOUNITY	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	95.000,00 €	NA
ELEGIS	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	58.000,00 €	NA

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
APEX-CMP	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	72.000,00 €	NA
LIEDEKERKE	Accord-cadre de services juridiques d'avocats	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	81.000,00 €	NA
FLED S.R.L.	Fourniture de matériel EP - Verviers - Ville Conviviale - Centre-Ville - Phase 3	Procédure négociée sans publication préalable	22.788,00 €	Clauses environnementales
PYLONEN DE KERF	Fourniture de matériel EP - Verviers - Ville Conviviale - Centre-Ville - Phase 3	Procédure négociée sans publication préalable	17.970,00 €	Clauses environnementales
SELUX S.A.S	Fourniture de matériel EP - Namur - Boulevard E. Mélot	Procédure négociée sans publication préalable	93.585,60 €	Clauses environnementales
IMBEMA	Ecrêteurs - régulateurs domestiques	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	192.310,02 €	Clauses environnementales et sociétales
EVODIS	Ecrêteurs - régulateurs domestiques	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	403.975,39 €	Clauses environnementales et sociétales
ELSTER	Ecrêteurs - régulateurs domestiques	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	33.721,20 €	Clauses environnementales et sociétales
INFRATECH	Ecrêteurs - régulateurs domestiques	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	159.360,60 €	Clauses environnementales et sociétales
ETWAL INFRA-WANTY société momentanée	Marché subséquent n° 2 pour les travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Picarde fondé sur l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Wodecq - reprise de réseaux suite à l'installation d'une nouvelle cabine)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	425.191,00 €	Clauses environnementales et sociétales
PARKA ARCHITECTURE S.R.L.	Services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur la base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	577.032,00 €	NA
GRD CONSULT S.P.R.L.	Services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur la base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.122.768,00 €	NA
SAUVAGE Laurent	Services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur la base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	100.800,00 €	NA
ALINEA TER scrll	Services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur la base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	84.000,00 €	NA
GRD CONSULT S.P.R.L.	Services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.269.832,00 €	NA

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
GEOTOP.EU S.A.	Services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	28.560,00 €	NA
SERGECO S.P.R.L.	Services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	264.768,00 €	NA
TENSEN & HUON S.P.R.L.	Services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	160.000,00 €	NA
SIBRET David	Services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	63.000,00 €	NA
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.850.000,00 €	Clauses sociétales
WANTY S.A.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.588.000,00 €	Clauses sociétales
METUBEL S.A.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	21.921.000,00 €	Clauses sociétales
TRAVOCO-EQUANS Soc. moment.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.342.000,00 €	Clauses sociétales
SM ETWAL INFRA - DEMOL	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.744.000,00 €	Clauses sociétales
ETS DEMOL SPRL	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.872.000,00 €	Clauses sociétales
FODETRA INFRA-NONET Soc. Mom.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	4.159.000,00 €	Clauses sociétales
BODARWE S.A.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	935.000,00 €	Clauses sociétales
TEGEC S.P.R.L.	Travaux de raccordements BT, Gaz et Eau en synergie (Connect My Home) sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	936.000,00 €	Clauses sociétales
GEORG FISCHER N.V.	Fourniture d'accessoires et vannes PE	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.930.655,43 €	NA
CYNERPRO N.V.	Fourniture d'accessoires et vannes PE	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.016.527,29 €	NA

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
AVK BELGIUM N.V.	Fourniture d'accessoires et vannes PE	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.003.491,00 €	NA
INFRATECH S.A.	Fourniture d'accessoires et vannes PE	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	668.994,00 €	NA
D'IETEREN S.A.	Marché de fournitures pour l'achat de véhicules utilitaire de moins de 7,5 tonnes sur base de la qualification WFQVUTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.229.396,75 €	NA
G. LAMBERT ET CO S.A.	Marché de fournitures pour l'achat de véhicules utilitaire de moins de 7,5 tonnes sur base de la qualification WFQVUTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.538.433,93 €	NA
ETHIAS S.A.	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	14.531.750,04 €	NA
ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	776.025,02 €	NA
BERKSHIRE HATHAWAY EUROPEAN	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	298.780,00 €	NA
AMLIN INSURANCE	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	298.780,00 €	NA
AIG Europe S.A.	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	344.329,44 €	NA
FODETRA-HOTTON INFRA S.A.	Travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	670.000,00 €	Clauses sociétales
EQUANS S.A.	Travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	669.000,00 €	Clauses sociétales
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Travaux sur compteurs électriques et gaz sur base du système de qualification WQCPXWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	671.000,00 €	Clauses sociétales
G. LAMBERT ET CO S.A.	Marché de fournitures pour l'achat de 3 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	117.830,61 €	NA
D'IETEREN S.A.	Marché de fournitures pour l'achat de 3 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	42.620,16 €	NA
AIG Europe S.A.	Services d'assurance Cyber	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	195.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TMHCC	Services d'assurance Cyber en Excess	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	78.500,00 €	NA
OPTI-MENT	Achat de certificats verts sur base du système de qualification WQFCEVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.550.000,00 €	NA

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
RENE LEJEUNE ET FILS S.A.	Travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Est sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Julémont)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	177.337,26 €	Clauses environnementales et sociétales
MOBIX ENGETEC S.A.	Travaux de poses souterraines dans la région du Luxembourg sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Longlier)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.413.760,18 €	Clauses environnementales et sociétales
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA S.A. (EES INFRA S.A.)	Travaux de poses souterraines dans la région du Luxembourg sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Ortho)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	342.647,72 €	Clauses environnementales et sociétales
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA S.A. (EES INFRA S.A.)	Travaux de poses souterraines dans la région du Luxembourg sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Arlon)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	302.814,11 €	Clauses environnementales et sociétales
RENE LEJEUNE ET FILS S.A.	Travaux de poses souterraines dans la région de Wallonie Est sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Verviers)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.023.254,70 €	Clauses environnementales et sociétales
ETWAL INFRA - WANTY Société momentanée	Travaux de poses souterraines dans la région de Mons-La Louvière sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Soignies)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	508.045,81 €	Clauses environnementales et sociétales
AIG Europe S.A.	Assurances RC Exploitation et Risques Environnementaux- Assurances RC Exploitation Rang 3	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	380.993,92 €	NA
TRAVOCO-MOBIX ENGETEC société momentanée	Travaux de poses souterraines dans la région Wallonie Picarde sur la base de l'accord-cadre WTCMPOSWA28 (dossier spécifique Silly)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	304.793,39 €	Clauses environnementales et sociétales
BDO Réviseurs D'entreprises S.R.L.	Services de réviseurs d'entreprises	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	571.500,00 €	NA
ACCENTURE	Marché de fourniture d'un logiciel static application security testing (SAST)	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	430.999,99 €	NA
BPOST SA	Services postaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	1.907.555,75 €	NA
SysAid technologies Ltd	Accord cadre de fournitures ayant pour objet l'acquisition, l'implémentation et la maintenance d'une solution ITSM	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.840.000,00 €	NA
GARTNER BELGIUM B.V.	Services de conseils et de recherches dans le domaine des techniques avancées	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	233.030,00 €	NA
PROXIMUS S.A.	Marché de fourniture d'un logiciel de gestion des accès privilégiés	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.301.142,92 €	NA

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
GROUPEMENT ARHS DEVELOPMENTS BELGIUM SA/SEIDOR CONSULTING S.L.	Services associés à la migration du système SAP ERP ECC 6 EHP7 vers SAP S/4HANA à travers le scénario de migration « Selective Data Transition » (SDT)	Dialogue compétitif	7.598.520,00 €	NA
TheValueChain	Services de maintenance applicative et évolutive, notamment d'une application clientèle (PROCLI) en SAP-ISU	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.685.500,00 €	Clauses sociétales
Rydoo N.V.	Fourniture d'une solution de gestion des notes de frais ainsi que les services relatifs à son implémentation	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	135.700,00 €	NA
ADESOFT S.A.S.	Fourniture d'une solution permettant de centraliser et de faciliter la planification des formations	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	322.999,00 €	Clauses sociétales
BECHTLE N.V.	Marché de fournitures de licences VMWare	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	135.278,64 €	NA
ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	Marché subséquent pour la fourniture de tablettes, d'iPad et accessoires associés	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	54.765,95 €	Clauses environnementales et sociétales
ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	Marché subséquent pour la fourniture de smartphones Android et de leurs accessoires ainsi que des services de support associés	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	1.305.523,42 €	Clauses environnementales et sociétales
PROXIMUS SPEARIT S.A.	Fourniture de licences VEEAM	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	235.347,96 €	Clauses environnementales et sociétales
I.R.I.S. Solutions & Experts	Scanning - factures - e-facturation	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	354.129,41 €	Clauses environnementales et sociétales
CLIMACT S.A.	Services relatifs à une étude déclinée de "CORE95" ayant pour objet la création de scénarios pour le Réseau de Chaleur	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	27.000,00 €	NA
PROXIMUS S.A.	Internet@Home	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	900.000,00 €	NA
VOO S.A.	Internet@Home	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	900.000,00 €	NA
CENTOMEDIA N.V.	Services d'affichage dynamique	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	250.000,00 €	NA
CANON BELGIUM N.V.	Services de leasing et de maintenance d'imprimantes (classiques + multifonctionnelles), de plotters et de consommables	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	1.689.563,56 €	NA
ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	Marché subséquent pour la fourniture de tablettes renforcées	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	450.544,50 €	Clauses environnementales et sociétales

ADJUDICATAIRE	Description marché	Procédure	Montant attribué HTVA	RSE
Flenzen Buizen Fittings (FBF) B.V.B.A.	Fourniture d'accessoires acier	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	648.662,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SEB S.P.R.L.	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.314.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
MAPI-ELEC S.R.L.	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.244.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
IB TECHNICS S.R.L.	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	13.527.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
JACOPS N.V.	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.086.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
VD CABLING S.A.	Travaux sur compteurs électriques sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	13.668.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
BECHTLE N.V.	VAR - Catalogue licences	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	96.000.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales

...

Chapitre





Répartition bénéficiaire



Répartition bénéficiaire

Le présent titre du rapport annuel présente la répartition bénéficiaire 2024 d'ORES Assets, à savoir l'affectation du résultat de cet exercice proposée à l'Assemblée générale.

Secteur d'activité « Gestion réseau de distribution électricité et gaz »

Depuis l'exercice 2019, la politique de dividendes appliquée par ORES Assets pour le secteur d'activité « Gestion réseau de distribution » vise à assurer une rémunération équitable des capitaux investis par les associés tout en veillant à financer une partie de la croissance des actifs de la société. Elle prévoit la distribution aux communes et intercommunales associées, au titre de dividendes, de 70% de la rémunération octroyée par le régulateur au GRD, la REMCI².

La répartition de ce montant entre les associés est réalisée au prorata du nombre de parts (prorata temporis et liberationis) détenues par ceux-ci dans le capital d'ORES Assets.

Secteur d'activité « Autres »

Le résultat du secteur d'activité « Autres » concerne les activités non liées à la gestion du réseau de distribution (activités non régulées ou hors gestion de réseau).

Le résultat de ce secteur d'activité est réparti entre les associés au prorata du nombre de parts (prorata temporis et liberationis) détenues par ceux-ci dans le capital d'ORES Assets.

² Pour plus d'information sur la REMCI, il est renvoyé à la présentation de la marge bénéficiaire équitable reprise dans la remarque préliminaire du rapport de gestion.

En conclusion, pour l'exercice 2024

Bénéfice à affecter : 71.649.596,37 € dont :

- Prélèvement sur réserves disponibles : - 4.764.414,33 €
- Dotation aux réserves disponibles : 269.440,00 € (suite aux attestations reçues dans le cadre du « Tax shelter »)
- Bénéfice à distribuer : 76.144.570,70 €

EN €	Gestion réseau de distribution	Autres activités	Total
IDEFIN	€ 11.952.163,87	-€ 12.977,42	€ 11.939.186,45
CENEO	€ 34.161.565,01	-€ 37.091,95	€ 34.124.473,06
FINEST	€ 2.888.977,40	-€ 3.136,81	€ 2.885.840,59
SOFILUX	€ 8.600.936,57	-€ 9.338,66	€ 8.591.597,91
FINIMO	€ 3.779.743,69	-€ 4.103,98	€ 3.775.639,71
IPFBW	€ 10.388.779,02	-€ 11.279,99	€ 10.377.499,03
IEG	€ 1.974.173,86	-€ 2.143,52	€ 1.972.030,34
IFIGA	€ 121.401,81	-€ 131,80	€ 121.270,01
Communes	€ 2.359.595,59	-€ 2.561,99	€ 2.357.033,60
Total	€ 76.227.336,82	-€ 82.766,12	€ 76.144.570,70

Chapitre





Rapport des commissaires

- 1 Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours** p.144
- 2 Pour les comptes au 31 décembre 2024** p.150

1 Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours



T : +32 87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

ORES ASSETS SC

Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation
active et passive, adressé à l'assemblée générale dans
le cadre de la distribution d'un dividende aux
actionnaires

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'assemblée générale de ORES ASSETS SC dans le cadre de la distribution d'un dividende aux actionnaires

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'assemblée générale de la société ORES ASSETS SC (ci-après « la Société ») sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 septembre 2024 qui comprend 9 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la prise de décision envisagée de la distribution d'un dividende aux actionnaires.

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 septembre 2024, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2024 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6 :114 et 6 :115 CSA.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*normes ISA, International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.



Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 septembre 2024 qui fait apparaître un total du bilan de 4.776.509.840 EUR et un résultat de la période en cours de 74.781.973 EUR n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 CSA dans le cadre de la proposition de la distribution d'un dividende aux actionnaires pour un montant de 65.040.266,71 EUR et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Battice, 12 décembre 2024

Christophe Colson
(Signature)

Signé numériquement
par Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature),
c=BE
Date : 2024.12.12
16:13:55 +01'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représenté par Christophe COLSON*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

Annexe : État résumant la situation active et passive au 30 septembre 2024



BILAN ORES Assets au 30/09/2024

ACTIF	30.09.2024	31.12.2023	Evolution
ACTIFS IMMOBILISÉS	4.213.859.670,80	4.112.603.274,27	101.256.396,53
Immobilisations incorporelles	72.811.330,22	66.643.580,98	6.167.749,24
Immobilisations corporelles	4.132.303.215,61	4.034.379.510,58	97.923.705,03
Terrains et constructions	131.521.131,83	133.356.018,49	-1.834.886,66
Installations, machines et outillage	3.965.106.468,93	3.867.370.022,76	97.736.446,17
Mobilier et matériel roulant	35.121.340,11	33.079.843,68	2.041.496,43
Autres immobilisations corporelles	554.274,74	573.625,65	-19.350,91
Immobilisations financières	8.745.124,97	11.580.182,71	-2.835.057,74
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
Participations	479.508,00	479.508,00	0,00
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.233.367,24	10.989.617,24	-2.756.250,00
Participations	3.100,00	3.100,00	0,00
Créances	8.230.267,24	10.986.517,24	-2.756.250,00
Autres immobilisations financières	32.249,73	111.057,47	-78.807,74
Actions et parts	16.891,92	16.891,92	0,00
Créances et cautionnements en numéraire	15.357,81	94.165,55	-78.807,74
ACTIFS CIRCULANTS	562.650.168,82	524.297.551,28	38.352.617,54
Créances à plus d'un an	7.745.690,71	7.262.640,14	483.050,57
Créances commerciales	4.508.381,22	3.980.301,24	528.079,98
Autres créances	3.237.309,49	3.282.338,90	-45.029,41
Stocks et commandes en cours d'exécution	12.943.370,93	10.837.654,00	2.105.716,93
Commandes en cours d'exécution	12.943.370,93	10.837.654,00	2.105.716,93
Créances à un an au plus	187.700.160,95	279.043.947,98	-91.343.787,03
Créances commerciales	177.605.989,10	154.989.030,61	22.616.958,49
Autres créances	10.094.171,85	124.054.917,37	-113.960.745,52
Valeurs disponibles	67.470,54	319.604,55	-252.134,01
Comptes de régularisation	354.193.475,69	226.833.704,61	127.359.771,08
TOTAL DE L'ACTIF	4.776.509.839,62	4.636.900.825,55	139.609.014,07



PASSIF	30.09.2024	31.12.2023	Evolution
CAPITAUX PROPRES	2.018.719.902,90	1.948.850.153,37	69.869.749,53
Apport	864.445.116,59	867.463.816,03	-3.018.699,44
Disponibles	863.914.256,07	866.931.233,33	-3.016.977,26
Indisponibles	530.860,52	532.582,70	-1.722,18
Plus-values de réévaluation	413.320.319,01	429.609.826,75	-16.289.507,74
Réserves	666.172.493,98	651.776.510,59	14.395.983,39
Réserves indisponibles	366.211.087,40	351.057.118,55	15.153.968,85
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	<i>366.211.087,40</i>	<i>351.057.118,55</i>	<i>15.153.968,85</i>
Réserves immunisées	4.988.850,00	4.988.850,00	0,00
Réserves disponibles	294.972.556,58	295.730.542,04	-757.985,46
Résultat de la période	74.781.973,32	0,00	74.781.973,32
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Provisions pour risques et charges	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
DETTES	2.754.170.518,71	2.684.431.254,17	69.739.264,54
Dettes à plus d'un an	2.168.955.151,59	2.054.669.151,59	114.286.000,00
Dettes financières	2.166.581.571,59	2.052.281.571,59	114.300.000,00
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>232.231.015,13</i>	<i>232.231.015,13</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>1.934.350.556,46</i>	<i>1.820.050.556,46</i>	<i>114.300.000,00</i>
Autres dettes	2.373.580,00	2.387.580,00	-14.000,00
Dettes à un an au plus	449.061.100,28	553.334.343,35	-104.273.243,07
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	173.275.930,02	205.500.930,02	-32.225.000,00
Dettes commerciales	95.248.183,87	178.492.051,29	-83.243.867,42
<i>Fournisseurs</i>	<i>95.248.183,87</i>	<i>178.492.051,29</i>	<i>-83.243.867,42</i>
Acomptes sur commandes	88.069.801,10	75.235.237,07	12.834.564,03
Dettes fiscales, salariales et sociales	13.721.777,32	8.061.771,46	5.660.005,86
<i>Impôts</i>	<i>13.721.777,32</i>	<i>8.061.771,46</i>	<i>5.660.005,86</i>
Autres dettes	78.745.407,97	86.044.353,51	-7.298.945,54
Comptes de régularisation	136.154.266,84	76.427.759,23	59.726.507,61
TOTAL DU PASSIF	4.776.509.839,62	4.636.900.825,55	139.609.014,07



COMPTES DE RESULTATS ORES Assets au 30/09/2024

	30.09.2024	30.09.2023	Evolution
Ventes et prestations	852.770.893,16	893.628.357,10	-40.857.463,94
Chiffre d'affaires	808.209.041,52	845.468.450,61	-37.259.409,09
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	2.105.716,93	3.650.828,63	-1.545.111,70
Autres produits d'exploitation	41.856.134,71	44.509.077,86	-2.652.943,15
Produits d'exploitation non récurrents	600.000,00	0,00	600.000,00
Coût des ventes et des prestations	-714.016.931,91	-774.940.397,13	60.923.465,22
Approvisionnements et marchandises	-25.636.815,15	-52.064.304,02	26.427.488,87
Achats	-25.636.815,15	-52.064.304,02	26.427.488,87
Services et bien divers	-527.000.561,41	-605.358.444,24	78.357.882,83
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-131.902.648,62	-127.572.943,78	-4.329.704,84
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-2.580.041,97	1.535.296,52	-4.115.338,49
Provisions pour risques et charges	0,00	40.590.150,39	-40.590.150,39
Autres charges d'exploitation	-26.896.864,76	-32.070.152,00	5.173.287,24
Résultat d'exploitation	138.753.961,25	118.687.959,97	20.066.001,28
Produits financiers	3.384.013,85	3.318.522,15	65.491,70
Produits financiers récurrents	3.384.013,85	3.318.522,15	65.491,70
Produits des immobilisations financières	261,92	300,17	-38,25
Produits des actifs circulants	386.522,64	468.174,93	-81.652,29
Autres produits financiers	2.997.229,29	2.850.047,05	147.182,24
Charges financières	-37.011.625,44	-24.142.710,67	-12.868.914,77
Charges financières récurrentes	-37.011.625,44	-24.142.710,67	-12.868.914,77
Charges des dettes	-36.997.866,34	-24.127.271,09	-12.870.595,25
Autres charges financières	-13.759,10	-15.439,58	1.680,48
Résultat de l'exercice avant impôts	105.126.349,66	97.863.771,45	7.262.578,21
Impôts sur le résultat	-30.344.376,34	-18.809.242,13	-11.535.134,21
Impôts	-30.344.376,34	-19.305.673,43	-11.038.702,91
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0,00	496.431,30	-496.431,30
Résultat de l'exercice	74.781.973,32	79.054.529,32	-4.272.556,00

2 Pour les comptes au 31 décembre 2024



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

ORES ASSETS SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles
BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of
BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the
brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORES ASSETS SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.873.759.277 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 72.377.926 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren / BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion



sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute

faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier,



en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 20 décembre 2024, conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et

des associations, et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net.

Battice, 08 mai 2025

Christophe Colson
(Signature)

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), o=BDO
Raison : J'accepte les termes
définis par le placement de ma
signature sur ce document
Date : 2025.05.08 19:43:20
+02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe Colson*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société



Chapitre



Rapports de rémunération

- 1 Présentation des organes de gestion** p.158
- 2 Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets** p.160
- 3 Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES** p.161
- 4 Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets** p.163
- 5 Rapport du Conseil d'administration d'ORES** p.166

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation - CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1er 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1 Présentation des organes de gestion

ORES Assets

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Asset à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants);
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment de élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

ORES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES et en application de l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets et en miroir de son propre Conseil d'administration.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

BUREAU EXÉCUTIF

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

COMITÉ D'AUDIT

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE DIRECTION

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

2 Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2024.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2024. Le relevé individuel des présences des mandataires fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 19 février 2025, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 19 février 2025.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Lucia RUSSO
Présidente

3 Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2024.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2024. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2024

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2024 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale -compétente en la matière- des 29 mai 2019 et du 14 décembre 2023.

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L 5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L 5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

Fait en séance du 19 février 2025.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Lucia RUSSO
Présidente

4 Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0543.696.579
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ORES Assets
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Comité de rémunération	01
Comité d'Audit	03

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration	DE VOS Karl	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	100 %
Vice-président du Conseil d'administration	BINON Yves (1)				Néant	100 %
Vice-présidente du Conseil d'administration	LEROY Natacha (2)				Néant	100 %
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie				Néant	90 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	BULTOT Claude				Néant	85 %
Administrateur- Présidente du Comité d'audit	BURNET Anne-Caroline (3)				Néant	82 %
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	DELLICOUR Jean-Pol				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	DEMANET Nathalie				Néant	64 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	DUTHY André				Néant	92 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	FAYT Christian				Néant	82 %
Administrateur	FRANCEUS Michel (4)				Néant	0 %
Administrateur	GILLIS Alain				Néant	90 %
Administrateur	HARDY Cerise				Néant	80 %
Administrateur	MAITREJEAN Camille				Néant	90 %
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine				Néant	70 %
Administrateur- Président du Comité d'audit	MOSSERAY Jean-Luc (5)				Néant	100 %
Administrateur	PIERMAN Thomas				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	PITZ Mario				Néant	91 %
Administrateur	RADIKOV Jorj (6)				Néant	29 %
Administrateur- Présidente du Comité de rémunération	RUSSO Lucia (7)				Néant	100 %

Administrateur- Présidente du Comité de rémunération	STAQUET Danièle (8)	Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VAN HOUT Florence	Néant	92 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VITULANO Maria	Néant	85 %
Total général	24		

(1) Monsieur Yves BINON a démissionné de son mandat au 02 décembre 2024.

(2) Madame Natacha LEROY a été cooptée par le Conseil d'administration pour pallier à la vacance du mandat de Monsieur BINON. Son mandat a pris cours à la date du 03 décembre 2024. Elle a été désignée vice-présidente du Conseil d'administration à la date du 11 décembre 2024.

(3) Madame Anne-Caroline BURNET a démissionné de son mandat d'administrateur au 25 novembre 2024.

(4) Monsieur Michel FRANCEUS a démissionné de son mandat d'administrateur au 29 janvier 2024.

(5) Monsieur Jean-Luc MOSSERAY a été coopté par le Conseil d'administration pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Anne-Caroline BURNET. Son mandat a pris cours le 26 novembre 2024.

(6) Monsieur Jorj RADIKOV a été coopté par le Conseil d'administration pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Michel FRANCEUS. Son mandat a pris cours le 21 mars 2024.

(7) Madame Lucia RUSSO a été cooptée par le Conseil d'administration pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur pour pallier à la vacance du mandat de Madame Danièle STAQUET. Son mandat a pris cours le 03 décembre 2024.

(8) Madame Danièle STAQUET a démissionné de son mandat d'administrateur au 02 décembre 2024.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local			Néant	
Directeur x				
Directeur ...				
Sous-directeur				
Sous-directeur				
...				
Autre ...				
Total rémunérations				

ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante.
L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité et article 17, § 1 du Décret Gaz.

Annexes :

- [Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion](#)
- [Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois](#)

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

ORES Assets - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 24/01/2024	CA 21/02/2024	CA 20/03/2024	CA 24/04/2024	CA 22/05/2024	CA 19/06/2024	CA 18/09/2024	CA 09/10/2024	CA 20/11/2024	CA 11/12/2024	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V		9/9	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	0	V	V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	BULTOT Claude	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	9/10	90%
	BURNET Anne-Caroline	0	V	V	V	0	V	V	V	V		7/9	78%
	de BEER de LAER Hadelin	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	DEMANET Nathalie	0	V	0	V	V	V	V	V	0	V	7/10	70%
	DUTHY André	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	FAYT Christian	V	V	0	V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	FRANCEUS Michel	0										0/1	0%
	GILLIS Alain	V	V	V	V	0	V	V	V	V	V	9/10	90%
	HARDY Cerise	V	V	V	V	V	0	0	V	V	V	8/10	80%
	LEROY Natacha										V	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	9/10	90%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	0	V	0	V	V	V	V	V	0	7/10	70%
	MOSSERAY Jean-Luc										V	1/1	100%
	PIERMAN Thomas	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	PITZ Mario	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	9/10	90%
	RADIKOV Jorj				V	V	0	0	0	0	0	2/7	29%
	RUSSO Lucia										V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	V	V	V	V	V	V	V	V		9/9	100%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	9/10	90%
	VITULANO Maria	V	V	0	V	V	0	V	V	V	V	8/10	80%

ORES Assets - Organe de gestion 2 : Comité de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CREM 20/03/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	V	1/1	100%
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	FAYT Christian	0	0/1	0%
	PITZ Mario	V	1/1	100%

ORES Assets - Organe de gestion 3 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 17/04/2024	CAud 02/10/2024	CAud 04/12/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V	V		2/2	100%
Membres	BULTOT Claude	V	0	V	2/3	67%
	DUTHY André	V	V	0	2/3	67%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	3/3	100%
	VITULANO Maria	V	V	V	3/3	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

Gosselies, le 19 février 2025


Karl DE VOS
Président du Conseil d'administration

5 Rapport du Conseil d'administration d'ORES

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	10
Comité de Nomination et de Rémunération	02
Comité d'Audit	03

1. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	41.622,85 € (dont ind. km 354,75 €) (-PP 37,35% : 15.546,11 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	95%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves (1)	28.876,01 € (dont ind. km 525,46 €) (-PP 37,35% : 10.785,27 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Vice-présidente du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	LEROY Natacha (2)	285,89 € (dont ind. km 25,80 €) (-PP 37,35% : 106,78 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie	2.613,24 € (dont ind. km 292,83 €) (-PP 37,35% : 976,04 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	3.423,79 € (dont ind. km 593,40 €) (-PP 37,35% : 1.278,78 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%
Administrateur Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne- Caroline (3)	2.934,04 € (dont ind. km 387,00 €) (-PP 37,35% : 1.095,86 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	2.850,17 € (dont ind. km 274,77 €) (-PP 37,35% : 1.064,56 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol	3.480,98€ (dont ind. km 905,58 €) (-PP 37,35% : 1.300,16 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	2.044,16€ (dont ind. km 465,26 €) (-PP 37,35% : 763,46 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	58%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	3.973,70 € (dont ind. km 883,22 €) (-PP 37,35% : 1.484,15 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	2.135,96 € (dont ind. km 291,97 €) (-PP 37,35% : 797,79 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	83%
Administrateur	FRANCEUS Michel (4)	0,00 € (dont ind. km 0,00 €) (-PP 37,35% : 0,00 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	0%

Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	5.331,83 € (dont ind. km 436,02 €) (-PP 50% : 2.666,05 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	95%
Administrateur	HARDY Cerise	2.153,26 € (dont ind. km 98,04 €) (-PP 37,35% : 804,23 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille	6.090,90 € (dont ind. km 1.970,26 €) (-PP 37,35% : 2.274,89 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	80%
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine	2.365,19 € (dont ind. km 559,86 €) (-PP 37,35% : 883,41 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	70%
Administrateur Président du Comité d'Audit	MOSSERAY Jean-Luc (5)	300,51 € (dont ind. km 40,42 €) (-PP 37,35% : 112,24 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas	5.781,67 € (dont ind. km 890,96 €) (-PP 37,35% : 2.159,40 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	95%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario	3.351,61 € (dont ind. km 1.036,30 €) (-PP 37,35% : 1.251,81 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur	RADIKOV Jorj (6)	699,18 € (dont ind. km 189,20 €) (-PP 37,35% : 261,14 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	29%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	RUSSO Lucia (7)	281,59 € (dont ind. km 21,50 €) (-PP 37,35% : 105,17 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle (8)	1.873,09 € (dont ind. km 243,81 €) (-PP 37,35% : 699,59 €) (*)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	VAN HOUT Florence	3.629,70 € (dont ind. km 539,22 €) (-PP 37,35% : 1.355,66 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	4.501,31 € (dont ind. km 1.665,82 €) (-PP 37,35% : 1.681,20 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%

(1) Monsieur Yves BINON a démissionné de ses mandats au 02 décembre 2024.

(2) Madame Natacha LEROY a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2024 pour pallier à la vacance des mandats de Monsieur BINON à la date du 03 décembre 2024. Elle a été désignée vice-présidente du Conseil d'administration à la date du 11 décembre 2024.

(3) Madame Anne-Caroline BURNET a démissionné de son mandat d'administrateur au 25 novembre 2024.

(4) Monsieur Michel FRANCEUS a démissionné de son mandat d'administrateur au 29 janvier 2024.

(5) Monsieur Jean-Luc MOSSERAY a été coopté par le Conseil d'administration en date du 25 novembre 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Anne-Caroline BURNET. Son mandat a pris cours le 26 novembre 2024.

(6) Monsieur Jorj RADIKOV a été coopté par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Michel FRANCEUS. Son mandat a pris cours le 21 mars 2024.

(7) Madame Lucia RUSSO a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2024 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Danièle STAQUET. Son mandat a pris cours le 03 décembre 2024.

(8) Madame Danièle STAQUET a démissionné de son mandat d'administrateur au 02 décembre 2024.

(*) Les montants renseignés tiennent compte d'une compensation sur les jetons de présence payés en 2024 relatif aux rémunérations de l'année 2022.

Titulaires de fonction de direction – Comité de Direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute****	Détail de la rémunération annuelle brute									Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel	Cotisation ONSS s/bonus ind	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif	
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand * ***	316.810,91 €	316.810,91 €	40.690,67 €	276.120,24 €	-	-	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
Directeur Réseaux	MOES Didier	303.015,25 €	254.391,75 €	33.346,70 €	221.045,05 €	44.523,50 €	1.939,74 €	28.534,63 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
Directeur détaché	DECLERCQ Christine**	229.806,96 €	206.625,46 €	26.979,55 €	179.645,91 €	19.081,50 €	831,32 €	12.235,00 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	267.161,05 €	215.993,35 €	29.604,48 €	186.388,87 €	47.067,70 €	2.050,58 €	30.135,79 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	292.096,04 €	253.013,29 €	32.096,25 €	220.917,04 €	34.982,75 €	1.524,08 €	22.396,55 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît**	260.449,50 €	221.366,75 €	28.904,81 €	192.461,94 €	34.982,75 €	1.524,08 €	33.466,83 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	275.155,81 €	251.974,31 €	32.961,70 €	219.012,61 €	19.081,50 €	831,32 €	18.259,18 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Contassur – Non rémunéré
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	287.351,65 €	248.268,90 €	32.333,77 €	215.935,13 €	34.982,75 €	1.524,08 €	22.396,55 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	268.808,93 €	217.641,23 €	29.613,42 €	188.027,81 €	47.067,70 €	2.050,58 €	45.018,65 €	4.100,00 €	535,87 €	69,54 €	Néant
Total général		2.500.656,10 €	2.186.085,95 €	286.531,35 €	1.899.554,60 €	281.770,15 €	12.275,78 €	212.443,18 €	32.800,00 €	4.286,96 €	556,32 €	

Les bonus individuels sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les montants ici présents incluent les avantages en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel liés à l'octroi des Warrants et/ou Stock-Options (25/03/2025).

* Rémunération établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018.

** Sont exclus des montants repris, les indemnités imposables Garantie de ressources, versées lors de maladies > 30 jours. Ces indemnités s'élèvent respectivement à 36517,36€ pour Madame Declercq et 17544,08€ pour Monsieur Medaets en 2024.

*** Tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifneé. La rémunération ici reprise prend en compte les différents ajustements négatifs réalisés en 2024 afin d'assurer la conformité avec le CDLD.

**** La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui***
- * Remarque : assurance groupe couvrant l'ensemble de la population « cadres » qui offrent les mêmes avantages (couvertures décès, pension et invalidité)
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 73.801,26 €

Annexes :

- [Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion](#)
- [Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois](#)
- [Annexe 3 : Formation](#)

[Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion](#)

V-€ présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 24/01/2024	CA 21/02/2024	CA 20/03/2024	CA 24/04/2024	CA 22/05/2024	CA 19/06/2024	CA 18/09/2024	CA 09/10/2024	CA 20/11/2024	CA 11/12/2024	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	BULTOT Claude	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	BURNET Anne-Caroline	0	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	7/9	78%
	de BEER de LAER Hadelin	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	DEMANET Nathalie	0	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	7/10	70%
	DUTHY André	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	FAYT Christian	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	FRANCEUS Michel	0										0/1	0%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	HARDY Cerise	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	0	V - €	V - €	V - €	8/10	80%
	LEROY Natacha										V - €	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	MELLOUK Mohammed Amine	V - €	0	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	7/10	70%
	MOSSERAY Jean-Luc										V - €	1/1	100%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	PITZ Mario	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	RADIKOV Jorj				V - €	V - €	0	0	0	0	0	2/7	29%
	RUSSO Lucia										V - €	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9	100%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	9/10	90%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	0	V - €	V - €	0	V - €	V - €	V - €	V - €	8/10	80%

ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE 16/01/2024	BE 13/02/2024	BE 12/03/2024	BE 16/04/2024	BE 14/05/2024	BE 11/06/2024	BE 10/09/2024	BE 01/10/2024	BE 12/11/2024	BE 03/12/2024	Taux de participation total - %	
Membres	DE VOS Karl	V	0	V	V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V		9/9	100%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	10/10	100%
	MAITREJEAN Camille	V - €	V - €	0	0	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	7/10	70%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	0	V - €	9/10	90%

ORES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR 20/03/2024	CNR 20/11/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	V	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	V	V	2/2	100%
	DEMANET Nathalie	0	0	0/2	0%
	FAYT Christian	0	V	1/2	50%
	PITZ Mario	V	V	2/2	100%

ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 17/04/2024	CAud 02/10/2024	CAud 04/12/2024	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V - €	V - €		2/2	100%
Membres	BULTOT Claude	V - €	0	V - €	2/3	67%
	DUTHY André	V - €	V - €	0	2/3	67%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	3/3	100%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	V - €	3/3	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

PRESIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification**
Janvier 2024	2.129,69	107,78	100% de présence aux réunions du mois
Février 2024	2.129,69		50% de présence aux réunions du mois
Mars 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Mai 2024	2.129,69		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2024*	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2024	2.172,29	114,50	pas de réunion => 100%
Août 2024	2.172,29		pas de réunion => 100%
Septembre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2024	2.172,29		100% de présence aux réunions du mois
Décembre 2024	2.172,27		100% de présence aux réunions du mois

VICE-PRESIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification**
Janvier 2024	1.597,27	193,92	100% de présence aux réunions du mois
Février 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Mars 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Mai 2024	1.597,27		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2024*	1.629,20		100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2024	1.629,21	135,22	pas de réunion => 100%
Août 2024	1.629,21		pas de réunion => 100%
Septembre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2024	1.629,21		100% de présence aux réunions du mois
Décembre 2024	0,00		démission au 02/12/2024

* Indexation suite dépassement indice pivot

** Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.
L'absence de Monsieur DE VOS au bureau exécutif du 13/02/2024 est dûment justifiée.

Annexe 3: Formation

Une formation sur les enjeux de la transition énergétique a été organisée les 20 et 21 novembre 2024. Elle comprenait également une visite terrain.

Fonction	Nom - Prénom	20 & 21 novembre 2024*	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	1/1	100%
Vice-président	BINON Yves	V	1/1	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	1/1	100%
	BULTOT Claude	V	1/1	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	1/1	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	V	1/1	100%
	DEMANET Nathalie	O	0/1	0%
	DUTHY André	V	1/1	100%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	GILLIS Alain	V	1/1	100%
	HARDY Cerise	V	1/1	100%
	LEROY Natacha (**)		non applicable	
	MAITREJEAN Camille	V	1/1	100%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	1/1	100%
	MOSSERAY Jean-Luc (***)		non applicable	
	PIERMAN Thomas	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%
	RADIKOV Jorj	O	0/1	0%
	RUSSO Lucia (**)		non applicable	
	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%
	VITULANO Maria	V	1/1	100%

* Jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

** Prise de fonction le 03 décembre 2024

*** Prise de fonction le 26 novembre 2024

Gosselies, le 19 février 2025


Karl DE VOS
 Président du Conseil d'administration

Chapitre





Rapport spécifique sur les prises de participation

Rapport spécifique sur les prises de participation

PARTICIPATIONS (COMPTES 28 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES) EN EUROS

Nom entreprise	Souscription		Immobilisations financières libérées au 01/01/2024 valeur comptable	Mouvements année 2024			Immobilisations financières libérées au 31/12/2024 valeur comptable	% du capital au 31/12/2024
	NOMBRE D'ACTIONS / PARTS	MONTANT		NOUVELLES SOUSCRIPTIONS	LIBÉRATIONS	SORTIES/ RÉDUCTIONS DE VALEUR/REPRISES DE RÉDUCTION DE VALEUR		
ORES	2.453	456.258,00	100%	/	/	/	456.258,00	99,72%
Comnexio	93	23.250,00	100%	/	/	/	23.250,00	93,00%
Atrias	62	3.100,00	100%	/	/	/	3.100,00	16,67%
Laborelec	7	2.018,31	100%	/	/	/	2.018,31	0,01%
Igretec	2.400	14.873,61	100%	/	/	/	14.873,61	0,01%
TOTAL	5.015	499.499,92		/	/	/	499.499,92	

.....

Chapitre





Liste des associés



ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
AISEAU-PRESLES	61
AMEL	1
ANDERLUES	101
ANHEE	49
ANTOING	2
ARLON	661
ASSESSE	21
ATH	73
ATTERT	24
AUBANGE	226.471
AUBEL	1
BAELEN	1
BASTOGNE	245
BEAURAING	106
BEAUVECHAIN	2
BELOEIL	2
BERNISSART	2
BERTRIX	99
BIEVRE	1.428
BINCHE	302
BOUILLON	91
BOUSSU	307
BRAINE L'ALLEUD	2
BRAINE-LE-CHÂTEAU	2
BRAINE-LE-COMTE	69
BRUGELETTE	2
BRUNEHAUT	1
BÜLLINGEN	1
BURG-REULAND	1
BÜTGEBACH	1
CELLES	43.464
CERFONTAINE	6
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	167
CHARLEROI	2.720
CHASTRE	123.077
CHATELET	422

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
CHAUMONT-GISTOUX	2
CHIEVRES	2
CHINY	49
CINEY	14
CLAVIER	1
COLFONTAINE	267
COMINES	568.250
COURCELLES	454
COURT-ST-ETIENNE	2
COUVIN	1
DALHEM	1
DAVERDISSE	13
DINANT	14
DOISCHE	9
DOUR	193
DURBUY	115
ECAUSSINNES	63.429
EGHEZEE	11.032
ELLEZELLES	38.239
ENGHIEN	2
EREZEE	19
ERQUELINNES	84
ESTAIMPUIS	16.259
ESTINNES	38
ETALLE	45
EUPEN	1
FARCIENNES	13
FAUVILLERS	13
FERNELMONT	7
FERRIERES	14.745
FLEURUS	2
FLOBECQ	2
FLOREFFE	7
FLORENNES	71
FLORENVILLE	84
FONTAINE-L'EVEQUE	184

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
FOSES-LA-VILLE	9
FRAMERIES	285
FRASNES-LEZ-ANVAING	42.482
GEDINNE	27
GEMBLOUX	2.209
GENAPPE	352
GERPINNES	9.777
GESVES	192
GOUVY	37
GREZ-DOICEAU	2
HABAY	88
HAMOIR	1
HAMOIS	11
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	86
HASTIERE	11
HAVELANGE	291
HELECINE	2
HENSIES	30
HERBEUMONT	13
HERVE	1
HONNELLES	36
HOTTON	60
HOUFFALIZE	51
HOUYET	6
INCOURT	98.237
ITTRE	2
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	14.831
JODOIGNE	2
JURBISE	2
KELMIS	1
LA BRUYERE	11
LA HULPE	2
LA LOUVIERE	902
LA ROCHE-EN-ARDENNE	65
LASNE	2
LE ROEULX	73

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
LEGLISE	20
LENS	2
LES BONS VILLERS	8
LESSINES	2
LEUZE-EN-HAINAUT	2
LIBIN	37
LIBRAMONT-CHEVIGNY	127
LIERNEUX	4.025
LIMBOURG	1
LINCENT	15.011
LOBBES	31
LONTZEN	1
MALMEDY	1
MANAGE	263
MANHAY	22
MARCHE-EN-FAMENNE	295
MARTELANGE	24
MEIX-DEVANT-VIRTON	30
MERBES-LE-CHÂTEAU	33
MESSANCY	75
METTET	32
MONS	1.442
MONT-DE-L'ENCLUS	37.357
MONTIGNY-LE-TILLEUL	134
MONT-ST-GUIBERT	2
MORLANWELZ	198
MOUSCRON	3
MUSSON	46
NAMUR	18.709
NASSOGNE	481
NEUFCHATEAU	70
NIVELLES	2
ONHAYE	5
ORP-JAUCHE	2
OTTIGNIES	40.242
OUFFET	1

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
PALISEUL	62
PECQ	10.823
PERUWELZ	2
PERWEZ	221.298
PHILIPPEVILLE	24
PLOMBIERES	1
PONT-A-CELLES	177
PROFONDEVILLE	18
QUAREGNON	302
QUEVY	49
QUIEVRAIN	92
RAEREN	1
RAMILLIES	1
REBECQ	2
RENDEUX	24
RIXENSART	2
ROCHEFORT	4
ROUVROY	21
SAINTE-ODE	20
SAINT-GHISLAIN	213
SAINT-HUBERT	642
SAINT-LEGER	36
SAMBREVILLE	71.335
SANKT VITH	1
SENEFFE	96
SILLY	2
SOIGNIES	113
SOMBREFFE	12
SOMME-LEUZE	18
SPA	1
STOUMONT	1
TELLIN	25
TENNEVILLE	29
THEUX	1
THIMISTER-CLERMONT	1
THUIN	82

ASSOCIÉS	PARTS AU 31/12/2024
TINLOT	1
TINTIGNY	36
TOURNAI	2
TROIS-PONTS	1
TUBIZE	10
VAUX-SUR-SURE	25
VERVIERS	1
VIELSALM	93
VILLERS-LA-VILLE	263.899
VIROINVAL	7.679
VIRTON	228
VRESSE	82
WAIMES	1
WALCOURT	16
WALHAIN	2
WATERLOO	20.130
WAVRE	19.187
WELLIN	37
YVOIR	28.265
Total	2.047.799

IDEFIN	10.372.826
CENEO	29.647.516
FINEST	2.507.233
SOFILUX	7.464.424
FINIMO	3.280.295
IPFBW	9.016.024
IEG	1.713.310
IFIGA	105.360
IGRETEC	4
Total	64.106.992

TOTAL 66.154.791



ORES



Service clientèle

078 15 78 01

Service dépannage

078 78 78 00

Urgence odeur de gaz

0800 87 087

Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies – Belgique

www.ores.be

Éditeur responsable : Jean-Michel Brebant,
Avenue Jean Mermoz, 14 – 6041 Gosselies

Juin 2025 — Création : StudioTokyo.be